NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS
DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DIX-HUITIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
BACHELIN-DEFLORENNE
Société anonyme au capital de 1,500,000 francs
SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS 3

MDCCCLXXVII

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE *qui paraissait avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la révolution;*

PAR M. DE COURCELLES,

Ancien Magistrat, Chevalier de plusieurs Ordres, et successeur de M. DE SAINT-ALLAIS

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME DIX-HUITIÈME

A PARIS

AU BUREAU GÉNÉRAL DE LA NOBLESSE DE FRANCE

rue Saint-Honoré, n° 290, près l'église Saint-Roch

Et Chez ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille.

1821

Réimprimé en 1877

A LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs

Siége social : 3, quai Malaquais, 3

PARIS. — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY

RUE DE LAFAYETTE, 61

CS
587
S2
1872
t.18

LIBRARY
NOV 15 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

NOBILIAIRE UNIVERSEL

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE

DE THUMERY, maison ancienne et distinguée, originaire du Soissonnais, répandue successivement en Lorraine, en Picardie, en Normandie, en Beauce et en l'Ile-de-France. Elle s'est également rendue recommandable dans les armes et dans la magistrature; a donné des ambassadeurs, des conseillers d'état et des officiers généraux décorés. Elle a formé plusieurs branches, 1°. les seigneurs de Boissise, éteints après 1744; 2°. les seigneurs de Dampierre, puis de la Mothe, éteints après l'an 1670; 3°. les seigneurs de Villacourt et de Soulancourt, marquis et comtes de Thumery, existants; 4°. les seigneurs de la Cambe, éteints en 1677; 5°. les seigneurs de Roquencourt et de Chatignonville, éteints; 6°. les

seigneurs de Menildon, éteints en 1639. La filiation de cette ancienne maison, établie sur ses titres originaux, sur les divers jugements de maintenue, rendus en sa faveur, et sur les preuves qu'elle a faites pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, remonte à Jean de Thumery, qui suit.

I. Jean DE THUMERY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Thumery et d'Escary, seigneur châtelain de Saint-Gobin, en Picardie, vivait en 1260. *Il portait dans ses armes un écu d'azur, à trois pucelles de carnation renversées, habillées d'argent, les cheveux épars d'or.*

Jean de Thumery eut de sa femme, dont on ignore le nom :

1°. Robert de Thumery, auteur d'un rameau qui n'a formé que six degrés ;
2°. Jean de Thumery, dit le chevalier, qui a formé un rameau éteint au 7°. degré ;
3°. Bertrand, dont l'article suit ;
4°. Thierry de Thumery, père de Jacques et de Robert de Thumery.

II. Bertrand DE THUMERY, écuyer, seigneur d'Escury, vivait en 1310, et fixa sa demeure à Paris. Il écartelait ses armes primitives, qu'il brisait comme cadet, d'un croissant d'or, *d'une croix engrêlée, cantonnée de quatre boutons de rose.* Il épousa Nicole *de la Dehors* (1), dont il n'eut qu'un fils qui suit.

III. Oudard DE THUMERY, écuyer, seigneur de Boissise-le-Roi, près de Melun, et d'autres terres aux environs de Sens, vivait en 1340. Il épousa Marguerite *de Dixy* (2), fille de Pierre de Dixy, conseiller au parlement de Paris. Il en eut :

---

(1) *La Dehors* : d'argent, à la croix losangée d'or et de gueules, cantonnée de quatre œillets au naturel.

(2) *De Dixy* : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée et membrée d'or.

1°. Gobert, dont l'article suit;

2°. Gaucher de Thumery, seigneur d'Escury, père de Marguerite de Thumery, épouse d'Eustache *de Laistre* (1), seigneur par elle d'Escury, en Soissonnais, fait chancelier de France le 14 juin 1413.

IV. Gobert DE THUMERY, chevalier, seigneur de Boissise-le-Roi, de Val de Galies, et autres terres, est qualifié secrétaire du roi dans un compte du maître de la chambre aux deniers, du 1er avril 1391. Il rendit aveu et dénombrement de la terre de Boissise en la chambre des comptes de Paris, le 29 novembre 1398; donna une quittance le 12 janvier 1399, scellée du sceau de ses armes, réprésentant *un écu chargé d'une croix cantonnée de quatre boutons de rose, et pour cimier une femme.* Il avait épousé, 1°. Jeanne *le Compasseur* (2), dite la Compasseresse, fille d'Henri le Compasseur, écuyer, seigneur en partie de Villeneuve-le-Roy, et de Jeanne de Chasserat; 2°. Jeanne *de Vaudetar* (3). Ses enfants furent :

Du premier lit.

1°. Regnaud, dont l'article suit;

2°. Enguerrand de Thumery, dont la postérité sera rapportée en son rang;

Du second lit.

3°. Marguerite de Thumery, mariée à Jean *de Troissy* (4), bailli de Sens.

V. Regnaud DE THUMERY, seigneur de Boissise, est

---

(1) *De Laistre* : d'or, à la bande engrêlée de gueules.

(2) *Le Compasseur* : d'azur, à trois compas d'or, ouverts en chevrons.

(3) *Vaudetar* : fascé d'argent et d'azur.

(4) *De Troissy* : de gueules, à la croix d'hermine, cantonnée de quatre fleurs de lys d'argent.

qualifié maître particulier des monnaies du roi dans un compte de Denis le Breton, maître aux deniers du roi Charles VI, de l'an 1417. Il mourut le 12 octobre 1434, et fut inhumé dans l'église de Saint-Méry, à Paris. Il avait épousé Catherine *Berruyer* (1), dont il eut :

1°. Denis, dont l'article suit ;
2°. Ysabeau de Thumery, femme de Martin *Courtin* (2), seigneur de Pomponne et de Villeneuve, secrétaire du roi, grand-audiencier de France ;
3°. Catherine de Thumery, femme d'Anne *Bullioud* (3), de la ville de Lyon.

VI. Denis DE THUMERY, écuyer, seigneur de Boissise, conseiller au parlement de Paris, président aux enquêtes, mort en 1488, avait épousé Françoise *de Longueil* (4), fille de Jean de Longueil, seigneur de Maisons, conseiller au parlement, et président aux requêtes du palais, et de Marie de Morvilliers. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Thumery, seigneur de Boissise, reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 30 juillet 1513, mort sans postérité ;
2°. Jacques, dont l'article suit ;
3°. Guillemette de Thumery, mariée à Dreux *Bude* (5), seigneur de Villiers et d'Yères.

VII. Jacques DE THUMERY, seigneur de Boissise, fut

---

(1) *Berruyer :* d'azur, à trois coupes couvertes d'argent.

(2) *Courtin :* d'azur, à trois croissants d'argent.

(3) *Bullioud :* tranché d'argent et d'azur, à six besants de l'un en l'autre en orle.

(4) *Longueil :* d'azur, à trois roses d'argent ; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.

(5) *Bude :* d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin d'azur.

premier avocat au parlement, bailli de Nemours, puis conseiller au parlement de Paris. Il mourut en 1537. Il avait épousé Jeanne *Boucher* (1), fille de Bureau Boucher, seigneur de la Cour, procureur du roi au châtelet de Paris, et de Catherine Quieri. De ce mariage sont provenus :

1°. Jean II, dont l'article suit ;
2°. Marie de Thumery, femme de Jean, *aliàs* Michel *de Braillon* (2), sieur de Brisset.

VIII. Jean DE THUMERY, IIe du nom, seigneur de Boissise, lieutenant du grand-maître des eaux et forêts de France, au siége de la Table de Marbre, rendit aveu de la terre de Boissise, le 25 octobre 1560. Il épousa, par contrat du 14 janvier 1547, Madelaine *de Hélin* (3), fille d'Antoine de Hélin, avocat au parlement, et de Catherine l'Apostolle. Il en eut :

1°. Jean III, dont l'article suit ;
2°. Anne de Thumery, mariée, 1°. à Jean *Viole* (4) sieur de Roquemont, maître des comptes ; 2°. à Antoine *Renaut* (5), seigneur de Montmort, président au bureau des trésoriers de France, à Rouen.

IX. Jean DE THUMERY, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Boissise, né posthume, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 6 février 1573. Depuis, il fut ambassadeur en Angleterre, et conseiller d'état et ambassadeur ordinaire en Allemagne et extraordinaire en

---

(1) *Boucher :* de gueules, au lion d'or.

(2) *Braillon :* d'azur, au chevron d'argent, chargé de deux lionceaux affrontés de sable.

(3) *Hélin :* écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à trois coquilles de sable; aux 2 et 3, fascés de gueules et d'argent.

(4) *Viole :* d'or, à trois chevrons brisés de sable.

(5) *Renaut :* fascé d'or et d'azur, à dix glands de l'un en l'autre.

Hollande, intendant d'armée. Il mourut le 27 décembre 1623. Il avait épousé, par contrat du 12 novembre 1574, Marthe *Luillier* (1), fille d'Eustache Luillier, seigneur de Vé, président en la cour des aides de Paris, et d'Anne le Clerc, dite Cottier. Ses enfants furent :

1°. Jean-Robert, dont l'article suit ;

2°. Christophe de Thumery, seigneur de Feigneux, reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 9 décembre 1609, puis prieur de St.-Remi-de-la-Chartre, mort en 1623 ;

3°. Edouard de Thumery, chevalier de Malte, commandeur d'Auxerre, mort en 1648 ;

4°. N..... de Thumery, seigneur de Baumont, lieutenant au régiment des gardes, mort sans enfants ;

5°. Claude de Thumery, seigneur de Vé et de Marcenoux, capitaine d'une compagnie d'infanterie, en Hollande, marié, avec Geneviève *le Bret* (2), fille de Jacques le Bret, seigneur de Combreux, trésorier de France, à Paris, et de Charlotte de la Chaise. Il mourut le 3 août 1637. Ils eurent pour enfants :

a. Jacques de Thumery, seigneur de Vé et de Marcenoux, maintenu dans sa noblesse, le 31 janvier 1669 ;

b. Jean-Robert de Thumery, mort au mois de janvier 1659 ;

c. Catherine de Thumery,
d. Louise de Thumery,
e. Anne de Thumery,
f. Charlotte de Thumery,
} religieuses à Lagny.

---

(1) *Luillier :* d'azur, à trois coquilles d'or.

(2) *Le Bret* : d'or, au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable, et en cœur un écusson d'argent chargé d'un lion de gueules.

X. Jean-Robert DE THUMERY, écuyer, seigneur de Boissise, reçu conseiller au parlement de Paris, le 12 août 1605, puis conseiller d'état, mort en 1633, avait épousé le 22 juillet 1612, Marguerite *Texier* (1), morte en 1637, fille de Germain Texier, seigneur d'Hautefeuille et de Malicorne, et de Madelaine Larcher. Elle mourut le 4 janvier 1637. Ses enfants furent :

1°. Christophe, dont l'article suit ;
2°. Michel de Thumery, chevalier de Malte, mort l'an 1659, capitaine de frégate ;
3°. Claude de Thumery, qui fut lieutenant d'une compagnie au régiment des gardes du roi, et depuis capitaine d'une galère. Il périt avec le chevalier de la Ferrière, l'an 1655 ;
4°. Nicolas de Thumery, seigneur de Boissise, premier chambellan du duc d'Orléans. Il épousa Marie *du Verdier* (2), et mourut sans enfants, le 30 janvier 1670 ;
5° Catherine de Thumery, épouse de François *de Villemontée* (3), conseiller au parlement ; mort en 1661.

XI. Christophe DE THUMERY, seigneur de Boissise, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Paris ; épousa Madelaine *le Coigneux* (4), fille d'Edouard le Coigneux, conseiller au parlement, et d'Elisabeth Bourdin. Il mourut à Lyon, en 1657. Il eut pour fils :

XII. Germain-Christophe DE THUMERY, dit le chevalier de Boissise, né en 1639, conseiller au parlement,

---

(1) *Texier :* de gueules, au levrier d'argent, surmonté d'un croissant du même.

(2) *Du Verdier :* d'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagné de trois colombes du même.

(3) *De Villemontée :* d'azur, au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules.

(4) *Le Coigneux :* d'azur, à trois porcs-épics d'or.

puis président en la seconde chambre des enquêtes, mort le 1er septembre 1714. Il avait épousé, le 18 février 1674, Madelaine *le Tellier* (1), fille de René le Tellier, seigneur de Morsan et de Chaville, et de Françoise de Briçonnet de Glatigny. Elle décéda le 12 décembre 1730, ayant eu pour enfants :

1°. René de Thumery, chevalier, seigneur de Boissise, marié, l'an 1738, avec Jacqueline-Marguerite *Richer* (2), dont il n'a pas eu d'enfants ;

2°. Adrien-Louis de Thumery de Boissise, prieur commandataire de Saint-Hilaire de Cassan, en Poitou, diocèse de la Rochelle, mort le 18 septembre 1737 ;

3°. Jean-Antoine de Thumery de Boissise, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, reçu au grand prieuré de France, en 1688, depuis commandeur de Haut-Avennes, en Flandre, né le 20 novembre 1682, mort le 14 novembre 1744 ;

4°. Christophe-Edouard-François de Thumery, reçu chevalier du même ordre en 1688, commandeur de Beauvais, en Gâtinais, l'an 1744 ;

5°. Madelaine de Thumery, mariée à Jean-Baptiste *de Flexelles* (3), comte de Bregy.

Seigneurs de Dampierre et de la Mothe.

V. Enguerrand DE THUMERY, écuyer, seigneur de Dampierre et de Senlis, près de Chevreux, de Marolles

---

(1) *Le Tellier :* d'azur, à trois lézards d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

(2) *Richer* : d'azur, à trois gerbes rangées d'or ; au chef du même, chargé d'une grappe de raisin de sable, pamprée de sinople et accostée de deux roses de gueules.

(3) *De Flexelles :* d'azur, au lion d'argent ; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

près de Montereau-Faut-Yonne, et d'autres terres au Val-de-Galies, second fils de Gobert de Thumery, seigneur de Boissise, et de Jeanne le Compasseur; servit utilement le roi Charles VII contre les Anglais, et conduisit une compagnie d'ordonnance, que les Parisiens envoyèrent au secours de Pontoise, en 1441. Dès l'année 1436, il avait été pourvu de l'office d'élu sur le fait des aides générales ordonnées pour la guerre; dans lesquelles provisions il est qualifié d'écuyer, et prêta serment pour cette charge le 19 décembre 1436. Il fut fait échevin de Paris le 23 juillet 1448, et mourut en 1464. Il avait épousé Jacqueline *de la Fontaine* (1), fille de Jean de la Fontaine, chevalier, seigneur de Mitry et d'Epenay, proche Saint-Denis, et de Marie Hesselin. Ils firent beaucoup de bien à l'église de Saint-Eustache de Paris, où ils étaient peints sur les vitraux avec leurs armoiries. Leurs enfants furent :

1°. Jacques, dont l'article suit;

2°. Regnaud de Thumery, chanoine de Bordeaux et de Lavaur;

3°. Adam de Thumery;

4°. Jean de Thumery, dont la postérité sera mentionnée en son rang;

5°. Marguerite de Thumery, mariée, l'an 1463, avec Guillaume *de Culant* (2), écuyer, seigneur de la Mothe-Saint-Ouen et de la Mothe d'Athecy, au diocèse de Paris;

6°. Jeanne de Thumery.

VI. Jacques DE THUMERY, écuyer, seigneur de Dampierre, Senlis, Marolles et de Villeroy, près Château-Lan-

---

(1) *La Fontaine :* fascé d'azur et de trois bandes échiquetées d'or et de gueules de trois tires.

(2) *De Culant :* d'argent, au sautoir engrêlé de gueules, cantonné de douze besants de sable, quatre en croix et huit en orle.

don, fut, après la mort de son père, pourvu de l'office d'élu sur le fait des aides, par lettres de Louis XI du 14 juin 1465, portant que c'est pour récompense de services rendus à l'état par Enguerrand de Thumery. Il épousa, le 12 janvier 1466, Isabeau *de Meaux* (1), fille de Pierre de Meaux, chevalier, seigneur de Boissy, capitaine de Coulommiers, et de Gérarde Bureau, fille de Gaspard Bureau, grand-maître de l'artillerie. Jacques de Thumery ayant aidé son beau-père à réduire sous l'obéissance du roi les Bordelais révoltés, soutenus par les Anglais, fut pourvu, en récompense de ses servives, du gouvernement de Bordeaux et du Château-Trompette. Il mourut en 1505, laissant :

1°. Robert de Thumery, qui suit ;

2°. Jacques de Thumery, prieur de Garvignes, au diocèse d'Uzès ;

3°. Isabelle de Thumery, épouse de Guillaume *de Paris* (2), écuyer, seigneur de Philippières et de la Chapellerie, veuve en 1526 ;

4°. Marguerite de Thumery, femme de Jean *de Postel* (3), écuyer, seigneur d'Ormoy, près Bruges :

5°. Jeanne de Thumery, mariée à Claude *le Riche* (4), écuyer, seigneur de Rivières, en Valois, dont elle était veuve en 1526 ;

---

(1) *De Meaux* : d'argent, à cinq couronnes d'épine de sable, deux, deux et une.

(2) *De Paris :* d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois roses d'or, et en pointe d'une tour du même ouverte, ajourée et maçonnée de sable.

(3) *De Postel :* d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(4) *Le Riche :* d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre losanges d'argent ; au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules.

6°. Catherine de Thumery, femme de Bertrand *le Picart* (1), écuyer, seigneur de Dueil et de Videville ;

7°. Hélène de Thumery, religieuse à Port-Royal.

VII. Robert DE THUMERY, écuyer, seigneur de Dampierre et de Senlis, transigea avec Isabeau de Meaux, sa mère, le 23 juin 1506, au sujet du douaire de cette dame ; vendit la terre de Dampierre, le 6 avril 1527, à Jean Duval, trésorier de l'épargne et secrétaire du Roi ; vendit aussi la terre de Senlis, et mourut vers le mois de septembre 1540. Il avait épousé 1°. le 24 juin 1505, Marie *des Moulineaux* (2), veuve d'Evrard de la Motte, écuyer, seigneur de Ronqueux, et fils d'Etienne des Moulineaux, seigneur de Montfaucon ; 2°. le 16 décembre 1519, Isabeau *le Breton* (3), dame de la Cambe et de Mortemer, en Normandie, fille de Guillaume le Breton, seigneur de la Couture, du Bosc et d'Orbec, et de Charlotte de Berville, dame de la Cambe et de Mortemer. Ses enfants furent :

Du premier lit.

1°. Charles de Thumery, qui suivit le roi François Ier, en Italie, et mourut sans postérité.

2°. Louis, dont l'article suit ;

3°. Robert de Thumery, religieux en l'abbaye du Vaux de Cernay, en Normandie ;

4°. Guillemette de Thumery, femme de Robert *des Echelles* (4), sieur de Boishulin, veuve en 1552.

---

(1) *Le Picart :* de sinople, au lion d'or.

(2) *Des Moulineaux :* d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois losanges du même.

(3) *Le Breton :* d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermine de sable.

(4) *Des Echelles :* fascé de gueules et d'argent.

5°. Anne de Thumery, mariée le 16 octobre 1532, avec Jean *de Sejournant* (1), sieur de la Forêt, receveur et trésorier général du douaire de la reine ;

6°. Marie de Thumery, femme de Jean *Baquet* sieur de Baquet, près Beaumont-le-Roger ;

7°. Jeanne de Thumery, femme de Jean *de Bonenfant* (2), écuyer, seigneur de Fourchaut, près de Moulins en Bourbonnais ;

8°. Charlotte de Thumery ;

Du second lit :

9°. Hector de Thumery, qui a fondé une branche rapportée ci-après ;

10°. Nicolas de Thumery, écuyer, seigneur de la Grange, et en partie de la Cambe, marié avec Michelle *le Roux* (3), mort sans postérité ;

11°. Antoine de Thumery, religieux en l'abbaye du Buc ;

12°. Barbe de Thumery, fille d'honneur de la reine de Navarre ;

13°. Françoise de Thumery, mariée à N..... *du Bosc* (4), seigneur de Coquereaumont ;

14°. Marguerite de Thumery, mariée à Nicolas *le Barbier* (5), écuyer.

VIII. Louis DE THUMERY, écuyer, dit *de Dampierre*

---

(1) *Le Sejournant :* d'azur, à trois cigognes d'argent.

(2) *Bonenfant :* de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de six quinte-feuilles d'argent.

(3) *Le Roux :* d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopard d'or.

(4) *Du Bosc :* de gueules, à la croix échiquetée d'argent et de sable de trois tires, cantonnée de quatre lionceaux d'or, lampassés d'azur.

(5) *Le Barbier :* d'argent, à trois mains de sable, à la bordure de gueules, chargée de quatre billettes d'argent.

et *de la Mothe,* seigneur de la Mothe et de Chadonvilliers, né à Dampierre, en 1508, se retira en Lorraine, par suite de la vente faite par son père des terres de Dampierre et de Senlis. Il prouva sa noblesse en 1541, fut pourvu de l'office de grand-gruïer du comté de Châtel sur Moselle, le premier janvier 1545, et mourut le 28 mai 1568. Il avait épousé Catherine *Bailly* (1), dont les enfants furent maintenus dans les priviléges de leur noblesse, par décret du duc Charles III, du 8 octobre 1570. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Thumery, mort au berceau ;

2°. Hector de Thumery, mort à 17 ans, capitaine d'infanterie;

3°. Pierre de Thumery, dit de la Mothe;

4°. Claude de Thumery, dit le capitaine la Mothe, tué au siége de Vezoul, et enterré à Besançon;

5°. Baltazard, dont l'article suit ;

6°. Dominique de Thumery, auteur de la branche des seigneurs de Villacourt, rapportée ci-après ;

7°. Elisabeth de Thumery ;

8°. Catherine de Thumery.

IX. Baltazard DE THUMERY, écuyer, grand-gruïer de Châtel sur Moselle, né le 22 février 1565, fut confirmé dans sa noblesse par le duc de Lorraine et le cardinal évêque de Metz, le 26 janvier 1587. Il avait épousé : 1°. par contrat du 20 mai 1586, Barbe *Frouard* (2), fille de Nicolas *Frouard*, seigneur voué d'Epinal, et de Marie Dornes, morte le 22 janvier 1594; 2°. en 1606, Claude *Huot*, dite Bernard de Baon la Tape, qui mourut

---

(1) *Bailly :* d'azur, à la fasce d'argent, accostée de deux burèles d'or, et accompagnée de trois têtes de léopard du même.

(2) *Frouard :* d'azur, au ray-d'escarboucle d'or, et chargé d'un écusson d'argent, à cinq tourteaux de gueules.

l'an 1627, et lui le 18 octobre 1629. Ils furent inhumés aux carmes de Baccarat. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Claude de Thumery, sieur de la Chapelle, né à Baccarat l'an 1591, mort de maladie contagieuse, le 20 juillet 1636. Il avait épousé, le 8 septembre 1620, Jeanne *Gérard* (1), fille de Barthélemi Gérard, contrôleur de l'évêque de Metz, au ban de Remilly et quatre Mairies, et de Marie de Willermin. Elle mourut le 8 août 1635, et fut inhumée aux Carmes de Baccarat, à côté de son mari. Leurs enfants furent :

a. Dominique de Thumery, né le 29 janvier 1624, fait prêtre en 1653, bachelier en 1654, curé de Beaulne en Gâtinais, en 1658, aumônier du roi en 1660, mort en 1687 ;

b. Jean de Thumery, né à Baccarat, le 27 octobre 1625, capitaine d'infanterie au service du duc de Lorraine Charles IV, marié le 5 décembre 1652, avec Catherine *Lallement* (2), fille de Jean Lallement, écuyer, et de Catherine Walroff, de Fribourg. Il fut maintenu dans sa noblesse le 12 avril 1656, et mourut sans postérité ;

c. Claude de Thumery, mort le 17 mars 1630 ;

d. François de Thumery, mort le 1er juillet 1634 ;

e. Henri de Thumery, mort l'an 1636 ;

f. Louis de Thumery, mort le 9 juillet 1634 ;

g. Claude de Thumery, morte l'an 1635 ;

h. Françoise de Thumery, morte le 5 août 1635 ;

---

(1) *Gérard :* de gueules, au château d'argent : au chef d'or, chargé d'une tête de maure de sable.

(2) *Lallement :* d'or, au triangle d'azur, enclos dans une couronne de laurier de sinople.

Du second lit :

3°. Nicolas de Thumery, dit de Dampierre, né le 29 mai 1610, capitaine de 300 hommes de pied, puis lieutenant au gouvernement de Longwi, mort le 17 octobre 1668. Il avait épousé le 4 février 1636, Marguerite *de Maljean* (1), fille de Jean de Maljean, écuyer, seigneur de Margu, et de Barbe Hamze. Elle mourut le 21 août 1679 ; de ce mariage sont issus :

A. François-Claude de Thumery, né le 19 décembre 1645, lieutenant au régiment de Vaudémont, marié le 4 septembre 1673, avec Claude *Hyppolite*, mort le 23 janvier 1709, laissant un fils et deux filles :

a. Nicolas de Thumery, né le 18 mars 1677, cornette au régiment du comte de Mercy, au service de l'empereur ;

b. Anne-Marguerite de Thumery ;

c. Jeanne de Thumery ;

B. Achille-Alexandre de Thumery, dit de Dampierre, né le 8 août 1649, lieutenant, puis capitaine au régiment de la Reine, infanterie, major au régiment d'Harcourt. Il épousa 1°. Jeanne *de Malmedy* (2), fille de François de Malmedy, écuyer, et de Marguerite Bogu de la Chaussée ; 2°. Claude *Jean* ; 3°. N..... *Faure*, desquelles il a eu deux filles. Ses enfants du premier lit, furent :

a. Nicolas de Thumery, né le 12 septembre 1684 ;

---

(1) *Maljean* : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois glands d'or.

(2) *Malmedy* : d'argent, semé de billettes de sable ; au lion du même, brochant sur le tout, surmonté d'un lambel d'azur.

b. Dominique de Thumery, né le 14 novembre 1686;

c. Barbe de Thumery, née le 15 janvier 1682.

X. Jean DE THUMERY, écuyer, né le 11 juillet 1589, épousa, l'an 1609, Anne *Gautier* (1), et mourut l'an 1636. Il eut pour fils Didier de Thumery, qui suit :

XI. Didier DE THUMERY, né l'an 1613, épousa, à Besançon, l'an 1637, Marguerite *de Tissot* (2), fille de noble Laurent de Tissot, et de Claudine Bergière. Il mourut le 10 décembre 1670, et fut inhumé dans l'église des Frères Prêcheurs de Besançon, laissant deux enfants :

1°. Jean-Baptiste de Thumery, prêtre, né l'an 1647;

2°. Barbe de Thumery, mariée l'an 1671, au seigneur *de Bellefort*, fils de François de Bellefort, et de Rose Antenin.

Seigneurs de Villacourt et de Soulancourt.

IX. Dominique DE THUMERY, dit de *la Mothe*, né à Châtel sur Moselle, le 29 novembre 1567, fils de Louis de Thumery et de Catherine Bailly, fut capitaine de plusieurs compagnies de gens de pied, au service du duc de Lorraine, et lieutenant colonel du marquis de Blainville; il est qualifié écuyer, seigneur de la Mothe, ancien capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied, dans son contrat de mariage du 28 mai 1596,

---

(1) *Gautier :* d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois cors de chasse de gueules, et accompagnée de trois besants du second émail.

(2) *De Tissot :* de gueules, à l'émanche de trois pièces d'or, mouvante du chef; à la bande du même.

avec Elisabeth *Ferry* (1), fille de Pierre Ferry, sieur de Haincourt, et de Catherine de Rivetaire. Il fut maintenu dans les priviléges et exemptions de sa noblesse, par jugement du 14 février 1615, et mourut en 1632. Ses enfants furent :

1° Hector de Thumery, tué au siége de Verüe ;

2°. Louis de Thumery, né le 19 mai 1597, prêtre, docteur, protonotaire, chanoine de la cathédrale de Verdun, et de Saint-Diey, seigneur d'Enseigney, Villacourt et Vraicourt, mort le 4 mai 1664 ;

3°. Pierre de Thumery, écuyer, seigneur d'Enseigney, de Villacourt et de Vraicourt, dont il fit ses reprises du duc de Lorraine, le 19 juin 1664, capitaine de 200 hommes de pied pour les ducs de Lorraine et de Savoie, par commission du 13 juin 1633, mort le 8 juin 1668. Il avait épousé Gabrielle *Peschard* (2), fille de Pierre Peschard, écuyer, et de Claude Touvenin. Leurs enfants furent :

a. Dominique de Thumery, né le 13 février 1642, qui servit dans les chevau-légers du duc de Lorraine, et mourut d'une blessure l'an 1667 ;

b. Charles de Thumery, né le 22 janvier 1644, qui entra dans les chevau-légers du prince de Lixhem, et mourut dans le service, en Flandre, l'an 1667 ;

c. Louis de Thumery, né le dernier février

---

(1) *Ferry* : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croisettes potencées d'argent.

(2) *Peschard* : coupé d'argent et de sable au lion de l'un à l'autre.

1645, qui servit dans la compagnie de chevau-légers du duc de Lorraine;

d. Marguerite de Thumery, mariée, l'an 1658, à Jean *Spor* (1), son cousin, capitaine de cavalerie, au service de France, blessé au siége de Crémone;

e. Claude de Thumery, dite de Dampierre, mariée à Louis *Longin* (2), écuyer, sieur de Lierres en Brabant, dont elle était veuve en 1712.

4°. Jean de Thumery, qui continue la lignée.

X. Jean DE THUMERY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Vallier, et en partie d'Evaux, né le 27 décembre 1618, fit les reprises du fief de Soulancourt, et en rendit hommage au duc de Lorraine, Charles IV, le 15 octobre 1661. Il est qualifié écuyer, seigneur de Soulancourt, dans les sentences du bailliage de Bassigny, des 20 février 1668, 27 février de la même année, 8 août 1669, 24 juillet 1670, et 28 février 1671; et enfin dans une sentence rendue en sa faveur, le 14 avril 1672, par le bailli de Beaumont, qui oblige Dominique de Thumery, conseiller et aumônier du Roi, curé de Beaune, en Gatinais, son cousin, à lui restituer, ainsi qu'à ses frères, les papiers, titres et copies collationnées, constatant leur qualité de gentilshommes. Il avait épousé, le 1er avril 1651, Gabrielle *Jacquinet* (3), dame de Soulancourt, veuve du sieur de Courlon, gen-

---

(1) *Spor :* écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la croix patée d'argent, cantonnée de quatre besants du même; aux 2 et 3, d'or, au lion d'azur.

(2) *Longin* : écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à cinq billettes d'argent; aux 2 et 3, d'or, à trois bandes d'azur.

(3) *Jacquinet :* d'azur, à trois glands d'or.

tilhomme bourguignon, fille de Jean Jacquinet, écuyer, seigneur de Soulancourt, et d'Aimée Sarrazin de Germainvilliers. Il mourut le 18, et elle le 21 décembre 1675. Leurs enfants furent :

1°. Charles-Henri, dont l'article suit ;
2°. Louis de Thumery, né le 23 avril 1659 ;
3°. Jean-Baptiste de Thumery, né en 1663 ;
4°. Joseph de Thumery ;
5°. Marguerite de Thumery ;
6°. Jeanne de Thumery.

XI. Charles-Henri DE THUMERY, chevalier, seigneur de Soulancourt et de Villacourt, né le 12 novembre 1656, fut maintenu dans sa noblesse par Mr de Charail, intendant de Lorraine et des Trois-Evêchés, au mois d'août 1685, et épousa, par contrat du 28 février 1699, Agnès *Cochet de Ceintrey* (1), fille de Jacques Cochet, écuyer, seigneur de Ceintrey, et de Barbe-Marguerite Guillot. Il fournit aveu et dénombrement du fief de Soulancourt, à la chambre des comptes de Bar, le 12 mai 1700, et mourut au mois d'octobre 1734. Ses enfants furent :

1°. Claude-Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Jean-Baptiste de Thumery, mort sans enfants.

XII. Claude-Gabriel DE THUMERY, chevalier, seigneur de Soulancourt et de Villacourt, né au mois de janvier 1699, fut fait lieutenant des arquebusiers créés et assemblés à Bourmont, pour la défense de cette place, par lettres-patentes du 28 novembre 1720, et partagea la succession paternelle avec Jean-Baptiste de Thumery, son frère, le 28 décembre 1753. Il avait épousé, par

---

(1) *Cochet :* d'azur, au coq posé sur une montagne, le tout d'or, adextré au premier canton d'une étoile du même.

contrat du 20 septembre 1733, Marie-Thérèse *des Marques* (2), fille de Jean-Jacques des Marques, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, et de Marie-Suzanne Favin. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Henri de Thumery, mort chanoine du grand chapitre noble de Metz ;

2°. Dieudonné-Michel, baron de Thumery, capitaine au service du roi de Prusse ;

3°. Nicolas-François de Thumery, mort prieur de Mortemer ;

4°. Jean-Jacques, marquis de Thumery, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fut arrêté et traîné dans les cachots avec monseigneur le duc d'Enghien, et ne fut absout, au conseil de guerre, qu'à la majorité d'une voix ;

5°. Jean-Baptiste, vicomte de Thumery, maréchal de camp, marié avec Marie-Catherine-Louise-Thérèse *de Pons de Renepont* (1), chanoinesse d'Epinal, fille de Claude-Alexandre de Pons, comte de Renepont, et de Marie-Louise-Chrétienne de Saint-Blimont. Il mourut, laissant une fille mariée avec M. de Biville ;

6°. Claude-Gabriel, comte de Thumery, tué au siége de Shavanna ;

7°. Philippe, comte de Thumery, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, et de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Il a émigré avec ses frères, et tous ont fait les

---

(1) *Des Marques :* d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(2) *De Pons :* de sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, et accompagnée de deux étoiles du second émail.

campagnes de l'armée de Condé. Il a épousé Charlotte, marquise d'*Alesme* (1), et n'a point d'enfant ;

8°. Marie-Thérèse de Thumery, décédée ;

9°. Marie-Agnès de Thumery, } religieuses, décé-
10°. Jeanne de Thumery, } dées.

Seigneurs de la Cambe, en Normandie.

VIII. Hector DE THUMERY, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Cambe, de la Couture et d'Orbec, en partie, fils de Robert de Thumery, seigneur de Dampierre, et d'Isabeau le Breton, sa 2e femme, épousa, le 19 septembre 1559, Catherine *Alorge* (2), fille de Robert Alorge, sieur de Senneville, près le Pont-de-l'Arche, et de Catherine de Malvande. Il mourut en 1588, ayant eu un fils et trois filles :

1°. Hector II, qui suit ;

2°. Geneviève de Thumery, mariée à N.... *de Franqueville* (3), seigneur de Galitrel ;

3°. Susanne de Thumery, femme de Martin des Essars, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et de Genuté ;

4°. Françoise de Thumery, mariée le 9 juin 1580, avec Léon *de Bonenfant* (4), écuyer, seigneur du Breuil, morte huit jours après ses noces.

IX. Hector DE THUMERY, IIe du nom, chevalier,

---

(1) *D'Alesme :*

(2) *Alorge :* de gueules, à trois gerbes d'or, accompagnées de sept molettes d'éperon du même, trois, une, deux et une.

(3) *Franqueville :* de gueules, au chef d'or.

(4) *De Bonenfant :* d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six quintefeuilles d'argent.

seigneur de la Cambe, de Jumelles, né le 14 décembre 1562, épousa, le 26 juillet 1586, Brigite *de Morainvilliers* (1), fille de Louis de Morainvilliers, chevalier, seigneur d'Orgeville et de Graveron-Jumelles, et de Brigitte d'Abra de Raconis, Il mourut le 24 juin 1650, père de huit fils et six filles :

1°. Georges de Thumery, mort jeune ;

2°. Alexandre, dont l'article suit ;

3°. Hector de Thumery, né le 2 avril 1596, mort jeune ;

4°. Jean de Thumery, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, le 15 novembre 1612, mort en 1640 ;

5°. Louis de Thumery, religieux bénédictin, prieur de Saint-Nicolas, né le 19 mars 1601, mort en 1653 ;

6°. Nicolas de Thumery, né le 1er mai 1604, mort jeune ;

7°. Hector de Thumery, seigneur de Jumelles, né le jour de Saint-Nicolas 1609, mort en Lorraine, dans l'arrière-ban de Normandie ;

8°. Raimond de Thumery, tué au siége de la Rochelle ;

9°. Marguerite de Thumery, née le 6 mai 1592, mariée avec François *le Loureux* (2), seigneur du Hameau-Boissard ;

10°. Anne de Thumery, née le 18 juin 1597, mariée à Pierre *d'Alliot* (3), seigneur de la Roche-des-Chenets, près de Melun ;

11°. Madelaine de Thumery, mariée à N... *de Saint-*

---

(1) *Morainvilliers :* d'argent, à neuf merlettes de sable.

(2) *Le Loureux :* d'azur, à trois losanges d'argent.

(3) *Alliot :* de gueules, au carquois d'or en bande.

Pol (1), seigneur de la Plesse, près Passy, morte sans enfants ;

12°. Eléonore de Thumery, morte le 8 novembre 1680, femme de Jacques *de Nouvel*, conseiller du roi et assesseur en la vicomté de Coudres, qu'elle avait épousé le 18 novembre 1635 ;

13°. Brigitte de Thumery ;

14°. Geneviève de Thumery, religieuse et prieure de l'abbaye du Lys-sur-Seine.

X. Alexandre DE THUMERY, chevalier, seigneur de Jumelles et de la Cambe, né le 7 avril 1595, épousa, le 21 juillet 1624, Françoise *de Livet* (2), fille de Jean de Livet, chevalier, seigneur de Barville, et de Marie de Clinchamp, dame de Coste. De ce mariage sont issus :

1°. Hector III, dont l'article suit ;

2°. Charles de Thumery, religieux en l'abbaye du Bec ;

3°. Brigitte de Thumery, mariée : 1° l'an 1644, à Pierre *de Barré* (3), seigneur des Attieux et de la Bicherie ; 2° avec Ambroise *de Bardouil* (4), chevalier, seigneur de la Bichardière et d'Aulnay, près de Damville, premier capitaine au régiment de monseigneur le grand-maître de France, morte le 21 juillet 1660.

XI. Hector DE THUMERY, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Cambe, de Jumelles, de Fleury, près Chaumont, en Vexin, et autres lieux, né le 6 août 1625,

---

(1) *De Saint-Pol :* d'argent, au sautoir denché de sable.

(2) *De Livet* : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or.

(3) *De Barré :* d'azur, à trois fasces d'or, la première surmonté de trois têtes d'aigles d'argent.

(4) *De Bardouil :* d'azur, à la croix ancrée d'argent, anglée de quatre rayons ondoyants du même.

épousa, par contrat du 18 décembre 1650, Claude *de Beaufort* (1), dite de Belin, fille de Marc-Antoine de Beaufort de Belin, chevalier, seigneur de Presle et d'Oinville, lieutenant de roi de la ville de Hesdin, et de Madelaine de Joigny de Bellebrune. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. Barrin de la Galissonnière, intendant en Normandie, le 18 juillet 1668. Ses enfants :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Claude-Madelaine de Thumery, dame de la Cambe, mariée, le 21 juillet 1679, avec Guillaume *de Billehe* (2), chevalier, seigneur de Vierset, capitaine de cavalerie, fils de Ferdinand de Billehe, marquis de Vierset, seigneur de Hardestin, haut voué de la ville de Huy, gentilhomme de la chambre du prince de Liége, capitaine de ses gardes, mestre-de-camp de cavalerie, gouverneur de la ville et citadelle de Liége, et de Marguerite de Glimes.

XII. François DE THUMERY, chevalier, seigneur de la Cambe et de Fleury, né le 19 octobre 1656, cornette au régiment de Saint-Louis, servit à l'arrière-ban et aux siéges de Condé et Bouchain, et fut assassiné dans la rue Saint-Honoré, à Paris, le 26 février 1677. Il n'avait point été marié.

Seigneurs de Roquencourt et Chatignonville.

VI. Jean DE THUMERY, IIe du nom, seigneur de Roquencourt, conseiller du roi, trésorier de France,

---

(1) *De Beaufort :* d'azur, à huit glands d'argent, posés deux, un, deux, un deux.

(2) *De Billehe :* d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent, et accompagnée de trois annelets du second émail.

quatrième fils d'Enguerrand de Thumery, seigneur de Dampierre, et de Jacqueline de la Fontaine, épousa, l'an 1475, Geneviève *de la Cloche* (1), dame de Roquencourt en partie, fille de Thierry de la Cloche, procureur du roi au châtelet de Paris, seigneur de Roquencourt et de Philippe de Nanterre, nièce de Mathieu de Nanterre, premier président au parlement de Paris. Il mourut l'an 1511, ayant eu cinq fils et quatre filles, entr'autres :

1°. Pierre de Thumery, seigneur de Roquencourt, conseiller du roi, trésorier des guerres, marié, par contrat du 25 février 1525, avec Philippe *Fournier* (2), fille de Jacques Fournier, sieur de Marc, et de Philippe de la Villeneuve, sa première femme. Il mourut l'an 1550, n'ayant eu qu'un fils, Nicolas de Thumery, seigneur de Roquencourt, mort au service du roi, l'an 1552, sans avoir été marié ;

2°. Jean, dont l'article suit ;

3°. Mathieu de Thumery, abbé de Blangy ;

4°. Christophe de Thumery, mort sans hoirs ;

5°. Marguerite de Thumery.

VII. Jean DE THUMERY, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Roquencourt et de Voluceau, procureur en la cour de parlement de Paris, acquit, par contrat du 9 avril 1529, le fief de Menildon, de Martin de la Villeneuve, et fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la cour des aides de Paris, du 3 juillet 1542. Il épousa :

---

(1) *De la Cloche :* d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois croisettes treflées d'or, et accompagné de trois tourteaux de gueules.

(2) *Fournier :* d'azur, à l'épervier d'or, empiétant un héron d'argent, à la bordure d'or.

1°. le 17 février 1514, Marguerite *Josse* (1), fille de Jean Josse, avocat au parlement, et de Marguerite Cyrot; 2°. le 1er mai 1552, Perenelle *Suhart* (2). Il fit son testament le 12 novembre 1557. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Germain de Thumery, écuyer, seigneur de Voluceau et de Roquencourt, capitaine de trois cents hommes de pied, marié avec Françoise *d'Harzillemont* (3), fille de Michel d'Harzillemont, seigneur d'Harzillemont, et de Jeanne-Guillaume. Ils vendirent la terre de Roquencourt. Leurs enfants furent :

a. Lancelot de Thumery, seigneur de Loupeignes et de Chatignonville, en Beauce, près de Chartres. Il se maria et eut des enfants;

b. Marguerite de Thumery, nommée avec son frère Lancelot, dans un contrat du 28 mars 1586;

2°. Jacques de Thumery, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem;

3°. Richard, qui continue la lignée;

4°. Nicolas de Thumery, qui a formé un rameau, rapporté ci-après;

5°. Marie de Thumery, femme, le 17 décembre 1529, de Christophe *Hamelin* (4), avocat au châtelet de Paris;

Du second lit :

6°. Robert de Thumery, seigneur de Chatignon-

---

(1) *Josse* : d'azur, à trois couronnes de chêne d'or.

(2) *Suhart* : d'or, à la croix fleuronnée de gueules.

(3) *Harzillemont* : de gueules, à trois pals de vair; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable.

(4) *Hamelin* : d'azur, au lion couronné d'or.

ville en partie, né l'an 1554, marié : 1°. avec Marguerite *de Saint-Pol*, fille du seigneur des Vacheresses ; 2°. avec Marie *de Vauvissant* (1), fille de Bertin de Vauvissant, seigneur de Jolivet, en Beauce, et de Briançon, et de Catherine d'Espinay. Il mourut l'an 1613, ayant eu :

Du premier lit :

a. Jeanne de Thumery, épouse de Jacques *le Barbier*, seigneur de Villereau-au-Bois, mort l'an 1646, et sa veuve, l'an 1648 ;

Du second lit :

b. Marguerite de Thumery, femme de Daniel *de Paris* (1), écuyer, seigneur des Touches et Marconville, morte le 19 janvier 1670 ;

c. Suzanne de Thumery, mariée à Louis *du Castel*, seigneur de Tronçay et de Boisgirard, au Perche ;

d. Catherine de Thumery, épouse de Jacques *Hue* (3), seigneur d'Herleville, près Epernon, morte en 1646 ;

7°. Enguerrand de Thumery, seigneur de Boisrond, né l'an 1556, marié avec Marie *du Pillard* (4), mort sans enfants.

VIII. Richard DE THUMERY, écuyer, seigneur de Voluceau, homme d'armes de la compagnie de M. de Nevers, épousa, l'an 1552, Marie *d'Harzillemont*, sœur de la femme de son frère, et dame de Loupeignes en partie, dont il eut :

---

(1) *Vauvissant* : d'argent, à la croix ancrée de gueules, cantonnée de quatre mâcles du même.

(2) *De Paris* : d'hermine plein.

(3) *Hue* : de gueules, à l'aigle au vol abaissé d'or.

(4) *Du Pillard* : d'argent, à trois trèfles de sinople ; au chef d'or, chargé d'une merlette de sable.

IX. Moïse DE THUMERY, seigneur de Voluceau, de Branges et de Loupeignes en partie, mariée le 13 octobre 1592, avec Claude *de la Baume de Castre* (1) fille de Joachim de la Baume, seigneur d'Estre et de Petignicourt, et de Madelaine de Castres, dame de Mechery, en Brie. Il mourut en 1617, laissant trois filles :

1° Marie de Thumery, née l'an 1596, mariée, le 12 août 1615, avec Jean *Morin* (2), chevalier, seigneur de Reuilly et de Paroy, mort en 1652, et elle en 1662 ;

2°. Françoise de Thumery, religieuse bénédictine à Melun ;

3°. Guillemette de Thumery, née en 1603, mariée à François *de Salmatoris* (3), seigneur de la Ruffie et de Cercy, chevalier de l'ordre du Roi. Elle mourut en 1651, et lui en 1668.

Seigneurs de Menildon

VIII. Nicolas DE THUMERY, seigneur de Menildon et de Becheret, quatrième fils de Jean III et de Marguerite Josse, sa première femme, fut avocat au parlement et bailli de Chevreuse. Il épousa, le 18 février 1560, Jeanne *Fournier*, fille de Jean Fournier, sieur de Marc, et de Marguerite Boucher, sa seconde femme. Il acquit la terre de Becheret, en 1578, et mourut au mois de septembre 1590, laissant :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Pierre de Thumery, mort sans alliance ;

---

(1) *La Baume* : d'or, à la bande vivrée d'azur, chargée d'un écusson de sable, à trois merlettes d'or, et ce dernier d'un petit écusson chevronné d'argent et de gueules.

(2) *Morin* : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois têtes de Maure d'argent.

(3) *Salmatoris* : de gueules, au lion d'argent.

3°. Jeanne de Thumery, femme de Louis *Le Vicomte* (1), seigneur de Villepreux;

4°. Marie de Thumery, religieuse à l'abbaye du Trésor;

5°. Françoise de Thumery, femme de François *du Gard* (2), seigneur de Crache, près d'Ablis.

IX. Jean DE THUMERY, seigneur de Menildon, de Becheret et du Haut-Villepreux, épousa Françoise *Fredet* (3), fille de Claude Fredet, écuyer, seigneur de Jumeauville en partie, et de Marguerite Aymery. Il mourut l'an 1632, laissant un fils et deux filles :

1°. Louis, qui suit;

2°. Marie de Thumery, femme de Charles *Farin*, sieur de Croville et de Tison;

3°. Angélique de Thumery, mariée à Charles *de Morant* (4), sieur de la Perruche et du Coudray. Conjointement avec sa sœur, elle vendit la terre de Menildon, le 7 septembre 1645.

X. Louis DE THUMERY, seigneur de Menildon, servit à l'arrière-ban de Lorraine, et fut tué à son retour, à l'âge de vingt-quatre ans, par un paysan, le 11 janvier 1639.

Armes : d'azur, à la croix écartelée d'or et d'argent, engrêlée, cantonnée de quatre boutons de rose au naturel. Tenants et cimier : trois pucelles de carnation.

---

(1) *Le Vicomte* : lozangé d'hermine et de gueules.

(2) *Du Gard* : d'or, à trois hures de sanglier de sable : au chef d'azur, chargé d'un léopard d'argent, lampassé et armé de gueules.

(3) *Fredet* : d'argent, à trois chevrons de gueules.

(4) *Morant* : d'argent, à trois molettes d'éperon de gueules.

DRUDES ou DRUDAS, écrit aussi dans les anciens actes, *Drude et de Rude*, seigneur du Rocher, du Ménil-Robert, de la Catherie, du Landey, de la Tour et de Campagnolles, en basse Normandie, établis en cette province, depuis le mariage de noble Guillaume Drudes, avec demoiselle Isabelle de Tallevende ou Talvende, en 1577; il sortit de la maison Drudes ou Drudas, des seigneurs de la Carbonnade et de Gouhas, laquelle était d'ancienne chevalerie du comté d'Armagnac. Il résulte de preuves faites par cette maison pour divers ordres de chevalerie, et notamment d'un certificat de M. Maugard, commissaire du roi, pour la recherche et la vérification des anciens monuments de droit public et d'histoire, du 29 février 1788, que dès le dixième siècle, la maison Drudes ou Drudas florissait dans le comté d'Armagnac, au rang de l'ancienne chevalerie. En effet, plusieurs Drudes paraissent noblement dès 941 et 942, en diverses chartes rapportées par M. Feudrix de Bréquigny, de l'Académie française, et de celle des inscriptions. Ermentrude Drudes, épouse de Guillaume, vicomte de Beziers, fit avec son mari une donation, en 985, selon les mémoires de Languedoc, par Catel, ou plutôt le 24 août 977, selon l'histoire plus exacte de cette province, par Vic et Vaissète. Atton Drudas ou Drudes et Mauritanie, sa femme, donnèrent, au mois d'août 1207, à un évêque de Toulouse, une partie de la terre de la Carbonnade, fait consigné dans *le Gallia Christiana*. Il avait épousé, en 1187, Mauritanie d'Esparvers ou d'Esparbès, dont la maison a aussi possédé la terre de Drudas, à trois lieues environ de la ville de Grenade, en Armagnac; elle était fille d'Armand, et sœur de Géraud et de Porcel d'Esparvers, qui firent, en 1162, 1165 et 1189, des donations à l'abbaye de Grandselve; elle est rappelée dans la

généalogie de la maison d'Esparbès, au tome VII des grands officiers de la couronne, où son mari, Atton de Drudas, est appelé Othon. On trouve quelques nobles ou notables, Rud ou de Rude, dans les actes de Rymer, sous les années 1264, 1308 et plusieurs des années suivantes. Ces variations ne doivent point surprendre; nous avons sous les yeux plusieurs familles également distinguées, dont les noms se sont orthographiés de plus de vingt manières, différentes. La filiation de la maison Drudes est prouvée rigoureusement, avec suite non interrompue de services militaires et possession de fiefs, depuis :

I. Alfonse Drudas ou Drudes, seigneur de Gouhas et de la Carbonnade, rappelé dans les actes de dépôt de 1659, dont il sera fait mention sur le neuvième degré, comme gentilhomme vivant en 1297; il est aussi rappelé dans la donation faite, en 1349, à l'abbaye de Grandselve, par Atton, son fils, qui suit :

II. Atton Drudas ou Drudes, Ier du nom, d'abord écuyer, seigneur de Gouhas, puis chevalier banneret, fit, au mois d'octobre 1349, n'étant encore qu'écuyer, à l'abbaye de Grandselve, une donation dans laquelle il fait mention de Julianne, sa femme, de ses fils, Atton II, qui suit, et Bernard, ainsi que de son père. A ce titre original, qui est en latin, en bonne forme, pend un sceau en cire, où est empreinte *une tour*, autour de laquelle on lit : S. (*Sigillum*) Attonis Drudæ, en 1385; il était, avec Atton, son fils, homme d'armes dans la compagnie du comte d'Armagnac.

III. Atton Drudas ou Drudes, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Carbonnade, homme d'armes de la compagnie du comte d'Armagnac, en 1385, comparut, en cette qualité, à une montre faite en 1414. Il épousa, le 13 avril 1430, Marie-Andrie *Fargès* ou *Farges* (1):

---

(1) *Fargès* : de gueules, au lion d'argent.

dans leur contrat de mariage, il est fait mention d'une substitution en Lomagne, de laquelle il sera parlé sur le neuvième degré. De ce mariage est né Jehan, qui suit :

IV. Noble Jehan Drudes, dit *de Carbonnade*, écuyer, était un des cinquante hommes d'armes, et Bernard Drudes, le jeune (probablement son frère), un des cent archers de la petite ordonnance, en garnison à Honfleur, pour le quartier d'octobre, novembre et décembre 1452. Il épousa, le 15 janvier 1460, Françoise *de Sancer* (1). Il est mentionné, avec mademoiselle Drudes (probablement sa femme), dans un compte de maître Olivier Barreau, receveur-général et trésorier du pays et duché de Bretagne, pour les années 1494 et 1495. Il fut tué au service du roi, et laissa un fils, qui suit :

V. Noble Raymond Drudas, Ier du nom, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Polignac de Beaumont, comparut, en cette qualité, à la montre faite en 1493. Il épousa, le 3 mars 1498, Anne d'*Espart*, dont il eut :

1°. Raymond II, qui suit;

2°. Jean, *dit* de Carbonnade.

VI. Raymond Drudas, dit *Drudes*, IIe du nom, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Lautrec, comparut, en cette qualité, à la montre faite à Alexandrie, le 29 juillet 1519. Il épousa, le 15 février 1520, Advise *de Souillac* (3), dont il eut Atton III, qui suit :

VII. Atton Drudas ou Drudes, IIIe du nom, écuyer,

---

(1) *De Sancer* : d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices contrepotencées d'or; au lambel de gueules.

(2) *De Souillac* : d'or, à trois épées de gueules, la pointe en bas.

seigneur de Gouhas et de la Carbonnade, homme d'armes de la compagnie de l'amiral d'Annebaut, comparut, en cette qualité, à la montre faite par cet amiral, à Evreux, le pénultième jour de janvier 1549. Il épousa, le 5 septembre de la même année, Charlotte *Beaudéan* (1), et faisait sa résidence à Auch. Selon les mémoires domestiques, Atton Drudes, continuant de servir le roi, fut tué par les religionnaires, à Nîmes, en 1567 ou 1568. Sa veuve mourut avant le 22 novembre 1577, laissant entr'autres enfants :

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. N... Drudes, père de Raymond, mentionné ci-après.

VIII. Guillaume Drudas ou Drudes, Ier du nom, écuyer, seigneur du Rocher, homme d'armes de la compagnie du duc de Nemours, comparut à la montre faite à Thisy, en Beaujolais, le 29 novembre 1564. Il épousa, le 22 novembre 1577, demoiselle Isabelle *de Tallevende* (2), fille de noble homme Louis de Tallevende, écuyer, seigneur du Mesnil-Robert, et de N.... de Bretteville, issue de noble homme Gilles de Bretteville, écuyer, sieur de Franchemont, et de demoiselle Nicolle des Mares. Par le contrat, Robert de Tallevende donne à la future épouse, sa sœur, la terre du Rocher et autres fiefs.

IX. Nicolas Drudes, écuyer, sieur du Rocher, fils de Guillaume, épousa, le 4 janvier 1620, demoiselle Isabelle *de Roubadong* (3), fille de feu Erard Samson de Roubadong, écuyer, seigneur du Lieu, et de dame Eldéan. Par acte du 13 juillet 1634, il traita, avec noble homme Raymond Drudas de Gouhas, son cousin,

---

(1) *Beaudéan* : d'or, à l'arbre de sinople.
(2) *De Tallevende* : palé d'hermine et de gueules :
(3) *Roubadong* : de sable, au cheval d'argent.

habitant de Lomagnes, au sujet d'une substitution très-ancienne, dans lequel acte sont relatés leurs ancêtres, depuis 1460 et 1430, époque de cette substitution. En vertu d'une autre convention faite avec le même Raymond, il déposa chez Guillaume de la Poste et Thomas le Sueur, tabellions à Caen, le 18 novembre 1659, des pièces originales, qui justifient, par les degrés relatés en cet acte, la filiation noble de la famille, depuis l'an 1297, que vivaient Alfonse Drudes, écuyer, sieur de Gouhas. Le 30 décembre suivant, le même Raymond donna, devant les mêmes tabellions, acte de reconnaissance « d'un sac de titres originaux, coté » P. D., n°. 28, déposé en leur tabellionnage, à Caen, » par le sieur Nicolas Drudes du Rocher, écuyer, » contenant trente-neuf pièces relatives à une filiation » de dix degrés de noblesse paternelle, depuis et y » compris Guillaume Drudes, écuyer, sieur de la » Catherie, fils dudit Nicolas, jusqu'à Alphonse Drudas, » écuyer, seigneur de la Carbonnade-Gouhas, ainsi » qu'il est plus amplement spécifié dans l'acte de dépo- » sition, passé devant lesdits notaires, le 18 novembre » dudit an. » Selon les mémoires de famille, ce Raymond servit quelque temps en France, puis il passa chez l'étranger, emportant beaucoup de titres. On croit qu'il mourut en Espagne. Nicolas Drudes avait fait, dès le 8 mars 1655, devant Jean Bijet et Jacob Roley, tabellions royaux, son testament, contenant, entr'autres legs, des pièces pour ses ancêtres, dont la filiation est graduellement articulée jusques et y compris ses cinquièmes aïeux, explicitement, outre les ascendants supérieurs explicitement.

X. Guillaume Drudes, IIe du nom, écuyer, sieur de la Catherie, fils de Nicolas, fut successivement cadet-gentilhomme, gendarme de la garde du Roi, et conseiller de S. M. en l'élection de Vire ; il comparut à la montre des gentilshommes, faite sur la place de Strasbourg, le

28 avril 1683. Il avait épousé, le 2 août 1665, Antoinette *Brossard* (1), fille de Julien Brossard, écuyer, sieur des Iles, et de Gabrielle de Saint-Germain. Il en eut :

1°. Jean-Jacques, dont l'article suit :
2°. Jacques-Alexandre Drudes, prêtre, présent au contrat de mariage de son frère.
3°. Marie-Anne Drudes, qui épousa Jean-François de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Saint-Pierre d'Entremont.

XI. Jean-Jacques Drudes, chevalier, seigneur et patron de Campagnolles, du Mesnil-Robert et du Landay, garde du corps du Roi, en 1695, puis colonel de la ville de Vire, et lieutenant des maréchaux de France, épousa, le 10 décembre 1704, Bertrande *de Banville* (2), fille de feu messire Georges de Banville, seigneur des paroisses de Pierres et de Roufugeray, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Vire, et de noble dame Marie Turgis. Bertrande de Banville survécut à son mari, et fit des fondations de bienfaisance et de piété. Elle laissa :

1°. Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Marie-Anne Drudes, mariée à François-Michel-Alfonse de Thoury, chevalier, seigneur de Boussantier ;
3°. N.... Drudes, mariée 1° : à N.... des Landes, écuyer, seigneur de Banville ; 2°. à N... de Thoury, écuyer, sieur de la Corderie, chevalier de Saint-Louis.

XII. Jacques-Alexandre Drudes, chevalier, seigneur

---

(1) *Brossard* : d'azur, à trois fleurs de lys d'or ; au bâton d'argent en bande, brochant sur le tout.
(2) *Banville* : vairé d'argent et d'azur.

haut-justicier de Campagnolles, de la Tour, du Landay, et du Ménil, né le 11 juin 1711. Il fut mousquetaire de la garde du Roi depuis le 15 mai 1729, jusqu'au 1er juin 1738, ensuite colonel de la milice bourgeoise de Vire; il épousa, le 30 avril 1740, demoiselle Marguerite-Françoise-Emmanuelle *Bouvet des Bordeaux* (1), fille d'Etienne Bouvet, sieur des Bordeaux, conseiller du Roi, lieutenant-général, civil et criminel en l'élection de Domfront, et de feue Françoise du Val. De ce mariage sont issus :

1°. Michel - François - Jacques - Alexandre Drudes-de-Campagnolles, écuyer, sieur de la Tour, né le 19 avril 1751; mousquetaire de la garde du roi, dans la seconde compagnie, en 1767, où il a servi jusqu'à la réforme, en 1776; pensionnaire du roi, à cette époque, et capitaine d'infanterie, en 1782 ; a siégé et voté avec la noblesse de Caen, aux assemblées convoquées pour la nomination des députés aux états généraux de 1789. Il a émigré; fut l'un des auteurs de la coalition de la basse Normandie, en 1791, et l'un des quatre-vingt-quatre prisonniers du château de Caen, à cette époque. Il a fait la campagne des princes, en 1792 ; puis les campagnes dans l'armée vendéenne, en qualité de colonel-chef-de-division. Il s'est rallié, au 20 mars 1815, avec Camille Drudes, son neveu, volontaire royal, aux défenseurs de la royauté. Il est lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

2°. Etienne-François, qui suit ;

3°. Alexandre Drudes, lieutenant des vaisseaux du roi, a émigré et fait les campagnes des princes

---

(1) *Bouvet :* de sinople, au bœuf d'or, accompagné de deux étoiles du même.

dans le corps de la marine royale, et a péri dans l'émigration ;

4°. Marie-Bertrande Drudes-de-Campagnolles, mariée le 10 octobre 1770, à Georges de Banville, écuyer, ancien officier d'infanterie, fils de Georges-Antoine de Banville, et de Jacquette-Perrine Onfroy;

5°. Marguerite-Françoise Drudes, non-mariée.

XIII. Étienne-François Drudes, chevalier de Campagnolles, successivement mousquetaire noir, garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie, colonel de la milice bourgeoise de Vire, et lieutenant des maréchaux de France, lieutenant-colonel de cavalerie, ancien maréchal-des-logis des gardes du corps, a émigré avec ses frères. Chargé, à Trèves, du manifeste des princes, il reçut de S. A. R. l'ordre ci-joint (1) de repasser en France; il y remplit sa mission, y subit une détention périlleuse, et fut désigné pour être une victime de la loi des otages; en 1815, il s'est enrôlé avec son fils, dans les volontaires royaux sous les ordres de M. de Franchemont. Il a épousé, par contrat du 25 janvier 1786, Marie-Louise-Henriette *de Corday d'Arclais* (2),

---

(1) « D'après le compte que nous nous sommes fait » rendre des services que M. le chevalier Drudes, ancien » garde du corps du Roi, lieutenant des maréchaux de » France de Vire, a rendu dans la coalition de basse » Normandie, et de son zèle infatigable pour la bonne » cause, nous l'invitons à retourner dans ladite pro- » vince, à y propager les bons principes, regardant ce » travail nécessaire et d'une utilité majeure et impor- » tante au Roi, notre frère, et au salut de la monarchie. » A Trèves, ce 12 août 1792 ». *Signé* Louis-Stanislas-Xavier; Charles-Philippe.

(2) *Corday :* d'azur, à trois chevrons d'or.

parente de la fameuse Charlotte Corday, fille de Cyprien-Guillaume de Corday d'Arclais, chevalier, seigneur et patron de la paroisse de Pierres, haut justicier de la même paroisse, ainsi que de Vierroix et Vaudry, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien gendarme de la garde du roi, et de feue Charlotte de Banville. Il a eu de ce mariage :

1°. Camille Drudes de Campagnolles, né à Vire, le 24 avril 1795 ;

2°. Désirée Drudes de Campagnolles, épouse de messire Auguste de Rozel, chevalier, seigneur de Saint-Germain, née à Vire, le 28 novembre 1792.

Armes : d'or, à la tour de sable, au chef d'azur chargé de trois roses d'or.

DU SERRE (1) DU RIVAL, maison d'ancienne chevalerie du Dauphiné, qui a pris son nom d'un bourg situé dans le Gapençois, à trois lieues de Veynes, sur la rive droite du Buech, décoré jadis du titre de baronnie. Les chartes de l'église de Gap justifient cette possession et le rang que tenaient les barons du Serre dans la haute noblesse du Dauphiné, depuis le onzième siècle. Leurs descendants ont constamment soutenu l'éclat de leur origine par une longue série d'officiers distingués, et par des alliances avec les maisons les plus anciennes et les plus illustres.

I. Pierre DU SERRE, l'un des co-seigneurs de Veynes, qui transigèrent avec les habitants de ce bourg, le samedi

---

(1) Ce nom s'est écrit quelquefois *de Serre* et *de Serres*. Voyez, pour les variations, la critique manuscrite du Nobiliaire de Provence, l'Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin, par Pithon-Curt, t. I, p. 41, et l'Hist. des Grands-Off. de la couronne, t. IV, p. 286.

d'après la fête de Saint-Martin d'hiver 1296, avait pour frère :

Isnard, baron DU SERRE, lequel fut l'un des capitaines qui servirent à la croisade de l'an 1290, et dont le fils, Jean Baron du Serre, transigea avec l'évêque de Gap, en 1316, au sujet des droits qu'il avait au terroir de Serre, et ratifia un acte de l'an 1322, pour le rétablissement de l'église de Serre, brûlée par les hérétiques Ce Pierre du Serre, Ier du nom, eut pour fils :

II. Pierre DU SERRE, IIe du nom, qui fut présent à l'hommage que Guillaume Auberjon rendit en 1331, au comte de Valentinois, au lieu d'Étoile. De ce Pierre II, sont issus :

1°. Honoré Ier, qui suit ;
2°. Guigues du Serre, nommé dans un acte touchant Guillaume de Pracomtal, chevalier, et François, son frère, du 8 septembre 1355.

III. Honoré DU SERRE, Ier du nom, établi à Montorcier, est connu par le contrat de mariage de son fils, qui suit :

IV. Pierre DU SERRE, IIIe du nom, marié le 17 mars 1391, avec Doucette *d'Auriac*, fille de Humbert d'Auriac (*de Auriaco*) (1), vivant en 1346. Pierre du Serre fit, en 1419, son testament, par lequel il institua Honoré II, qui suit, son héritier universel.

V. Honoré DU SERRE, IIe du nom, épousa Alix *de Montorcier*, dame de Montorcier (2), et testa l'an 1440. Il fut père de :

---

(1) Leurs descendants ont aussi écrit leur nom, par *Doriac*. Voyez l'État politique du Dauphiné, par Chorier, t. III, p. 229.

(2) *Montorcier* est une seigneurie située en Champsaur, à trois lieues de Gap. On y comptait 90 feux.

VI. Antoine DU SERRE, seigneur de Montorcier, marié, l'an 1472, avec Lantelme *de Bonne de Lesdiguières,* fille de François de Bonne, co-seigneur de Laye, du Cros, de Saint-Laurent, du Glesil et de Saint-Bonnet ou de Lesdiguières, et d'Alix Poncet, sa seconde femme, grand'tante de François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et connétable de France. Antoine du Serre fit son testament l'an 1519, en faveur de Georges, son fils, qui suit :

VII. Georges DU SERRE, co-seigneur de Montorcier, pouvait être frère de Jeanne du Serre de Montorcier, mariée, vers 1520, avec N..... Raymond, seigneur de Sigoyer. Il épousa : 1°. Bourguette *de Roux ;* 2°. le 1er août 1517, Marguerite *de Martin*, fille d'Olivier de Martin, seigneur de Champoléon, en Dauphiné. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Robert du Serre, seigneur de Montorcier, marié avec Gillette *de Tertulle*, fille de Nicolas de Tertulle, seigneur de Bagnols, de Verfueil, de Cornillon et de Montolivet, en Languedoc, et de Claire des Rollands. Etant veuve, elle se remaria, le 7 juin 1563, avec Michel de Cardebas de Bot, co-seigneur de Saignon et d'Auribeau. (*Pithon Curt*, *t. I, p.* 269, *et t. IV*, *p.* 575). Robert du Serre fut père de Charles et Jacques du Serre, lequel Jacques eut pour enfants, Pierre et Aubert du Serre, seigneurs de la Villette, en Bresse (1). Charles du Serre de la Villette, épousa, le 4 octobre 1655, Huguette de la Roche de Fondevaux, et sa branche est éteinte.

---

(1) *La Villette*, terre seigneuriale, située en Bresse, au bailliage de Bourg, près de la rivière d'Ain.

Du second lit :

2°. Benoît, dont l'article suit ;
3°. Antoine du Serre, auteur d'une autre branche, rapportée en son rang ;
4°. Guillaume du Serre, mort sans postérité.

VIII. Benoît DU SERRE, seigneur du Rival, co-seigneur de Montorcier, gouverneur de Talard, en Dauphiné, épousa, le 30 décembre 1564, Louise *de Bonne*, fille de Charles de Bonne, seigneur d'Auriac et de la Rochette, et de Jeanne de Varey. Benoît du Serre, fit son testament le 19 mars 1573, et Louise de Bonne fit le sien le 7 janvier 1620. Leurs enfants furent :

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. Gaspard du Serre, sieur de la Grange, capitaine d'infanterie, et sergent-major de la ville d'Embrun, qui, de son mariage avec Suzanne du Roux d'Orcières, a eu pour fils :

A. Etienne du Serre,
B. Gaspard du Serre,
C. Antoine du Serre,
D. Louis du Serre,
} Ils ont servi long-tems dans les armées du roi Louis XIII, et ont commandé des compagnies d'infanterie.

3°. Annibal du Serre, qui fut aide-de-camp des armées du roi ;
4°. Hercules du Serre, gouverneur de la Vallée de Mairen, dans le marquisat de Saluces, l'an 1601 ; Annibal et Hercules décédèrent sans postérité ;
5°. Marguerite du Serre, mariée à Jacques *des Alrics*, fils de Pierre, seigneur suzerain de Vinzobres, et de Philippe d'Arces ;
6°. Isabelle du Serre, mariée avec Laurent *de Ferrus*, fils de Georges du Ferrus, commandant de la ville et du château de Briançon, et d'Eléonore Borel de Pontaujard.

IX. Charles DU SERRE, Ier du nom, seigneur du

Rival et des Ricoux, co-seigneur de Montorcier et de Faudon (1), gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, épousa Suzanne *de Martin*, fille d'Albert de Martin, seigneur de Champoléon, et de Madelaine de Bérenger du Gua, sœur de Claudine de Bérenger du Gua, mariée au connétable de Lesdiguières. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. Charles II, dont l'article suit;

2°. Suzanne du Serre, seconde femme, par contrat du 13 juillet 1640, de David *d'Hugues*, baron de Beaujeu, vicomte de Villerme en partie, maréchal-de-camp, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, viguier de Marseille, fils de Jean d'Hugues, et de Marguerite de Lozeran.

X. Charles DU SERRE, IIe du nom, seigneur du Rival, capitaine au régiment de Navarre, fut blessé au siége de Luxembourg, au mois de juin 1684, et mourut au service du Roi. Il avait épousé, en 1645, Claire *d'Ossandon*, fille de Pierre d'Ossandon, seigneur de la Batisse, Pui-Guillaume et autres lieux, et a eu, entr'autres enfants :

XI. Pierre DU SERRE, IVe du nom, seigneur du Rival et des Ricoux, marié le 28 septembre 1699, avec Henriette *de Belle de Sauret*, fille d'Antoine, seigneur d'Aspremont, et de Louise de Poncet de Laye. De ce mariage est issu :

XII. Charles-Balthazar DU SERRE, seigneur du Rival, du Pui-Guillaume et de la Batisse, marié, le 23 janvier 1730, avec Marie-Louise *de Malet de Vandègre*, fille de Gabriel-Marie de Mallet de Vandègre, écuyer, seigneur de Vandègre et de Bulhon, et de Claudine de Torrant. Il en eut, entr'autres enfants :

---

(1) *Faudon*, terre et seigneurie, située dans l'élection de Grenoble, où l'on comptait 297 feux.

1°. Joseph, dont l'article suit ;

2°. Jean-Casimir du Serre du Rival, né à Gap, marié, le 26 février 1793, avec Marie-Monique *Amidieu Duclos*, dont il n'eut pas d'enfants, et fille de Jean-Baptiste Amidieu Duclos, capitaine de dragons, et de Marie-Anne Loucher de Saint-Frais. Il a été capitaine d'infanterie, et est décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3°. Claire-Emilie du Serre du Rival, chanoinesse du chapitre noble de Saint-Martin de Sales, en Beaujolais.

XIII. Joseph du Serre du Rival, né à Gap, le 23 septembre 1737, officier d'un rare mérite, se signala dans diverses actions de la guerre de sept ans, et fut fait chevalier de Saint-Louis, à l'âge de vingt-quatre ans, sur le champ de bataille, par M. le prince de Condé, après la victoire de Johannesberg, remportée, en 1762, sur le prince héréditaire de Brunswick. Ce fut Joseph du Serre du Rival qui, dans cette bataille, s'empara des canons qui, par ordre de Louis XV, furent transportés à Chantilly. Il servit dans les troupes légères de France jusqu'en 1763, époque à laquelle il passa au service d'Espagne, où il fut nommé capitaine aux Gardes-Wallonnes, le 14 juillet 1771. Il a épousé, à Algésiras, en Espagne, le 8 janvier 1793, Raimonde *Salaranque*, fille de don Pedro Salaranque, et de Rafaëla Fravega. Il est décédé à Puerto-Real (Port-Royal), le 2 novembre 1800, laissant deux demoiselles :

1°. Louise-Claire du Serre du Rival, né à Puerto-Real, le 1er février 1794 ;

2°. Jeanne-Marie-Raimonde-Nicolette du Serre du Rival, née à Algésiras, le 6 décembre 1797.

Branche des barons de Thèze et seigneurs de Melves.

VIII. Antoine DU SERRE, seigneurs de Thèze et de Chaliol-lès-Montorcier, fils de Georges du Serre, seigneur de Montorcier, et de Marguerite de Martin, sa seconde femme, épousa, le 30 décembre 1564, Marguerite *de Bonne d'Auriac*, sœur de Louise, épouse de Benoît du Serre du Rival, son frère. Il eut de ce mariage :

1°. Daniel, dont l'article suit;

2°. Charles-Salomon du Serre, nommé évêque de Gap, en 1600, mort dans cette ville, le 15 mai 1637. Pendant le désordre des guerres civiles, les huguenots s'étant emparés des biens des ecclésiastiques et ayant abattu les églises, ce vénérable prélat répara tous ces malheurs, retira des mains des réformés les biens qu'ils avaient envahis; fit rebâtir la plupart des églises que les calvinistes avaient démolies, et rétablit le culte divin dans tous les villages de son diocèse. Il employa aussi de grandes sommes à la réparation des couvents et de l'hôpital de la ville de Gap, où sa mémoire est restée en grande vénération.

IX. Daniel DU SERRE, baron de Thèze, seigneur de Melves (1), de Chaliol, co-seigneur d'Orcières (2), de Montorcier, de Saint-Julien (2), de la Motte du

---

(1) *Melves*, en Provence, au diocèse de Gap, à une lieue de la Durance, et à trois de Sisteron.

(2) *Orcières*, en Dauphiné, au diocèse de Gap, à quatre lieues de cette ville, dans l'élection de Grenoble. Elle comportait 280 feux.

(3) *Saint-Julien*, seigneurie considérable, au diocèse de Gap, où l'on comptait 121 feux.

Caire (1) et de Faudon, commanda une compagnie de deux cents arquebusiers, par commission du 6 mars 1590, et se retira du service avec le grade de mestre-de-camp. Il avait épousé, le 6 février 1601, Anne *de Poligny*, fille de Jacques de Poligny, gouverneur de la ville de Gap, en 1591, et lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du connétable de Lesdiguières, et d'Anne de la Place. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Louis du Serre, qui fut doyen de l'église cathédrale de Gap et prieur de Valbonnais;

3°. Jacques du Serre d'Orcières, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1632;

4°. Honoré du Serre, reçu également chevalier de Malte, le 26 février 1636;

5°. Anne du Serre, première femme de David *d'Hugues*, baron de Beaujeu, mentionné plus plus haut;

6°. Marguerite du Serre, mariée, par contrat du 25 janvier 1637, avec Pierre *d'Inguimbert*, seigneur de Pramiral, qui testa le 28 avril 1652. Par ce mariage, les terres de Melves, d'Orcières, et la baronnie du Thèze entrèrent dans la famille d'Inguimbert.

X. Charles DU SERRE, fils de Daniel du Serre et d'Anne de Poligny, baron de Thèze, capitaine d'infanterie, fut maintenu dans sa noblesse par les commissaires départis en Provence, le 19 janvier 1668. Il avait épousé, l'an 1634, Anne *de Castellane*, fille de Marc-Antoine de Castellane, baron de Saint-Juers, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre du Roi, et de Diane du Mas de Castellane-Allemagne. De ce mariage sont issus :

---

(1) *La Motte du Caire*, en Provence, au diocèse de Gap, à trois lieues et demie de Sisteron.

1°. Raynaud, dont l'article suit;

2°. Christine du Serre, mariée à Gaétan *Gradenigo*, noble vénitien, et morte en 1765.

XI. Reynaud DU SERRE, seigneur de Thèze, coseigneur d'Orcières et sénéchal de Sisteron, décédé sans postérité.

Armes : d'azur, au cerf d'or; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules, feuillées de sinople. *Supports* et *Cimier :* trois cerfs d'or.

BLASON *des Alliances* de la maison *du Serre du Rival.*

Des Alrics : de gueules, au lion d'or, accompagné de trois croissants du même.

D'Auriac : de sable, au griffon d'or, couronné, langué et armé de gueules.

De Belle de Sauret : de gueules à cinq mailles d'or.

De Bonne-Lesdiguières : de gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.

De Castellane : de gueules, à la tour donjonnée de trois pièces d'or.

De Ferrus : Parti : au 1, coupé d'argent et de sinople; au 2, de gueules plein.

D'Hugues : d'azur, au lion d'or, surmonté de trois étoiles du même, à trois fasces de gueules, brochantes sur le lion.

D'Inguimbert : d'azur, à quatre colonnes rangées d'or.

De Malet de Vandègre : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois fleurs de pensée au naturel, et accompagnée de trois mains d'argent.

De Martin : d'azur, au chevron d'or; au chef du même, chargé de trois cœurs de gueules.

D'Ossandon : d'or, au chevron de sinople, accompagné de trois hirondelles de sable.

De Poligny : de gueules, à trois chevrons d'argent; au chef d'or, chargé d'un renard de gueules.

De Roux : Coupé : au 1er, d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois besants d'argent; au 2, d'or, au chêne de sinople.

De Tertulle : d'azur, au lys au naturel.

DE BEAUX DE PLOVIER, en Dauphiné. Cette maison est mentionnée au tome II du Dictionnaire universel de la Noblesse de France, où son origine remonte à noble Jean de Beaux de Plovier, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du Roi, professeur royal en droit en l'université de Valence, par provisions du 10 juillet 1666; lequel rendit hommage à l'évêque de Valence, le 17 septembre 1698, de la terre de Plovier, possédée aujourd'hui par noble Jean-Fleury de Beaux de Plovier, écuyer, ancien aspirant au corps royal de la marine, chef actuel de cette famille. Mais, par des titres authentiques que nous avons sous les yeux, sa filiation suivie remonte à :

I. Pierre DE BEAUX, du mandement de Valence, vivant en 1471, qui fut père de :

II. Martin DE BEAUX, nommé dans le contrat de mariage d'Antoine de Beaux, son fils, qui suit, du 2 février 1521.

III. Antoine DE BEAUX, du mandement de Valence, épousa Jeanne *de Fòrmond*, par contrat devant de Cluset, notaire, du 2 février 1521; reçut la donation de Jean de Beaux, son frère, par contrat du même jour devant le même notaire; est nommé dans le contrat de mariage de François de Beaux-Plovier, son fils, qui suit, du 1er janvier 1552; et fit son testament devant Vanonce, notaire, le 15 juillet 1572.

IV. François DE BEAUX-PLOVIER, du même mandement, épousa Mathurine *Vial*, par contrat du 1er janvier 1552, reçu par Enjelvin, notaire ; et fit son testament, le 11 juin 1586, devant Delandes, notaire, dans lequel sont institués, pour ses héritiers, Antoine de Beaux, et Pierre de Beaux, qui suit, ses fils.

V. Pierre DE BEAUX DE PLOVIER, IIe du nom, fut institué, avec Antoine, son frère, héritier universel de François de Beaux, son père, dans sondit testament, du 11 juin 1586, où sont nommés ses autres enfants, morts, ainsi qu'Antoine, sans postérité. Il eut pour fils Jacques de Beaux, qui suit :

VI. Jacques DE BEAUX DE PLOVIER fut marié avec demoiselle Françoise *Rodet*, l'un et l'autre mentionnés dans le contrat de mariage de noble Jean de Beaux de Plovier, leur fils, qui suit, du 4 septembre 1694. Il eut deux autres fils, Jean-Jacques de Beaux, conseiller secrétaire du roi, en la chancellerie présidiale de Valence, mort sans postérité, lequel testa, le 8 octobre 1680, devant Courbis, notaire, en faveur dudit Jean, son frère, et Jean-Baptiste de Beaux, conseiller du Roi et son premier professeur en la faculté de théologie de l'université de Valence, provincial et commissaire-général de la province de Saint-Bonaventure des frères mineurs conventuels de Saint-François ; il soutint sa thèse en mai 1699, et fit cession en faveur du même Jean de Beaux, son frère, qui suit, d'une chapelle dans l'église des cordeliers, à Valence, le 26 mai 1699, devant Rouveyre, notaire.

VII. Noble Jean DE BEAUX DE PLOVIER, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du Roi, professeur en droit en l'université de Valence, par provisions du 10 juillet 1666, rendit hommage à l'évêque de Valence, de la terre de Plovier, le 17 septembre 1698 ; épousa demoiselle Marie *Blain*, par contrat du 4 septembre

1694, devant Delandes, notaire, et fit son testament devant Burlet, notaire, le 25 septembre 1705. Il eut pour fils :

VIII. Noble Jean-Pierre-Joseph DE BEAUX DE PLOVIER, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant-général de police de la ville de Valence, par provisions du 29 novembre 1725; eut pour femme demoiselle Jeanne *Gonon-de-Saint-Etienne*, dont il eut Jean-Jacques de Beaux de Plovier, qui suit, et Marie-Eulalie de Beaux de Plovier, mariée à noble Jacques-Philippe *de Gouget-de-Casteras*, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la Vieille-Marine, par contrat du 27 octobre 1749, devant maître François, notaire, dans lequel est rappelé ledit noble Jean-Pierre-Joseph de Beaux de Plovier et ladite de Gonon, sa femme, lesquels sont encore rappelés dans la quittance finale, donnée par ladite Marie-Eulalie audit Jean-Jacques de Beaux de Plovier, son frère, de ses droits légitimaires dans les successions de leurs père et mère.

IX. Noble Jean-Jacques DE BEAUX DE PLOVIER, écuyer, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant-particulier au siége présidial de Valence; rendit hommage de sa terre de Plovier à l'évêque de Valence, le 15 janvier 1766; plaida en instance féodale à la sénéchaussée de Valence, où il intervint sentence, le 7 septembre 1786, et devant la cour du parlement de Grenoble, ainsi qu'il résulte des actes du procès du 23 avril 1788 et autres, dans lesquels est mentionné le précédent hommage de l'année 1698.

Il avait épousé, en premières noces, demoiselle Jeanne-Nicole-Pélagie *Tardy-de-Montravel*, fille légitime de noble Jean-Fleury Tardy-de-Montravel-Labrossy, écuyer, et de dame Marie-Hélène de Chantereau; et

en secondes noces, demoiselle Anne-Barbe *de Barjac-de-Rocoules*. Les enfants issus de ces deux mariages, sont :

Du premier lit :

1°. Jean-Fleury de Beaux de Plovier, qui suit ;

2°. Philippe-Auguste de Beaux de Plovier de Villeneuve, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Il servait, avant la révolution, en qualité de lieutenant dans le régiment d'Agénois, et, dans l'émigration, dans des corps nobles de cavalerie et d'infanterie de l'armée de Condé, où il reçut une blessure qui lui valut six ans d'exemption pour la croix de Saint-Louis ; il a épousé, le 2 août 1798, demoiselle Julie Aubrun, dont il a un fils et trois filles :

3°. Marie-Louise-Victoire décédée ;

Du second lit :

1°. Marie-Louis-Alphonse de Beaux de Plovier, marié, par acte du 27 décembre 1807, à demoiselle Caroline Dauphin, dont il a un fils et deux filles ;

2°. Marie-Maurice de Beaux de Plovier, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, capitaine dans la légion de la Drôme ; il a fait onze campagnes en Allemagne et en Espagne, où il a eu le bras fracassé au siége de Burgos :

3°. Marie-Louise-Victoire-Clarice de Beaux de Plovier, demoiselle.

X. Noble Jean-Fleury DE BEAUX DE PLOVIER, écuyer, ancien aspirant au corps royal de la marine, est possesseur de la terre de Plovier, en vertu du testament de Jean-Jacques de Beaux de Plovier, son père, du 28 octobre 1803, devant maître Chabert, notaire,

et de la transaction de famille, devant maître Bonnet, notaire, le 17 avril 1816, entre ledit Jean-Fleury de Beaux de Plovier, ses frères, sa sœur et ladite dame de Barjac, sa belle-mère.

Armes : d'azur, à deux fasces d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

FERRÉ, famille noble et ancienne, originaire du Limosin, transplantée en Bourgogne, en 1680. Claude Ferré, écuyer, seigneur de la baronnie de Nuits, officier dans la compagnie des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, fut blessé à la bataille de Ramillies, l'an 1706, et mourut de ses blessures, à Roanne, laissant plusieurs fils. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette famille a donné des magistrats distingués, et des officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et de six étoiles, trois dans chaque canton, 2 et 1 ; et en pointe d'une salamandre du second émail, sur son bûcher de gueules.

PERREY, famille noble et ancienne, originaire de Salin, au comté de Bourgogne, qui remonte à :

I. Huguenin Perrey, marié, en 1536, avec Blanchon *Gaignefin*, fille de noble Simon Gaignefin, et de Marguerite d'Udressier. Il mourut en 1564. On lisait encore son épitaphe, en 1720, sur sa tombe, dans l'église de Saint-Anatoile ; il y est qualifié *noble*, et ses armes y étaient gravées, telles que sa famille les porte encore aujourd'hui. Il eut de son mariage :

II. Noble Pierre Perrey, Ier du nom, marié, en 1582, avec Claude *le Maire*, fille d'Antoine le Maire, et de Guye Moureault. L'an 1604, il fit une association pour la ferme des salines de Salins, avec Pierre et Etienne Franchet, Pierre d'Eternoz, Guillaume Coquelin, sieur de Germigny, Frédéric Patornay, Jean Duc, Jean Vernier et Pierre de Vauldery. L'an 1607, il acquit, des seigneurs de Vaulgrenant, la Grange-Perrey, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, qui y étaient attachés, et mourut en 1617. Ses enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Charles Perrey, religieux feuillant ;
3°. Blanche Perrey, mariée, en 1616, à Alexandre *Colin*, écuyer ;
4°. Guyotte Perrey, mariée, en 1609, à noble Georges *Bocquet*.

III. Noble Pierre Perrey, IIe du nom, épousa, par contrat du 4 février 1619, Anne *Durant*, fille de noble Rigaud Durant, et de demoiselle Elisabeth Bizot, dont il eut :

1°. Pierre-François, qui suit ;
2°. Claudine Perrey, mariée, en 1641, à noble Laurent *Michaud*, sieur de la Tour de Cressia.

IV. Noble Pierre-François Perrey, Ier du nom, fut marié, par contrat reçu par Jean Bernardet, notaire, en 1646, avec Claude-Françoise *Guyon*, fille de noble N.... Guyon, et d'Alixan Grillard; il fut trésorier de la saline avec Jean-Baptiste Bancenel, écuyer, et Louis de Vers, aussi écuyer. Il mourut en 1688, laissant de son mariage :

1°. Claude-François, dont l'article suit ;
2°. Claude-Alexis Perrey, marié avec Marie *Doms*, dont il n'eut que trois filles.

V. Claude-François Perrey, lieutenant-général à Salins, épousa, l'an 1680, par contrat reçu par Pierre-François Cornier, notaire, demoiselle Jeanne-Etiennette *Français*, fille de N... Français, lieutenant-général du bailliage de Salins. Il eut de ce mariage :

1°. Pierre-François, qui suit ;
2°. Jean-Ferdinand Perrey, chanoine à Saint-Anatoile ;
3°. Bernardine Perrey, morte demoiselle ;
4°. Susanne-Françoise Perrey, religieuse Tierceline ;
5°. Anne-Thérèse Perrey, religieuse à la Visitation ;
6°. Claude-Françoise Perrey, mariée, après des sommations respectueuses, à Yves *Bénard*, avocat, morte sans postérité.

VI. Pierre-François Perrey, IIe du nom, chevalier, lieutenant-général à Salins, succéda à son père dans cette charge, qu'il remplit avec distinction. Il épousa, l'an 1715, Thérèse-Josephe *Coquelin*, fille de Henri Coquelin, conseiller au parlement, et de Thérèse Vanderet. L'an 1720, le duc d'Orléans, régent, au nom du Roi Louis XV, lui accorda des lettres de *chevalier* héréditaire, comme étant issu de bonne et ancienne noblesse, soutenue par des alliances considérables dans la robe et dans l'épée. Pierre-François Perrey, mourut en 1744, laissant de son mariage :

1°. Justin-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Claude-François Perrey, chevalier, lieutenant-général à Salins, marié, en 1747, avec Marie-Josephe de *Mannery*, fille de Justin de Mannery, noble irlandais, et d'Anne-Antoinette Perrey. Il mourut en 1757, laissant trois filles ;
3°. Blanche-Elisabeth Perrey, religieuse Clariste ;
4°. Jeanne-Etiennette Perrey, religieuse Ursuline ;
5°. Henriette-Gabrielle Perrey, mariée, en 1750, avec Pierre-François *Bonmarchand*, seigneur d'Ivrey.

VII. Justin-Joseph Perrey, chevalier, premier président lieutenant-général à Salins, épousa l'an 1762, Marguerite-Xavière *Drouin de Chassagne*, fille de Charles-François Drouin de Chassagne, écuyer, capitaine au régiment de Monaco. Il mourut en 1783, ayant eu de son mariage :

1°. Pierre-François-Joseph Perrey, chevalier, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et depuis sous-inspecteur des forêts à Saint-Claude, marié, en 1802, avec Claudine-Agape *Roux de Rochelle*, fille de Guillaume-François Roux de Rochelle, écuyer, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ;

2°. Léonard-Justin-Bernard Perrey, avocat, marié en 1798, avec Marie-Françoise *Bracon;*

3°. Henri-Joseph Perrey, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1805, avec Anne-Caroline *Lurion de l'Egoutail*, fille de noble Jacques-Michel Lurion de l'Egoutail ;

4°. François-Philippe Perrey, chevalier de l'ordre du Lion-Belgique, secrétaire de la commission chargée de la démarcation des frontières de la France avec les puissances riveraines ;

5°. Gabriel-Anatoile Perrey, chevalier des ordres de la Légion-d'honneur, de Saint-Ferdinand et du Mérite des Deux-Siciles, ancien chef du secrétariat au ministère des affaires étrangères, secrétaire intime de S. A. le prince de Talleyrand, grand-chambellan, marié, en 1816, avec Emma *Dickinson*, anglaise, fille de William Dickinson, écuyer ;

6°. Françoise-Henriette-Victoire-Philippine Perrey, religieuse ;

7°. Marguerite-Victoire Perrey.

Armes : de gueules, à quatre losanges d'or en bande, accostés de deux croissants d'argent. Couronne de comte. Supports : deux aigles.

DE SAMBUCY, famille noble d'extraction, originaire d'Italie, dont le nom se confond avec les familles illustres de Bologne, de Padoue, et qui, dans le quinzième siècle, s'établit en France, dans la Haute-Guyenne (Aveyron), où elle a formé plusieurs branches.

La première est celle de Sambucy, anciens seigneurs de Linas et de Lusençon, etc. Cette famille qui compte déjà, en France, neuf degrés en ligne directe, et prouve, par des titres authentiques, que sous le règne d'Henri IV, elle possédait les mêmes seigneuries, a formé des alliances avec les maisons du marquis de Lescure, maréchal des camps et armées du Roi ; de M. de Senaux, président au parlement de Toulouse ; de M. de Vernic de la Chapelle, dont la mère était issue de la maison de Noailles ; du comte de Falgous, de Mr. A. de Neirac, frère de l'évêque de Tarbes.

De cette branche sont sortis :

1°. Le chevalier de Sambucy du Rocan, reçu dans les cadets gentilshommes, en 1690, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie, et qui mourut de ses blessures à Landrecies, en Flandre, où il était commandant. Il avait fait toutes les campagnes de Louis XIV, et s'était trouvé aux batailles d'Hochstædt, de Ramillies, etc., etc. Son père André de Sambucy de Linas, gentilhomme, fit le service entier pour le bien de la sénéchaussée de Villefranche. C'est ce qui est constaté par deux certificats, l'un du marquis de Monsalès, commandant la noblesse convoquée des sénéchaussées de Villefranche, Rodès, etc., et l'autre, du marquis de Crillon, maréchal des camps et armées du Roi, commandant la généralité de Montauban.

2°. Le chevalier de Sambucy Lusençon, dont le frère aîné, Jean-Baptiste, fut mis en possession du titre de

comte, et entra dans les cadets gentilshommes, le 20 septembre 1756. Il fut fait successivement garde de la marine et du pavillon, enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, commandant la compagnie des gardes du Pavillon Amiral, et en 1787, chef de division des armées navales ; il avait reçu antérieurement les décorations de Saint-Louis, de Cincinnatus ; nommé brigadier des armées, pendant l'émigration, il fut chargé par sa majesté Louis XVIII, d'une mission particulière qui lui valut les témoignages les plus honorables de la part de ce prince. Le chevalier de Sambucy a servi pendant quarante-quatre ans, s'est trouvé dans plusieurs combats, a été chargé de plusieurs missions importantes, et a été, en 1816, nommé contre-amiral honoraire.

3°. Le comte Charles de Sambucy, neveu du précédent, chevalier de plusieurs ordres, ancien ingénieur en chef et directeur-général des ponts et chaussées des principautés de Lucques et Piombino, marié à la comtesse Aurélie de Cattanéo, nièce de l'ancien prince de Lucques. La famille Cattanéo a donné plusieurs doges à la république de Gênes ; elle était une des quarante inscrites sur le livre d'or de cette ville.

4°. Le chevalier Joseph de Sambucy, son frère, comte palatin, chevalier de la Légion-d'honneur, de Malte, etc., et chef de bataillon de la garde nationale parisienne.

La deuxième branche actuellement divisée en deux rameaux, se compose de la famille de Sambucy, baron de Mien, vicomte de Compeire, et de celle de Sambucy, baron de Sorgues.

De la famille de Sambucy, baron de Mien, est sorti Alexandre-Marc-Antoine, qui, étant lieutenant dans le régiment de Lille, en Flandre, fut le premier à monter à l'assaut, lors du siége de Mantoue, dans la guerre d'Italie, vers 1750.

Son petit-fils, le chevalier Victor de Sambucy, offi-

cier d'infanterie, a fait avec distinction les dernières campagnes du Nord, et a reçu une blessure grave à la bataille d'Eylau.

Cette famille s'est alliée avec les maisons du marquis de Fajole ; de M. de Vignes, seigneur de Colomiers, et de M. le Brun de Rabot. Les deux premières comptent, parmi leurs ancêtres, grand nombre de conseillers au parlement de Toulouse ; la troisième a fourni des ministres justement chéris.

La famille de Sambucy, baron de Sorgues, a eu des alliances avec les maisons du comte de Gamaches, grand d'Espagne ; d'Isarn de Villefort ; du vicomte de Bonald ; du marquis de Saint-Maurice. Il existe trois frères de cette famille : Armand de Sambucy, baron de Sorgues, Gaston de Sambucy, chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis, maître des cérémonies de la chapelle du Roi, et Louis de Sambucy, chevalier de Malte, ancien conseiller d'ambassade de France à Rome, actuellement secrétaire du sacré collége, etc. — Il en a existé aussi deux autres qui étaient officiers de la marine : l'un, le chevalier Hercule de Sambucy, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Il avait été grièvement blessé au combat de Chesapeak ; l'autre frère, Victor de Sambucy, mourut des blessures qu'il reçut au siége de Gibraltar.

La troisième branche est celle de Sambucy, seigneurs de Vendéloves, et dont il n'existe plus que dame Henriette de Sambucy, mariée au vicomte d'Albignac, petit-fils du comte de Montboissier, lieutenant-général et cordon bleu.

Cet article forme le complément de la généalogie de cette maison, imprimée dans le tome Ier, p. 420 du Nobiliaire, et de la Notice insérée dans le tome II du Dictionnaire universel de la Noblesse.

Armes : d'or, au sureau de sinople, fleuri d'argent, mouvant d'un croissant de sable ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or ; couronne de marquis.

DE VISSAC, maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, qui tirait son nom d'une seigneurie et d'un ancien château situés au diocèse de Brioude. Elle est connue depuis Pierre de Vissac, chanoine-comte de Brioude, en 1161. Elle a donné un chancelier de France au milieu du quatorzième siècle, un évêque de Saint-Flour, puis de Lavaur, en 1394, et a contracté des alliances avec les maisons les plus considérables. Elle remonte, par preuves filiatives, à Pons, qui suit.

I. Pons, Ier du nom, seigneur DE VISSAC, vivait en 1205 et 1245. Il eut pour fils :

1°. Gaspard, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Vissac, chanoine, comte de Brioude en 1254, mort le 1er août 1286, suivant l'obituaire de ce chapitre ;
3°. Dalmas de Vissac, reçu chanoine-comte de Brioude de 1254 à 1274.

II. Gaspard, seigneur DE VISSAC, Ier du nom, vivant en 1247, épousa Marguerite du Puy, et en eut :

1°. Etienne, dont l'article suit ;
2°. Françoise de Vissac, dame d'Aurose, morte au mois d'août 1286.

Dans le même temps vivait :

Silve de Vissac, seigneur de la Brosse de Vissac, père de Maragde de Vissac, mariée, vers l'an 1330, avec Armand de Rochebaron, seigneur d'Usson.

III. Etienne, Ier du nom, seigneur DE VISSAC, vivant en 1278, épousa Guigonne, dame d'Arlenc, fille et héritière de Pons, seigneur d'Arlenc, et de Béatrix de la Roche en Regnier. Il fut présent à un traité passé,

l'an 1287, entre Guillaume de Bourbon et Robert, comte d'Auvergne. Il vivait encore en 1298. Ses enfants furent :

1°. Pons, dont l'article suit ;
2°. Hugues, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après.

Dans le même temps vivaient :

Pons de Vissac, chanoine, comte de Brioude, en 1314.
Geraud de Vissac, } chanoines comtes du même
Armand de Vissac, } chapitre en 1323 et 1333.

IV. Pons, IIe du nom, seigneur DE VISSAC et d'Arlenc, fut présent à l'émancipation que fit Bertrand, seigneur de Chalençon, en 1295, de son petits-fils Guillaume de Chalençon, en le mariant avec Clémence de la Roche. Il se rendit pleige, en 1304, de la dot que le comte Dauphin donnait à sa fille, en la mariant à Pierre de Montagu ; fut l'un des exécuteurs testamentaires de Beraud, seigneur de Mercœur, en 1314 ; fut assigné, le samedi avant la Saint-Michel 1321, pour assister à l'ouverture de ce testament ; alla en Hainaut de la part du Roi avec Hüe de Lannoy, en 1316 ; fit, la même année, hommage au Roi du château du Val et de celui de Marsac, que Henry de la Rouere lui avait donnés, et au sujet duquel il plaida depuis contre Humbert de Beaujeu et sa femme, en 1320 et 1322, et fut maintenu en possession de la moitié. Il avait épousé Alix de Montboissier. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre de Vissac, qui fut substitué par Eracle de Montboissier, son oncle, en 1328 ;
2°. Louis, seigneur de Vissac, qui suit ;
3°. Dalmas de Vissac, seigneur de Marsac, dont il fit hommage au seigneur de Tornouelle, en 1350. Deux ans auparavant, il s'obligea avec

son frère au traité de mariage de Beraud Dauphin, seigneur de Mercœur, avec Yolande de Genève; servit en Languedoc, en 1346, et sous Amaury, sire de Craon, en 1352; il fut père de :

a. Guillaume, seigneur de Vissac;

b. Pierre de Vissac, chanoine de Clermont;

c. Pons de Vissac, qui s'empara, avec son frère, de nuit et par force, du château de Vissac, sur leurs cousines, délit pour lequel ils furent poursuivit criminellement en 1367 et 1370.

V. Louis, seigneur DE VISSAC et de Marsac, vivait en 1340. Il épousa Béatrix de Seissac, qui resta veuve en 1361, étant mère de deux filles :

1°. Dauphine de Vissac, qui était, avec sa sœur, sous la tutelle de Guy de Prohynes, en 1367 et 1370, et elles plaidaient contre leurs cousins, qui s'étaient emparés de force du château de Vissac. Dauphine fut religieuse;

2°. Marguerite de Vissac, qui épousa Raymond de Prohynes, seigneur de Prohynes et de Saint-Privas, fils de son tuteur.

SECONDE BRANCHE

VI. Hugues DE VISSAC, seigneur d'Arlenc, second fils d'Étienne, seigneur de Vissac et de Guigonne, dame d'Arlenc, est nommé au traité de mariage de Guillaume Comptour avec Malthilde Dauphine, en 1288. Il fut pleige, en 1299, pour le seigneur de Beaujeu, du traité qu'il fit avec Robert, comte d'Auvergne. Le Roi l'envoya, en 1312, avec plusieurs seigneurs, au royaume de Navarre, pour en prendre le gouvernement, et il y fit de tems en tems des voyages. Il alla aussi en cour de Rome, en 1314, ainsi qu'en Savoye et Dau-

phiné, pour tâcher d'établir une paix durable entre le comte et le Dauphin ; eut ordre, au mois de décembre 1318, de se trouver à Clermont, en Auvergne, quinze jours après la Saint-André, en armes et chevaux, pour accompagner le duc de Bourgogne et le comte de Bologne dans leur voyage. Le seigneur de Mercœur le fit un des exécuteurs de son codicille, le 16 avril 1320. Il vivait en 1322. Ses enfants furent :

1°. Pons, seigneur de Vissac, mort sans enfants de Guigonne de Joyeuse ;

2°. Etienne de Vissac, seigneur d'Arlenc, chancelier de France, qui suit ;

3°. Hugues de Vissac, chanoine de Brioude, et archidiacre de Troyes, en 1336.

V. Etienne DE VISSAC, seigneur d'Arlenc et de Murs, chancelier de France, fut présent au traité de mariage fait, le 7 avril 1334, entre Guyot de Chalençon et Isabelle Dauphine. Il prétendit avoir droit, à cause de sa femme, en la succession de Beraud, seigneur de Mercœur ; et, dans la suite, il en obtint la châtellenie de Mors, avec deux cents livres de rente sur le péage de Cisterès, dont le fief et l'hommage furent, à sa prière, réunis à la couronne de France, sans en pouvoir être jamais séparés, par lettres du roi Philippe de Valois, donnés à Conflans au mois de juin 1339. Il remit peu après les sceaux, et vivait encore en 1350. Il eut pour femme Alix de Poitiers, fille de Guillaume de Poitiers, seigneur de Chancoc, et de Luce, baronne de Beaudiner et de Montregaut ; il en eut :

1°. Etienne, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui suit :

2°. Pierre de Vissac, chanoine de Meaux en 1359, comte de Brioude en 1374 ;

3°. Jean de Vissac, chevalier, qui épousa Blanche Aycelin de Montagu, dont il n'eut point d'en-

fants. Etienne de Vissac, son frère, plaidait, en 1370 et 1372, contre les héritiers de cette dame;

4°. Alix de Vissac, femme de Jean, seigneur de Lastic, vivante en 1370.

VI. Etienne, seigneur DE VISSAC, d'Arlenc et de Murs, vivait en 1370 et 1382, et mourut à l'armée, en 1386; il avait épousé Jeanne-Gabrielle de Gout, fille et héritière de Gaspard de Gout, seigneur de Gout, sous la condition qu'Etienne de Vissac et ses descendants ajouteraient les nom et armes de sa maison aux nom et armes de Vissac. Ses enfants furent :

1°. Antoine de Vissac, seigneur d'Arlenc, qui suit;

2°. Pierre de Vissac, religieux de l'ordre de saint Benoît, puis évêque de Saint-Flour, fut témoin, en 1384, d'un traité fait, le jeudi après l'Epiphanie, entre Beraud, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et Geoffroy de Bologne, seigneur de Montgascon, et transigea, le samedi après la fête de saint Mathieu 1385, avec l'abbé de Pebrac, pour la juridiction épiscopale sur les bénéfices dépendant de cette abbaye. Il fut transféré à l'évêché de Lavaur, en 1394; donna, en 1397, soixante écus d'or aux frères prêcheurs de Saint-Flour, pour bâtir une église, et fut enterré dans le monastère de la Chaisedieu, devant le grand autel;

3°. Louis de Vissac, seigneur de Thory-sur-Allier et de Saint-Pierre, vivait en 1400. Il avait épousé Jeanne de Chauvigny, qui plaidait, en 1420, contre Helion de Saint-Julien. Il en eut :

a. Louis de Vissac, seigneur de Thory, qui épousa Annette du Puy, fille de Jean du Puy, seigneur de Bermond, et d'Isabeau

de Saint-Palais. Elle se remaria, en 1426, à Jean, seigneur de Chaseron;

b. Alix de Vissac, femme d'Astorge, seigneur de Taillac, dont elle était veuve en 1423.

VII. Antoine, seigneur DE VISSAC, de Gout, d'Arlenc et de Murs, vivant en 1392, fit hommage au duc de Berry de ses terres d'Arlenc et de Murs, en 1415. Il avait épousé Marguerite d'Apchon, fille de Louis d'Apchon et de Marguerite d'Estaing, dont il eut :

1°. Claude de Vissac, qui suit;

2°. Antoine, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui épousa Anne de la Roue, fille de Claude, seigneur de la Roue, et de Billette de Tournon, dont il eut :

Jeanne, dame de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui épousa, le 30 août 1497, Just, seigneur de Tournon, fils de Jacques, seigneur de Tournon, et de Jeanne de Polignac;

3°. Marguerite de Vissac, qui fut la première femme de Pierre de Montmorin, seigneur de Saint-Herem, chevalier, fils de Jacques de Montmorin, seigneur d'Auzon et de Rillac, et de Jeanne de Gouge, dite de Charpagne, dame de Saint-Herem. Pierre de Montmorin se remaria, le 9 janvier 1459, à Isabeau de Faudoas, fille de Beraud, chevalier, baron de Faudoas et de Barbazan, et d'Anne de Billy, sa seconde femme;

4°. Jeanne de Vissac, femme de François Maréchal, chevalier, seigneur de Meximieux et de Montaney;

5°. Marguerite de Vissac, qui s'opposa avec ses frères, en 1477, aux criées des biens et héritages de son père.

VIII. Claude Ier, seigneur DE VISSAC, de Gout, d'Arlenc et de Murs, assista le seigneur de Thinières, son beau-frère, dans la surprise du château de Vernières; pourquoi il fut poursuivi criminellement en 1440. Il fit hommage, en 1443, au duc de Bourbon, comte d'Auvergne, de ses terres d'Arlenc et de Murs; plaidait contre Jacques de Thinières, en 1454 et 1460, et vivait encore en 1476. Il avait épousé Marguerite du Thinières, dont il eut :

1°. Claude de Vissac, seigneur de Montréal du vivant de son père, mort sans alliance;
2°. Jean, dont l'article suit.

IX. Jean DE VISSAC, seigneur de Gout, vivant en 1525, épousa Marie du Roure, fille et héritière de Guillaume du Roure, seigneur de Saint-Pol-de-Tartas. Il en eut :

X. Gaspard DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout et de Saint-Pol-de-Tartas, vivant l'an 1570, marié avec Louise de Fournier, qui le rendit père de Jean-Louis, qui suit :

XI. Jean-Louis DE VISSAC, seigneur de Gout et de Saint-Pol-de-Tartas, qui épousa, le 1er mars 1588, Marguerite de Ginestoux, fille de Charles de Ginestoux, baron de la Tourette, seigneur de la Bastide, et dame d'Agrain des Hubas. Il eut pour fils :

XII. Claude DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout, marié, le 6 octobre 1633, avec Marie d'Esparviers, fille et héritière de Jacques d'Esparviers, seigneurs de Blazère. De ce mariage est issu :

XIII. Annet DE VISSAC, seigneur de Blazère, qui par contrat du 15 août 1674, épousa Gabrielle de Gamon, de laquelle il eut seize garçons, dont quinze entrèrent au service du Roi, et parvinrent au grade d'officiers; deux furent décorés de la croix de Saint-Louis. Louis de Vissac, qui suit, a continué la lignée.

XIV. Louis DE VISSAC, seigneur de Blazère, épousa,

le 3 septembre 1706, Marianne de Jossouin, fille de Joseph Jossouin de la Tour, et de Madelaine de la Tourette. Elle le rendit père d'Annet-Joseph, qui suit :

XV. Annet-Joseph DE VISSAC, épousa, le 22 mai 1748, Jeanne-Rose d'Abrigéon, dont est né :

XVI. Jacob DE VISSAC, qui s'allia, par contrat du 11 décembre 1772, avec Marie-Marguerite de Rivière, fille de Jean-Pierre de Rivière, seigneur de Veyrière. De leur mariage est issu :

XVII. Joseph-Alexandre DE VISSAC, marié, le 6 septembre 1796, avec Marguerite-Victoire de Jossouin, fille de Jean-Roch de Jossouin, seigneur de Valgorge, officier supérieur, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Madelaine-Charlotte de Laulanhier. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-Auguste-César-Alexandre de Vissac ;
2°. Louis-Charles-Hippolyte de Vissac ;
3°. Jules-Philippe-César de Vissac.

Armes : De gueules, à trois pals d'hermine.

DE LA PIERRE, ancienne famille, originaire de Valleraugue, diocèse d'Alais, en Languedoc.

I. Jean *de la Pierre*, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, né le 14 septembre 1716, baptisé par Bord, vicaire de Valleraugue, le 23 du même mois, marié, par contrat passé devant Carlet, notaire, le 5 juillet 1741, et béni, le 24 octobre suivant, par Richard, secondaire à Talairac, annexe de Valleraugue, à mademoiselle Jeanne *Pieyre*, fille et héritière de M. Jean Pieyre, et de dame Suzanne d'Aigoin, seigneur de la Valette, le Rey, Beauvert, co-seigneur

de Notre-Dame de la Rouvière, Mandagout et autres lieux, et décédé le 22 juillet 1794. A eu pour enfants de ce mariage :

1°. François, qui suit ;

2°. Mademoiselle Marie de la Pierre, née le 20 décembre 1742, mariée à noble Antoine-François *de la Cour*, sieur de la Becede, sur des pactes enregistrés le 20 octobre 1768, par Fosguet, notaire à Valleraugue.

II. François *de la Pierre-la-Valette*, écuyer, seigneur du Rey, Beauvert, Mars, co-seigneur de Favières, Notre-Dame de la Rouvière, Mandagout, etc., etc., né et baptisé le 17 juillet 1744, par Jacomond, curé de l'église Saint-Castor, à Nîmes, épousa, par contrat reçu par Martin, notaire, d'Uzès, le 25 avril 1772; mademoiselle Louise *Verdier*, fille de M. Jean Verdier, seigneur de Flaux, et de Saint-Hypolite, dudit Uzès. Ce mariage a été confirmé par l'abbé Rolin, curé de Valleraugue, aux termes d'un acte, à la suite duquel se trouve la date des naissances et reconnaissances des enfants issus de ce mariage, d'après l'ordonnance de M. de Beausset, évêque d'Alais, portant ordre au curé de s'y conformer. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. François-Louis-Paulin, qui suit ;

2°. Justin-François-Gustave, qui forme la seconde branche ;

3°. Marie-Jeanne-Clotilde, née le 27 septembre 1776, mariée à noble François de la Cour-Moucaut, devant Teulon, notaire, le 26 avril 1802 ;

4°. Mademoiselle Marie-Virginie-Aglaé de la Pierre, née le 19 septembre 1793, mariée à M. Marie-Maurice d'Angliviel, de Valleraugue, par contrat passé devant Teulon, notaire, le 9 août 1813.

III. François-Louis-Paulin *de la Pierre*, écuyer, né le 14 juillet 1782, épousa, par contrat reçu par Dordre

et Gendres, notaires, le 17 mai 1805, mademoiselle Louise-Marguerite-Julie *de Bousquet*, fille de feu noble Louis de Bousquet, de-Saint-Hypolite-du-Gard : duquel mariage sont issus :

1°. Louis-Jean-Amédée-Ernest, né le 24 juin 1808 ;
2°. Paulin-Gustave-Edmond *de la Pierre*, né le 11 février 1811 ;
3°. Mademoiselle Françoise-Louise-Marguerite, née le 23 mai 1806.

SECONDE BRANCHE.

III. Justin-François-Gustave *de la Pierre*, écuyer, né et baptisé par M. Cavalier, curé de Valleraugue, le 29 juin 1785, épousa, par contrat reçu par Teulon, notaire, le 22 octobre 1807, mademoiselle Louise-Solitude-Marie-Eliza *de la Cour*, fille de feu noble Scipion de la Cour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine de grenadiers au régiment de Médoc ; duquel mariage sont issus :

1°. François-Antonin, né le 1er septembre 1808 ;
2°. Louis-Auguste-Scipion, né le 4 mai 1812 ;
3°. François-Albin-Charles, de la Pierre, né le 11 mai 1814.

Jean et François de la Pierre, écuyers, père et fils, par acte reçu par Michel, notaire, le 16 avril 1787, firent l'acquisition du château et de la seconde partie de la terre du Rey, avec directe, haute, moyenne et basse justice.

Le 9 mars 1789, ils furent convoqués, comme *nobles*, pour se présenter à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Nîmes, pour la nomination des députés aux états-généraux.

Le 23 avril 1806, par acte reçu par Teulon et Michel, notaires à Valleraugue, noble François *de la Pierre-la-Valette* et dame Louise *Verdier*, son épouse, firent do-

nation de tous leurs biens présents et à venir à leurs quatre enfants, qui, présents à l'acte, acceptèrent la donation.

Jean *de la Pierre*, écuyer, secrétaire du Roi, fut dépouillé, par la révolution, de ses charges, titres et du brevet de ses armoiries, signé d'Hozier, juges d'armes de la noblesse de France; mais à la rentrée de sa majesté Louis XVIII, elle a bien voulu donner en dédommagement, et comme un témoignage de sa bienveillance, à François *de la Pierre-la-Valette*, la noblesse héréditaire, par lettres-patentes du 2 mai 1818, ainsi que les mêmes armoiries, qui furent accordées par sa majesté Louis XVI, à Jean *de la Pierre*, secrétaire du Roi, lesquelles sont dessinées, timbrées et coloriées à la marge des patentes.

François *de la Pierre-la-Valette*, écuyer, se présenta le 20 juin 1818, à la cour royale de Nîmes, pour y prêter le serment de fidélité au Roi et obéissance aux lois du Royaume, lequel serment et lettres de noblesse furent enregistrés à ladite cour.

François *de la Pierre-la-Valette*, écuyer, avec l'intervention de ses deux fils; a fait transcrire ses lettres de noblesse dans les registres de Michel, notaire, le 2 juillet 1818.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois losanges du même, posées 2 en chef, 1 en pointe; l'écu timbré d'un casque de profil, orné de tous ses lambréquins d'or et de gueules.

HÉBRARD ou EBRARD. Ce nom est, dans l'ordre de la haute noblesse, un des plus anciens et des plus illustres du royaume. Il est commun à plusieurs races de chevalerie répandues en Quercy, en Limosin, en Agénois, au Comtat et en Languedoc, qui, toutes, des-

cendent d'une même souche et ont pour berceau cette dernière province, où le nom d'Hébrard florissait dès le milieu du onzième siècle. Pierre Hébrard, premier auteur connu de toutes les branches de cette maison, fit une donation, l'an 1058, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, du consentement de plusieurs de ses frères. Pierre-Guillaume Hébrard fut présent à un accord fait l'an 1103, par Guillaume de Montpellier avec Guillaume-Raymond, évêque de Nismes, et son frère, touchant la viguerie de Montpellier. Le même Pierre-Guillaume Hébrard fut présent aux testaments de Guillaume V, seigneur de Montpellier des années 1114 et 1121. Guillaume Hébrard vivait en 1125. Il fut présent à l'accord passé cette année entre Bernard, comte de Substantion ou de Melgueil, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Bernard Hébrard assista à un second accord fait entre les mêmes seigneurs, l'an 1128. Bernard et Guillaume Hébrard avaient un troisième frère, Reymond Hébrard, mentionné, avec eux, dans un accord de Raymond, évêque de Maguelonne, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier de l'an 1140.

Ce fut vers le milieu et la fin du treizième siècle que cette maison se subdivisa en plusieurs branches. L'aînée, dite des seigneurs de Saint-Privat, de la Lause et de Mirevaux, alliée aux maisons d'Altier, de Roquefeuil, de Saint-Félix, de Tournemire, de la Volhe, etc., etc., subsistait à Montpellier en 1670 (1); celle des barons de Saint-Sulpice, qui a donné un chevalier des ordres du Roi en 1579, deux évêques de Coïmbres, en 1260, et vers 1300, un évêque et comte de Cahors, mort en

---

(1) Dans le même tems existait, en Albigeois, une famille d'Hébrard, seigneur de Saint-Félix Beauregard, anoblie, l'an 1496, dans la personne d'Antoine Hébrard, seigneur de Carnous et de Broussac, lequel fit son testament le 8 juillet 1528.

1600, et qui fut allié aux maisons d'Arpajon, Balaguier-Montsalez, Cardaillac, Carmain, Cluzet, Cugnac, Durfort Léobard, Espagnac, Estaing, Felzins-Montmurat Fumel, Gontaut-Biron, Gordon, Lauzières - Thémines, Levis-Quélus, Lostanges, Pelegri, la Queille, Recard-Genouillac, la Roque-Toyrac, la Valette-Parisot, etc., s'est fondue, au commencement du dix-septième siècle, dans la maison de Crussol d'Uzès, où l'héritière a porté la baronnie de Saint-Sulpice. De la branche du Languedoc, s'est formé un rameau dit des seigneurs de Saint-Julien, établis au Comtat Venaissin vers la fin du treizième siècle, et y subsistait encore vers la fin du seizième. De la branche de Saint-Sulpice sont sorties trois branches principales, l'une dite des barons de la Bastie et des vicomtes de Castelhuniac, en Quercy, qui ont donné deux chevaliers de Malte en 1549 et en 1594, et ont contracté de belles alliances. De cette branche est provenu le rameau des seigneurs de la Croze, alliés, en 1609, dans la maison d'Escairac. La seconde, établie dans l'Agénois, y subsistait, en 1770, en trois rameaux, 1°. les seigneurs du Rocal, 2°. les seigneurs de Montplaisir, 3°. les seigneurs de Saint-Cyr. Ces trois rameaux se sont distingués par de belles alliances et de nombreux services militaires, dans des grades supérieurs. La troisième branche, dite des seigneurs de Veyrinas, en Limosin, alliée dès le douzième siècle à la maison d'Aubusson, et depuis à celles de Manas, de Vassignac, de Villoutrey, de Taillefer, de Gay de Nexon, David de Lastours, de Crozans, de Sanzillon, de Foucauld, de Paignon de la Borie, de Royère, du Garreau, etc., subsistait dans cette province au milieu du dix-septième siècle, dans la personne de :

Jean *Hébrard*, chevalier, mousquetaire du Roi, qui fit son testament le 22 octobre 1694, où il rappelle son épouse Françoise de Douhet, et ses enfants, entr'autres son fils aîné.

Jacques *Hébrard*, chevalier, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Coislin, par brevet du 24 novembre 1691. Son fils,

Luc *Hébrard*, chevalier, seigneur de Veyrinas, épousa 1°. le 10 août 1729, Marie de Loménie; 2°. le 31 décembre 1733, Marie Jeanne de Bernis. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Anne Hébrard, mariée, le 18 février 1746, à messire Jean Féréol de Gay, chevalier, seigneur de Nexon, Campagne, Cognac et autres places.

Du second lit :

2°. André, qui fonde le premier rameau ;
3°. Autre André qui fonde le second rameau;
4°. Anne Hébrard, mariée avec le seigneur de Crozans ;
5°. Marie-Jeanne, mariée avec le seigneur Paignon de Laborie.

André *Hébrard*, chevalier, seigneur de Veyrinas, gendarme de la garde ordinaire du roi, épousa, en 1764, Marie de Sanzillon, fille de Jean-Baptiste de Sanzillon, chevalier, seigneur des Barrières et de la Bonnettie, dont sont issus :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Autre Jean Hébrard de Veyrinas, qui émigra, et fut fait prisonnier en 1793, après avoir reçu seize coups de sabre. Il servait alors dans le régiment de Saxe, hussards; conduit à Lille et reconnu émigré, il fut fusillé au mois de nivôse an 2 ;
3°. Jean-Baptiste-Féréol Hébrard de Veyrinas, qui, trop jeune pour émigrer, est passé à Londres, en 1804, et delà à l'île de la Guadeloupe, où il est maintenant préposé en chef de la di-

rection des domaines du Roi et des contributions directes de l'île, résidant à la ville de la Pointe-à-Pitre ;

4°. Valerie Hébrard de Veyrinas.

Jean *Hébrard de Veyrinas*, chevalier, servait dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Gramont, à l'époque de la révolution. Il émigra, en 1791, avec son second frère ; fit avec distinction toutes les campagnes, soit dans les gardes du corps à l'armée des Princes, soit à l'armée de Condé, où il reçut une blessure grave à la main droite, au combat d'Ober-Kamlach. Rentré en France, après le licenciement effectué en 1801, il épousa, en 1802, Cécile du Garreau, fille de feu Joseph du Garreau, marquis de la Seinie, chevalier de Saint-Louis, mort à l'armée de Condé, en Volhinie. En 1814, il a rejoint les gardes du corps du Roi et a été fait chevalier de Saint-Louis. En 1815, il a suivi le Roi, et a commandé un détachement de gardes du corps à pieds jusqu'à Béthune. Aussitôt le retour de sa majesté Louis XVIII, il s'est rendu à son corps ; en 1816, il a été mis à la retraite, au maximum de son grade de chef d'escadron, et fait chevalier de la Légion-d'honneur, par ordonnance du Roi du 16 mai, à prendre rang dans l'ordre à dater du 15 juillet 1815. Il a eu de son mariage :

1°. Féréol Hébrard de Veyrinas ;
2°. Antoine Hébrard de Veyrinas ;
3°. Clarisse Hébrard de Veyrinas ;
4°. Louise Hébrard de Veyrinas.

Second rameau.

André *Hébrard de Veyrinas*, second fils du second lit de Luc Hébrard, chevalier, seigneur de Veyrinas, servait dans les gardes du corps du Roi. Il épousa, le 27 septembre 1779, Anne de Royère, fille de Hélie de Royère, chevalier, seigneur de Champvert, et de feu dame de

David de Lastours. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, dans les gardes du corps, et les autres campagnes à l'armée de Condé, dans les chasseurs nobles. Il y obtint la croix de Saint-Louis, et mourut avant la rentrée du Roi en France, laissant un fils.

Claude *Hébrard de Veyrinas,* lieutenant au régiment des chasseurs de la Dordogne, chevalier de la Légion-d'honneur, qui s'est marié, le 26 novembre 1818, avec dame Désirée *Dommet de Vorges*, fille de messire Dommet de Vorges, ci-devant conseiller au parlement de Besançon. Claude, au 20 mars 1815, était officier au treizième régiment de hussards. Il partit de Stenai, sa garnison, et fut rejoindre le Roi à Gand.

Armes : (1) Branches des seigneurs de Mirevaux et de Saint-Julien, *de gueules, au lion d'or, armé de sable; à la bande du même, chargée de trois étoiles d'or, brochante sur le tout.*

Branches de Saint-Sulpice et de la Bastie, en Quercy, du Rocal, de Montplaisir et de Saint-Cyr, en Agénois, *Parti d'argent et de gueules.*

Branche de Veyrinas, en Limosin : *d'or, au dextrochère de gueules, tenant une bande du même, et accompagné de trois étoiles d'azur.*

DES JOURS, comtes de Mazille, en Nivernais, famille ancienne, distinguée par de nombreux services, et de belles alliances. Elle remonte par filiation suivie, à :

I. Guillaume DES JOURS, écuyer, seigneur du Mon-

---

(1) On n'a pu désigner les armoiries primitives de cette maison, ni savoir quelle branche les a conservées, ni enfin par quelles substitutions les autres branches les ont changées.

ceau, de Villette et de Fort Santy (1), marié, l'an 1533, avec Catherine de Grandin, dont est issu :

II. Gaspard DES JOURS, écuyer, seigneur du Monceau, lequel épousa, l'an 1592, Françoise de Troussebois. Elle le rendit père de :

1°. François, dont l'article suit :

2°. Charles des Jours, écuyer, seigneur de Vellerot et de Saint-Pierre en Vaux, marié avec Marguerite-Guillemette de Montconis. Il en eut, entr'autres enfants : Eléonore - Marguerite des Jours, mariée le 28 février 1658, avec François de Damas d'Antigny, seigneur de Moncoy, auquel elle porta les terres de Vellerot et de Saint Pierre en Vaux, fils de François de Damas, seigneur du Breuil et du Buisson, en Dombes, et d'Anne Gaspard d'Arbains ;

3°. Marie des Jours, mariée par contrat du premier février 1639, avec Hugucs de Chargères, écuyer, seigneur de la Goute, fils de Laurent de Chargères, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marguerite d'Apurillon. Leurs enfants étant morts sans postérité ; la terre de la Goute passa par donation entre-vifs à Pierre des Jours, écuyer, seigneur de Mazille.

III. François DES JOURS, seigneur de Mazille, chevau-léger de la compagnie de monseigneur le duc du Maine, épousa, l'an 1610, Isoarde de la Vernée, dont est issu :

IV. Jérôme DES JOURS, seigneur de Mazille, capitaine appointé dans la compagnie des gendarmes de la

---

(1) Il avait pour sœur, Etiennette des Jours, mariée vers 1535, avec Jean Ballard, seigneur de Pratecoup, (*Aliàs* Grateloup), en Nivernais. Elle fut la trisaïeule maternelle de Jean de Lamoignon, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, au grand prieuré de France, le 6 juin 1679.

garde du Roi. Il épousa, l'an 1652, Jeanne de Ganay, qui le rendit père de :

V. Jacques DES JOURS, seigneur de Mazille, mestre-de-camp de cavalerie, major des gendarmes de la garde, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa : 1°. Marie de Courvol ; 2°. en 1698, Geneviève le Prestre de Vauban, fille de Pierre le Prestre de Vauban, seigneur d'Estevaux, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, et de Françoise du Crest de Montarmin. De ce dernier mariage est issu :

VI. Pierre-Charles DES JOURS, écuyer, seigneur de Mazille et de la Goute, capitaine de cavalerie, marié en 1729, avec Claudine de Siry, dont il a eu :

1°. Pierre-Claude, dont l'article suit :
2°. N... des Jours de Mazille, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, vivant, âgé de 85 ans :
3°. N... des Jours de Mazille, ex-chanoinesse du chapitre noble de Leigneux, qui, ainsi que ses frères, fut persécutée et incarcérée durant la Terreur ; vivante, âgée de 86 ans.

VII. Pierre-Claude DES JOURS, seigneur et comte de Mazille, capitaine au régiment de Royal-dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, en 1767, Marie Ronnée de Saint-Laurent, dont il eut quatre fils, avec lesquels il émigra en 1791. Il rejoignit à Worms, au commencement d'octobre, l'armée de Condé avec le troisième de ses fils. L'aîné et le quatrième rejoignirent à Coblentz, dans le même temps, l'armée des princes ; frères de Louis XVI, et le deuxième fut à Ath rejoindre son corps, qui se trouvait à l'armée de Bourbon. Après la campagne de 1792, Louis-Sébastien et Louis-François rejoignirent leur père et leur frère Pierre-Claude-Philippe à l'armée de Condé, au mois d'octobre. Ils furent placés dans la cavalerie no-

ble avec le comte de Mazille, leur père. Ce dernier, à raison de son âge et de ses infirmités, quitta le service après la campagne de 1793, et mourut peu après sa rentrée en France, le 2 octobre 1802. Ses quatre fils sont :

1°. Louis-Sébastien, dont l'article suit :

2°. Pierre-Suzanne-Charles des Jours de Mazille, né en 1769, officier d'infanterie, lequel, après le licencîment du corps aux ordres de Monseigneur le duc de Bourbon, passa successivement dans différents corps à la solde de la Hollande et de l'Angleterre, qui furent embarqués pour l'Amérique. On présume qu'il y a péri, n'ayant point donné de ses nouvelles depuis 1802 ;

3°. Pierre-Claude-Philippe des Jours de Mazille, né en 1770, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui, dans l'émigration, fit les campagnes dans l'infanterie noble. Il est mort au mois d'avril 1819. Il avait épousé, en 1803, Marie-Cécile de Chargères, dont il n'a laissé qu'une fille unique;

4°. Louis-François des Jours de Mazille, né en 1773, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VIII. Louis-Sébastien des Jours, comte de Mazille, né en 1768, chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, continua de servir avec ses frères à l'armée de Condé, après la retraite de son père : et ils firent toutes les campagnes jusqu'au licencîment effectué en 1801, époque à laquelle ils rentrèrent en France, avec les certificats les plus honorables des princes, sous les ordres desquels ils ont servi. Le comte de Mazille a épousé, en 1802, Françoise-Charlotte de Chargères, dont il n'a pas eu d'enfants.

Armes : D'or, au lion d'azur ; au chef échiqueté d'azur et d'or de trois tires. Couronne de comte. Supports : Deux lions en barroque.

DE JOSSOUIN DE VALGORGE, en bas Vivarais, noblesse ancienne et d'épée, distinguée par une longue série de services militaires. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes se sont éteintes dans les maisons d'Agrain des Hubas, de Colonne, de Haut-Villard et de Soulages. Elles ont toutes pour auteur commun :

I. Noble Eustache DE JOSSOUIN, rapporté dans des actes des années 1615, 1621 et 1650. Il épousa Françoise *du Roure*, dont il eut François, qui suit :

II. François DE JOSSOUIN, seigneur de la Tour, fut pourvu de la charge de gentilhomme auprès de Mgr Gaston, duc d'Orléans, régent de France, par brevet du 10 janvier 1631. Il eut pour fils :

1°. François de Jossouin, qui servit d'abord dans les cadets nobles de Brissac, et fut ensuite capitaine au régiment de Normandie ;

2°. Joseph, dont l'article suit ;

3°. Jean de Jossouin, capitaine au régiment de Castries ;

4°. Jean-Baptiste de Jossouin, capitaine au régiment de Chabrillant.

III. Joseph DE JOSSOUIN DE LA TOUR, écuyer, né le 26 juillet 1650; capitaine au régiment de Tournaisis, demanda et obtint un certificat de M. d'Hozier, juge d'armes de France, qui l'autorisa à mettre une tour dans l'écusson de ses armes, au lieu d'un croissant qui y était empreint, à cause du surnom qu'il portait, ainsi que ses enfants. Il épousa, par contrat du 9 mai 1672, Madelaine *de Tourette*, et mourut avant le 26 avril 1703, laissant, entr'autres enfants :

1°. Jean de Jossouin de la Tour, né le 1er août 1681, marié, par contrat du 26 août 1703, avec Gabrielle *de Martinent*, fille de Louis de Marti-

nent, sieur de la Vernade, qui le rendit père de plusieurs enfants : entr'autres, de Guillaume de Jossouin, officier au régiment du Roi, cavalerie, fait chevalier de Saint-Louis, le 29 mai 1748;

2°. Basile de Jossouin, capitaine au régiment d'Albigeois;

3°. Joseph de Jossouin, officier au régiment de Gatinais, tué dans un choc, en Piémont, le 29 juillet 1708;

4°. Guillaume de Jossouin, officier au régiment de Gatinais. Il servit au ban de la noblesse de Languedoc, ainsi qu'il appert de son certificat du 6 septembre 1697;

5°. François II, dont l'article suit;

6°. Marie-Anne de Jossouin, mariée, le 3 septembre 1706, avec Louis de Vissac, seigneur de Blazère.

IV. François DE JOSSOUIN DE LA TOUR, écuyer, servit dans les cadets gentilshommes du corps de Brissac, passa officier au régiment de Rohan-Rochefort, puis capitaine à celui de Gatinais, après Joseph, son frère aîné. Il épousa Louise *de Rochier*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Balthasard, dont l'article suit :

2°. François de Jossouin de la Tour, officier au régiment de Forez, puis ecclésiastique.

V. Jean-Balthasard DE JOSSOUIN, seigneur de Plazolles, co-seigneur de Saint-André-Lechamp, bailli des états du Vivarais, épousa Marie de Jossouin, dont il eut :

1°. Jean-Roch, dont l'article suit;

2°. Jean-Baptiste de Jossouin de la Tour, capitaine au régiment de Poitou, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants;

3°. François-Balthazard de Jossouin de la Val, capitaine au régiment de Bresse, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants;

4°. François de Jossouin, chanoine à Alby.

VI. Jean-Roch DE JOSSOUIN, IIe du nom, seigneur de Valgorge, de Planzolles, de Loubaresse, Saint-Martin, Laugère et la Boule, fut bailli d'épée des états du Vivarais. Il était ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il fut appelé comme noble à l'assemblée du bailliage de Villeneuve de Berg, lors de la convocation des états-généraux, en 1789. Il épousa, en 1764, Marie-Christine *de Peyret de Malerive*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Balthazard de Jossouin de Valgorge, ancien garde de la porte du Roi, puis officier dans le génie militaire, mort en émigration;

2°. Jean Roch II, qui suit ;

3°. Marguerite-Victoire de Jossouin de Valgorge, mariée, le 6 décembre 1796, avec Joseph-Alexandre de Vissac.

VII. Jean-Roch DE JOSSOUIN, IIe du nom, chevalier de Valgorge, officier supérieur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, a émigré et fait les campagnes de l'armée des princes. Le titre de chevalier lui a été donné par le Roi d'après ses brevets d'officier supérieur, de chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, en date des 24 août et 4 décembre 1614 et 3 septembre 1816. Il a épousé Madelaine-Charlotte *de Laulanhier*. De ce mariage est issu :

1°. Marie-Jean-Charles-Ovide, qui suit.

VIII. Marie-Jean-Charles-Ovide DE JOSSOUIN, chevalier de Valgorge, était surnuméraire dans les gardes de la porte du Roi, en 1814.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une tour d'argent; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.

DE BERNARD, ou BERNARDI, famille ancienne et distinguée, originaire du Dauphiné, dont les rameaux se sont successivement répandus en Provence, au Comtat et en Bugey, où la branche aînée subsiste depuis le milieu du dix-huitième siècle. Ces diverses branches, illustrées par de belles alliances et de nombreux services de robe et d'épée, ont pour auteur commun :

I. Raimond DE BERNARD, ou *Bernardi*, du lieu de Bellaffaire, en Embrumois, qui reçut, le 18 novembre 1391; des lettres-patentes de Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse de Provence et de Forcalquier, pour sa mise en possession de la terre du Caire, dans lesquelles lettres-patentes Raimond est qualifié noble, docteur ès-droits, maître rational de la grand-cour de cette princesse, juge des secondes appellations de Provence, conseiller et garde-des-sceaux de la même Reine. Louis II, roi de Sicile et de Jérusalem, lui accorda d'autres lettres patentes datées du 1er mars 1400, dans lesquelles il est qualifié magnifique seigneur et chevalier. Il fit son testament le 6 août 1407, devant Michaëlis, notaire à Avignon, dans lequel il nomme ses deux fils (1).

---

(1) Du même Raimond descendait encore par plusieurs degrés :

Arnoux *Bernardi*, Ier du nom, seigneur de Bellaffaire, marié vers 1550, avec Agnès de Laidet de Sigoyer, dont il eut :

1°. Louis, qui suit;

2°. Catherine de Bernard, mariée, le 29 septembre 1581, avec André Charonier, fils de Jacques

1°. Jean Facy, qui suit ;

2°. Louis, qui fonde la branche des vicomtes de Valernes, rapportée ci-après.

II. Jean-Facy DE BERNARD, reçut en don, le 2 août 1469, de Raimond, comte de Valernes, une censive située à Bellaffaire. Il eut pour fils :

III. Louis DE BERNARD, Ier. du nom, fit son testament le 2 mars 1512, où il rapplele ses enfants, savoir :

1°. Antoine de Bernard, docteur ès-droits, auquel Jacques, comte de Valernes, confirma, le 4 juin 1528, la donation que Raimond, comte de Valernes, avait faite, en 1469, à Jean-Facy de Bernard, son aïeul. Cet acte de confirmation fut passé devant Bertrand Arpitte, notaire à Sisteron ;

2°. Guillaume de Bernard ;

3°. Jean, qui continue la lignée ;

Charonier, conseiller au présidial de Gap, et d'Anne d'Agoult.

Louis *de Bernard*, seigneur de Bellaffaire, fut père de :

Arnoux *de Bernard*, IIe du nom, qui, ayant dérogé, obtint, en 1607, des lettres de réhabilitation, qui furent vérifiées par arrêt de l'an 1631. Il eut deux fils, mentionnés dans cet arrêt :

1°. François qui suit ;

2°. Jean de Bernard, seigneur de la Bastie, qui eut postérité.

François *de Bernard*, épousa Jeanne de Guibert, qui le rendit père de :

Honoré *de Bernard*, père de Ennemond, Henri, Jacques, Jean et Pompée de Bernard ; ce dernier, célèbre avocat à Aix, marié avec Claire de Simiane. (*Voyez l'Etat politique du Dauphiné, par Chorier, t. III, p.* 130.)

Armes de cette branche : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable ; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.

4°. Vital de Bernard,
5°. Arnaud de Bernard,
6°. Claude de Bernard,
} dont on ignore la destinée.

IV. Jean DE BERNARD, Ier du nom, rappelé dans le testament de Louis, son fils, qui suit, eut pour enfants :

1°. Louis II, qui continue la lignée ;
2°. Barthélemi de Bernard, qui fut chanoine d'Embrun.

V. Louis DE BERNARD, IIe du nom, fut pourvu, par lettres du 23 août 1538, de la charge de capitaine-châtelain de la Tour de Saint-Vincent, dans la vallée de Seyne, en Provence, sur la frontière du Dauphiné. Il épousa, par contrat du 19 décembre 1546, Marguerite de la Villette, et fit son testament le 4 avril 1559, dans lequel il fait mention de son père et de ses enfants, savoir :

1°. Honoré de Bernard,
2°. Gaspard de Bernard,
} morts sans postérité ;
3°. Bernardin de Bernard, qui, dans son testament du 21 avril 1575, est qualifié seigneur de Velleron, capitaine des gardes de M. le prince de Genevois ;
4°. Antoine de Bernard ;
5°. Artus de Bernard, chanoine d'Embrun, curé de Seyne, de Saint-Vincent et de Saint-Pierre de Barle ;
6°. Robert de Bernard, capitaine, pour le Roi, de cinq cents hommes de pied, châtelain de Terreneuve ;
7°. Ardoin, qui continue la lignée ;
8°. Jean de Bernard, capitaine-châtelain de Saint-Vincent de Seyne ;
9°. Louis de Bernard ;
10°. Plusieurs filles dont on ignore les alliances.

VI. Ardoin DE BERNARD, seigneur de Feyssal et de Reynier, fut d'abord chanoine d'Embrun et prieur de Tournon. Etant demeuré le seul mâle de sa famille, qui fut en âge d'en perpétuer la descendance, il quitta l'état

ecclésiastique, et épousa, avec dispense du pape, du 3 mars 1565, Melchione Bardine, et fit son testament devant Baille, notaire, dans lequel il nomme ses enfants :

1°. Honoré, qui suit ;
2°. Annibal de Bernard,
3°. Antoine de Bernard,
4°. Autre Honoré,
} morts sans postérité ;

VII. Honoré DE BERNARD, seigneur de Feyssal et de Reinier, épousa, par contrat du 17 novembre 1603, reçu par Salva, notaire royal, demoiselle Isabeau de l'Estoup, dont il eut :

1°. Jacques de Bernard, seigneur de la Molette, vivant en 1656 et en 1667, marié avec demoiselle de Cordier, de laquelle sont issus :

A. Joseph de Bernard, seigneur de la Molette, qui a eu pour enfants :

a. Jacques de Bernard, père, 1°. de Pierre de Bernard ; 2°. de Louis de Bernard, prieur de Saint-Eusèbe ;

b. Pierre de Bernard, ecclésiastique ;

B. Pierre de Bernard, qui fut marié au fort Saint-Pierre de la Martinique, et a eu des garçons ;

C. Louis de Bernard,
D. François de Bernard,
E. Jean de Bernard,
} morts sans postérité.

2°. Louis de Bernard, écuyer, sieur de la Lanne, vivant en 1656 et 1667, marié avec Catherine de Cordier, dont :

A. Honoré de Bernard,
B. Pierre de Bernard,
} morts sans avoir eu d'enfants ;

C. Jacques de Bernard, seigneur de Bayons, qui fut père de :

a. Jacques de Bernard,
b. Jean de Bernard,
} qui furent mariés ;

3°. Jean, dont l'article suit ;

4°. Ardoin de Bernard, qui paraît n'avoir point laissé de postérité.

VIII. Jean DE BERNARD, IIe du nom, sieur de Feyssal, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères, par arrêt de la chambre des francs-fiefs et nouveaux acquêts, établie en Provence, du 15 décembre 1656, sur leurs preuves remontées à Raimond de Bernard, leur cinquième aïeul, vivant en 1391 ; et par jugement de l'intendant de Provence, du 10 mars 1667. Il avait épousé Susanne d'Agoult, dont sont issus :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. François de Bernard,
3°. Jean-Louis de Bernard,
4°. Jean-Charles de Bernard,
5°. Anne de Bernard,
} dont on ignore la destinée.

IX. Joseph DE BERNARD, Ier du nom, seigneur de Feyssal, épousa Isabeau Meynier, dont il eut :

X. Joseph DE BERNARD, IIe du nom, seigneur de Lauzière, chevalier de Saint-Louis, tué à la bataille de Parme, le 29 juin 1734. Il avait épousé demoiselle Françoise de Collongue, qui le rendit père de :

XI. Mathieu DE BERNARD DE LAUZIÈRE, chevalier de Saint-Louis, qui s'établit en Bugey, et fut seigneur d'Hostel, de Belmond, de Luthezieux, de Saint-Maurice, Charancin, Vogland ; il épousa Marie-Claudine Darestel, dont sont issus :

1°. Charles-Louis-Joseph, qui suit ;
2°. René-Bernard de Lauzière, capitaine dans le corps royal de l'état-major à Besançon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, lequel, par ordonnance du Roi, du 2 avril 1817, a été autorisé à ajouter à son nom celui de *Darestel*, du chef de sa mère, seule héritière de ce nom.

XII. Charles-Louis-Joseph DE BERNARD DE LAUZIÈRE, lieutenant-colonel des armées de Sa Majesté catholique en Espagne, capitaine retiré en France,

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé, le 20 août 1810, demoiselle Antoinette-Louise Feuillot de Varange.

Armes de cette branche : de gueules, au lion couronné d'or ; à la bande d'azur, chargée d'un croissant d'argent, et de deux étoiles du second émail, brochante sur le tout.

SECONDE BRANCHE.

II. Louis Bernardi, second fils de Raimond, s'établit à Mozan, au diocèse de Carpentras. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

III. Gaspard Bernardi, marié, par contrat passé à Mozan, le 29 mai 1496, avec Marguerite de Lestre. Il fit son testament le 5 mars 1517, et laissa, entr'autres enfants :

1°. Claude, qui suit ;
2°. Et Jean, qui, le 16 juin 1542, transigea avec son frère, sur les biens de leur père. Il fut capitaine d'infanterie, ainsi qu'il appert par son brevet du 5 octobre 1573, et mourut sans postérité de Françoise de Cohorne, son épouse.

IV. Claude Bernardi, épousa Marguerite de Loques, de laquelle il eut :

V. Jean Bernardi, marié à Sault, le 7 fèvrier 1579, avec Honorée de Donodei, fille de Sauveur Donodei, et de Françoise de Gaufridi. Il laissa de ce mariage :

1°. Elzéar, qui suit ;
2°. Denis, rapporté ci-après ;
3°. Claude de Bernard, marié avant 1606, avec Hélène de Séguins, fille d'André de Séguins, seigneur de Flosc et de Saint-Romain.

VI. Elzéar Bernardi, épousa, par contrat passé à Sault, le 2 juin 1619, Isabeau Laborel, fille de Claude Laborel, et de Catherine Pillat. Il testa le 3 avril 1649, et laissa de son mariage :

1°. Pierre, qui suit ;
2°. Étienne, dont on ignore la destinée ;

3°. Denis, chef de la branche habituée à Roussillon, diocèse d'Apt.

VII. Pierre Bernardi, fit alliance avec Anne Arnoux, fille de Poncet, et de Madelaine Girard, le 29 avril 1648. Il fit son testament le 6 février 1680, et eut pour enfants :

1°. Elzéar, qui suit ;

2°. Joachim, mort chanoine et curé du bourg de Salernas, en Dauphiné.

VIII. Elzéar Bernardi, IIe du nom, fut marié, par contrat passé le 25 juin 1693, avec Thérèse Martin, fille de Charles Martin, et d'Anne Laugier. Il fit son testament le 5 juin 1727, et laissa :

1°. Balthazard, qui suit ;

2°. Jean-Etienne, prêtre, docteur en théologie, mort chanoine de l'église Saint-Sauveur d'Aix, syndic du diocèse, prieur et co-seigneur de Tourton, en Provence.

IX. Balthazard Bernardi, épousa, le 16 décembre 1720, Angélique-Rose Roddes, fille de Joseph, et d'Auranne Joun, dont il eut :

X. Joseph-Elzéar Bernardi, marié, depuis le 7 avril 1750, avec Louise-Madelaine Demengé, fille d'Elzéar, seigneur du Caire, en Provence, et, en partie, de Puimichel et d'Hauteval, et de Françoise Rabilliaud, de la ville d'Aix.

TROISIÈME BRANCHE.

VI. Denis Bernardi, second fils de Jean et d'Honorade de Donodei, épousa Victoire Laborel, fille de Claude et de Catherine Pillat, par contrat passé le 5 octobre 1622. Il fit son testament le 31 mars 1666, laissant :

1°. Jean-Etienne, qui suit ;

2°. Pompée qui fit une branche, établie à Pernes, dans le comtat Venaissin, laquelle subsiste en la personne d'Antoine-Xavier Bernardi, marié, par contrat passé à Carpentras, le 10 novembre 1749,

avec Jeanne de Guillini, fille d'Esprit-Joseph, du lieu de Velleron, et de Susanne Martin.

VII. Jean-Etienne Bernardi, fut marié avec Susanne d'Astuard de Cheminades, de la ville de Sault. De ce mariage naquirent :

1°. Denis, mort sans postérité ;
2°. Esprit, qui suit ;
3°. Dominique, qui entra d'abord dans les cadets, gentilshommes, et qui fut ensuite capitaine dans le régiment Dauphin, infanterie, ainsi que le prouve son brevet et commission du 28 mai 1689 ;
4°. N.... de Bernardi, mariée dans la maison de *Camaret*, à Caromb ;
5°. N.... de Bernardi, mariée dans la maison de *Bouvar*, à Mazan ;
6°. N...., de Bernardi, mariée dans la maison de *Silvestre*, à Saint-Savournin ;
7°. N.... de Bernardi, mariée dans la maison de *Martin*, à Sault.

Tous ces enfants sont nommés dans le testament que fit leur père, le 17 juillet 1679.

VIII. Esprit Bernardi, vicomte de Valernes, fut marié, le 6 avril 1684, avec Jeanne de l'Enfant, des seigneurs de Peiresc. Il acheta une charge de trésorier-général de France, en la généralité de Provence, qu'il exerça pendant trente-deux ans. Il eut :

1°. Jean-Etienne, qui suit ;
2°. N.... Bernardi, mariée à M. Boniface *de Tombeton*, à Sisteron ;
3°. N... Bernardi, mariée à M. *Roux de Beauvezet*, à Salon ;
4°. N... Bernardi, mariée à M. *Julien*, frère du lieutenant-général des armées du Roi, de la ville d'Orange ;
5°. N... Bernardi, mariée à M. *Fabri de Brignolles*.

IX. Jean-Etienne Bernardi, vicomte de Valernes, épousa, par contrat du 29 avril 1723, dame Rose *de Castellane*, fille d'Henri de Castellane, marquis de Majastres, et de dame Françoise de Ferrier. Le Roi, en récompense des services de son père et de ceux de son oncle, lui accorda des provisions, le 31 mars 1732, pour la charge qu'ils avaient exercée. Il eut de son mariage :

1°. Pierre-Joseph Bernardi ;
2°. Henri-Bernardi, chanoine de l'église de Riez ;
3°. César-Ignace Bernardi, ecclésiastique ;
4°. Esprit-Dominique Bernardi, jésuite ;
5°. Jean-Baptiste-Balthazard Bernardi, garde de la marine ;
6°. Madeleine Bernardi, mariée à N. *l'Olivier*, baron de Bonne, en Dauphiné ;

Armes de ces deux dernières branches : D'azur, au cor de chasse d'argent, enguiché de gueules, surmonté d'une devise d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois grenades d'or.

---

de CALDAGUÈS, famille ancienne, originaire d'Auvergne, qui, d'après les titres du bailliage royal et de la justice ordinaire de la ville et vicomté de Murat, remonte par filiation suivie, jusqu'au milieu du treizième siècle. Elle a donné une longue série de magistrats distingués, des officiers de tous grades et décorés, et compte de nos jours un lieutenant-général des armées du Roi. Cette famille a pour premier auteur :

I. Guillaume de Caldaguès, Ier du nom, qui, l'an 1272, était bailli royal d'Andelat, et lieutenant-général de la ville el vicomté de Murat, charges qu'il exerça jusqu'en 1310. Il fut père d'Antoine, qui suit :

II. Antoine de Caldaguès, Ier du nom, succéda, l'an 1316, à son père, et fut confirmé par le Roi et par Arnaud, vicomte de Murat, dans ses titres de bailli royal d'Andelat et de lieutenant-général de la ville et vicomté de Murat. Le vicomte Arnaud en ayant été

dépossédé par Bernard d'Armagnac, connétable de France, sous prétexte qu'il avait refusé l'hommage à ce seigneur, Antoine de Caldaguès se démit de la charge de lieutenant-général de cette vicomté, qui fut donnée à son fils, qui suit.

III. Guillaume DE CALDAGUÈS, IIe du nom, lieutenant-général de Carladès, en 1396, eut pour fils :

IV. Antoine DE CALDAGUÈS, IIe du nom, qui fut nommé procureur-général d'Anne-Bonne de Berry, veuve de Bernard d'Armagnac, aux vicomtés de Carlat et Murat, charge qu'il exerça jusqu'en 1464. Il fut père de :

V. François DE CALDAGUÈS, Ier du nom, qui, l'an 1465, succéda à son père dans la charge de procureur-général des vicomtés de Carlat et Murat, qu'il exerça jusqu'en 1485. Il eut pour fils et successeur :

VI. Jean DE CALDAGUÈS, Ier du nom, qui exerça jusqu'en 1513. Son fils,

VII. Pierre DE CALDAGUÈS, succéda à son père dans la charge de procureur-général, et fut fait en outre lieutenant-général des vicomtés de Carlat et de Murat, charge dans laquelle son fils, qui suit, lui succéda en 1539.

VIII. Jean DE CALDAGUÈS, IIe du nom, acquit à ses descendants les priviléges de la noblesse par la continuation de la charge de son père, qu'il remplit jusqu'en 1558. Il fut père de :

IX. François DE CALDAGUÈS, IIe du nom, écuyer, lieutenant-général des mêmes vicomtés jusqu'en 1581. Il eut pour fils :

X. Jean DE CALDAGUÈS, IIIe du nom, écuyer, décédé dans la même charge, le 19 novembre 1609. Ses enfants furent :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Françoise de Caldaguès, marié avec noble Jean Tillart, de Murat.

XI. François DE CALDAGUÈS, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Tournal, du Cresigner, de la Boissonie, fut reçu procureur-général de la Cour des aides de Clermont-Ferrand, charge qu'il exerça jusqu'en 1654, époque de sa mort. Il eut pour fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. François-Giraud, qui fonda la seconde branche.

XII. Jean DE CALDAGUÈS, IVe du nom, écuyer, seigneur de Fournant et du Cresigner, écuyer de monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du Roi, en 1653, fut pourvu de la charge de président de la Cour des aides de Clermond-Ferrand, et conserva ces deux emplois jusqu'en 1694, époque à laquelle la charge de président passa à son fils qui suit, qu'il avait eu de son mariage, contracté en 1631 avec Hippolite de Gontaut. Il avait été pourvu d'une charge de secrétaire du Roi, le premier septembre 1689, dont il mourut revêtu en 1694.

XIII. Jean-François DE CALDAGUÈS succéda à son père, en 1694, dans la charge de président de la Cour des aides de Clermont ; et, comme il n'avait pas encore vingt-cinq ans accomplis, il obtint de M. de Harlay, premier président du parlement de Paris, une dispense d'âge, en considération des services distingués de ses ancêtres dans la magistrature. Il mourut en 1719. Il eut pour fils :

XIV. Annet DE CALDAGUÈS, chevalier, seigneur de la Boissonie, de Tournon, du Cresigner, de l'Aoust et de Comblat, qui, l'an 1728, succéda à son père dans la charge de président de la Cour des aides. Il était marié en 1732, et n'avait point d'enfants mâles. Il ne laissa qu'une fille, mariée à M. de Vernières.

SECONDE BRANCHE.

XII. François-Geraud DE CALDAGUÈS, écuyer, second fils de François, IIIe du nom, épousa, en 1662, noble Delphine Maillard ; de ce mariage est issu :

XIII. Joseph-François DE CALDAGUÈS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Ferval, qui servit pendant vingt ans dans les mousquetaires. Il épousa, en 1710, demoiselle Françoise Decabié, dont est issu :

XIV. Jean-André DE CALDAGUÈS, écuyer, seigneur de Ferval, capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnais, où il servait pendant trente ans, chevalier de Saint-Louis, blessé deux fois dans diverses campagnes et placé lieutenant du Roi et commandant en la ville de Bergues-Saint-Vinox, en Flandre, où il est resté pendant vingt ans, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 20 octobre 1780. Il avait épousé, en 1741, Martine-Josephe Remont d'Arzillemont, fille de N.... Remont, seigneur d'Arzillemont, en Champagne, et de Marie-Anne Lemoine. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-François, dont l'article suit ;

2°. Charles-Antoine de Caldaguès, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis ;

3°. Raymond, comte de Caldaguès, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis ;

4°. Autre Charles-Antoine de Caldaguès, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis.

XV. Joseph-François DE CALDAGUÈS, IIe du nom, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, du 5 octobre 1767, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Aurillac, le 10 septembre 1742. Il a fait la guerre de sept ans dans sa qualité de capitaine; a été fait lieutenant-colonel du régiment de la Ferre, par S. M. Louis XVI, en 1791, a émigré et fait les campagnes de l'armée des princes. Au retour de Sa Majesté Louis XVIII, on lui a accordé la retraite d'officier supérieur.

Armes : D'or, à l'arbre terrassé de sinople ; un lévrier passant d'argent, colleté d'or, brochant sur le fût de l'arbre ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. Couronne de comte ; supports : deux lévriers.

DALICHOUX (1), barons de Sénégra ; famille ancienne, originaire du Languedoc, qui établit sa filiation d'après les preuves qu'elle a faites pardevant l'intendant de cette province, en 1718, et pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, en 1788, depuis noble Guy Dalichoux, qui suit :

I. Noble Guy Dalichoux épousa demoiselle Hélix *de Malafos*, du lieu de la Coste, au diocèse de Lodève, avec laquelle il est rappelé dans le contrat de mariage de leur fils, qui suit, et dans l'acte d'une donation du 30 novembre 1549, rapporté sur le degré suivant.

II. Noble Amans Dalichoux, Ier du nom, épousa par contrat du 11 octobre 1545, passé devant Lot de Pomarède, notaire royal de Champ-Long, demoiselle Claire *de Sebeug*, fille de noble Jean de Sebeug, et de demoiselle Charlotte de Sabatier, du lieu de Tourbes, au diocèse de Beziers. Marie de Sebeug, tante de Claire, approuvant son mariage, lui fit donation de tous ses biens, le 30 novembre 1549, sous la réserve de l'usufruit sa vie durant. Claire de Sebeug fit son testament, le 2 janvier 1560, pardevant Lavabre, notaire du lieu de la Coste, au diocèse de Lodève. Il y fait plusieurs legs à ses enfants, et y institue son héritier universel noble Amans Dalichoux, son fils aîné, voulant que ses funé-

---

(1) Ce nom se trouve aussi orthographié d'*Alichoux* dans plusieurs actes.

railles soient faites à la discrétion de son héritier, suivant la qualité de sa personne.

III. Noble Amans Dalichoux, IIe du nom, seigneur de Sénégra, épousa, par contrat du 1er juillet 1582, passé devant Pierre Roberti, notaire de Boussargues, près de Beziers, demoiselle Claude *de Seguin*, fille de feu noble Michel de Séguin, seigneur de Sénégra. Amans Dalichoux fut nommé, par commission du duc de Montmorency, datée de Pezenas, le 14 janvier 1586, gouverneur de Boussargues et de la citadelle. Une ordonnance du même général, datée de Beziers, le 11 août 1589, porte que les soldats qui forment la garnison de Boussargues, commandée par le capitaine Dalichoux, auront dix livres par mois de paye, et le capitaine six écus et deux tiers. Amans Dalichoux dut se conduire avec vigueur et fermeté dans la guerre contre les rebelles du Languedoc ; car, par des lettres patentes du Roi Louis XIII, datées de Beziers, le 6 août 1622, accordées tant pour lui, que pour Jean Dalichoux, son fils, ce prince, vu les pertes que les rebelles leur avaient fait essuyer de leurs bestiaux, rentes, revenus, blé, foin et droits seigneuriaux au lieu de Boussargues, et pour les autres dommages qu'ils avaient faits à leurs maisons et moulin de la Tour, leur permet de se récupérer et d'user de représailles sur les biens des rebelles, jusqu'à la concurrence de la somme de 5,000 livres. Amans Dalichoux ne vivait plus le 6 septembre 1623, époque où, pardevant Noël Tessier, notaire à Boussargues, demoiselle Claude de Séguin, sa veuve, fit son testament, par lequel, après avoir fait plusieurs legs à ses enfants, elle institua son héritier universel Jean Dalichoux, qui suit :

IV. Noble Jean Dalichoux, seigneur de Sénégra, épousa, par contrat du 28 novembre 1610, reçu par Tristan Clusel, notaire à Monclar, en Rouergue, demoiselle Jeanne *de Pascal de Saint-Juery*, fille de noble Renaud

de Pascal, sieur de Saint-Juéry, de Cortin, de Gousigues, de Mortaral et autres lieux, et de demoiselle Catherine *alias* Anne de la Penne. Il est rappelé comme défunt dans le testament de Jeanne de Pascal, sa veuve, du 6 septembre 1658, reçu par Jean Bertrand, notaire à Boussargues, par lequel elle fait des legs à ses enfants, et institue Amans qui suit, son héritier universel. Ses enfans furent, entr'autres :

1°. Amans, qui continue la lignée ;
2°. Jean Dalichoux, prêtre vivant le 23 mars 1693 ;
3°. Benoît Dalichoux, vivant le 24 juin 1687.

V. Noble Amans Dalichoux, IIIe du nom, seigneur de Sénégra, transigea pardevant David Molinier, notaire royal à Bédarrieux, le 22 janvier 1637, avec noble Claude de Séguin, d'autre part, et de l'autre noble Michel Dalichoux, écuyer, Amans Dalichoux servait, le 19 juillet 1639, avec son père, dans l'armée de Roussillon, en l'arrière ban de la sénéchaussée de Beziers. Amans Dalichoux, épousa, par contrat passé devant Pierre de Samis, notaire du Çaylar, et Jean Bertrand, notaire de Boussargues, le 24 juin 1653, demoiselle Lucrèce *de Saint-Julien*, fille de noble Antoine de Saint-Julien, seigneur de la Vibribe et de Jors, et de demoiselle Marie du Caylar. Il fit son testament pardevant le fils du même Bertrand, notaire, le 4 mars 1666, par lequel il lègue par droit d'institution héréditaire à noble Antoine Dalichoux, son fils, la somme de mille livres, outre la donation faite en sa faveur de la moitié de tous ses biens dans son contrat de mariage avec la dame Lucrèce de Saint-Julien. Il institua pour son héritier, messire Jean Dalichoux, prêtre, son frère, lequel, par acte du 23 mars 1693, fit la rémission de ces biens à noble Antoine Dalichoux, sieur de Sénégra, son neveu. Amans de Sénégra décéda le 27 juin 1687.

VI. Noble Antoine Dalichoux, seigneur de Sénégra, rendit aveu à la manière des nobles, tant pour lui

que pour noble Amans Dalichoux, son père, le 19 février 1679. Il épousa, par contrat du 8 décembre 1695, passé devant Joseph Bonafoux, notaire de Lodève, demoiselle Marion *du Claux*, fille de noble Louis du Claux, sieur de la Baume, et de feue dame Delphine de la Tude. Il fit son testament pardevant Combes, notaire à Boussargues, le 6 avril 1713, par lequel il fit des legs à noble Louis Dalichoux, son fils aîné, et à ses autres enfants, et institua son héritière universelle dame Marie du Claux, son épouse. Il mourut le 20 avril, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Boussargues, au caveau de ses prédécesseurs. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Antoine Dalichoux de Sénégra, qui était, en 1740, capitaine au régiment de la Lande, et, en 1773, major de Mont-Dauphin et chevalier de Saint-Louis.

VII. Noble Louis Dalichoux, baron de Sénégra, baptisé le 1er novembre 1696, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bernage, intendant en Languedoc, du 25 juin 1718. Il épousa, par contrat passé devant Philippe Mouton, notaire à Beziers, le 9 novembre 1740, Catherine-Antoinette *de Manse de Sauvian*, fille de messire Antoine de Manse, seigneur de Sauvian de Fos, et autres places, et de dame Catherine de Nicolin; contrat par lequel Marion *du Claux* fit donation de tous ses biens à Louis Dalichoux, son fils. L'épouse de ce dernier fit son testament le 31 janvier 1763, pardevant Jean-Joseph-Etienne-Thomas Martin, notaire royal à Beziers; par lequel, après avoir fait plusieurs legs, elle institue son héritier universel et général, messire Louis-Antoine Dalichoux de Sénégra, son fils aîné, qui suit; Louis Dalichoux est qualifié haut et puissant seigneur messire, baron de Sénégra, dans le contrat de mariage du même Louis-Antoine, son fils, du 1er juin 1773. Ses enfants furent :

1°. Louis-Antoine, dont l'article suit;

2°. Joseph-Marie, qui fonda la seconde branche; rapportée ci-après;

3°. Sophie-Dalichoux de Sénégra, religieuse.

VIII. Louis-Antoine Dalichoux, baron de Sénégra, marquis de Saint-Félix, seigneur de Fos, de St.-Guiraud et autres places, fut fait garde-marine, le 15 mai 1757; il était garde du pavillon amiral au département de Toulon, lorsqu'il demanda et obtint, le 27 mars 1766, son congé signé du Roi. Son père lui fit donation de tous ses biens par acte passé devant Gabriel Azaïs, notaire à Beziers, le 14 mai 1770, et l'émancipa par acte du 1er novembre de la même année, passé devant Augustin Mourg, notaire royal de la même ville. Louis-Antoine épousa, par contrat du 1er juin 1773, passé devant Joseph Bruno Sauvet, notaire royal de la ville du Saint-Esprit, demoiselle Marie-Jeanne-Françoise-Félicité-Joséphine-Juliette de Savelly de Caseneuve, fille de haut puissant seigneur messire Jean-Paul-Marie de Savelly de Caseneuve, et de haute et puissante dame Louise-Charlotte de Vanel de l'Isle-Roy. Louis-Antoine rendit hommage au Roi, en la chambre des comptes de Montpellier, le 27 novembre 1776. Ses enfants furent :

1°. Jean-Paul-Marie-Gabriel Dalichoux, baron de Sénégra, qui fit ses preuves de noblesse pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, pour le service militaire, le 10 mai 1788;

2°. Louis-Antoine-Henri-Prosper Dalichoux de Sénégra, qui fit les mêmes preuves pour la marine;

3°. Louis-Marie-Augustin Dalichoux de Sénégra, né le 18 août 1782, qui fit les mêmes preuves pour le service de terre, le 10 mai 1788, et celles exigibles par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte;

4°. Henri-Marie Dalichoux de Sénégra, qui fit les

mêmes preuves pour le service militaire, le 10 mai 1788;

5°. Armand Dalichoux de Sénégra.

SECONDE BRANCHE.

VIII. Joseph-Marie Dalichoux, chevalier de Sénégra, capitaine au corps royal d'artillerie, au régiment de Grenoble, et chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1784, Marie-Antoinette-Charlotte *de Récourt*, fille de messire Pierre-Florimond-Charles-Joseph de Récourt, chevalier, seigneur du Sart, et de dame Antoinette Fremyn. De ce mariage, sont issus :

1°. Henri-Joseph Dalichoux de Sénégra;
2°. Jules-Michel Dalichoux de Sénégra.

Armes : D'azur, à trois croissants d'argent. Supports : deux lions.

DE TOUSTAIN-FRONTEBOSC, maison très distinguée de la province de Normandie, dont plusieurs branches, la plupart titrées, se sont successivement répandues en Bretagne, Artois, Lorraine, Orléanais et Ile-de-France. Toutes se sont illustrées dans les armées, dans le sacerdoce et dans la haute magistrature, et n'ont jamais cessé de jouir des honneurs, droits et prérogatives de l'ancienne noblesse.

La filiation de cette maison, établie par vingt-neuf degrés, depuis un prince ou chef scandinave (1), vivant en 850, et père d'un seigneur qui, l'an 912, se fixa dans

(1) Voyez le *Livre de Famille*, par le vicomte de Toustain-Richebourg, ouvrage qui intéresse beaucoup de familles recommandables.

la partie de la Neustrie qui prit le nom de Normandie, n'a, pour les premiers degrés, d'autre appui que des fragments de chartes et de chroniques, qui suffisent pour constater sa haute antiquité, mais non pour établir sa filiation suivie et littérale. Mais son ascendance est prouvée sans interruption, depuis six siècles et demi, formant dix-neuf degrés, jusqu'aux derniers nés, ainsi qu'on le voit au *Livre de Famille*, et dans les preuves que cette maison a faites, en 1774, pour l'agrégation aux états de Bretagne, et, en 1776, au cabinet des ordres du Roi, pour l'obtention des honneurs de la cour. La même filiation, moins les derniers nés, se trouve au septième volume du Dictionnaire Généalogique et Héraldique, in-8°., de M. de la Chenaye-des-Bois, article TOUSTAIN, et au sixième tome du Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, par le même, à l'article FRONTEBOSC, dont les principaux errata sont indiqués aux tomes suivants.

Depuis l'impression du t. VI du 1er Dictionnaire Héraldique, in-8°., où l'article TOUSTAIN n'était remonté qu'à la simple preuve par laquelle la branche d'Ecrennes fut maintenue dans son ancienne extraction, en 1667, par M. de Machault, intendant d'Orléans, et la comtesse Charlotte-Françoise de Toustain-Richebourg, sœur du vicomte, fut brevetée chanoinesse-comtesse de Neuville, en 1763, la famille avait communiqué à M. de la Chenaye-des-Bois, le procès-verbal dressé, en 1743 et 1744, par Chevillard, historiographe du Roi, auteur de l'Armorial ou Nobiliaire gravé de Normandie, et de plusieurs livres héraldiques. Cette pièce importante ne se retrouvant plus depuis la Révolution, M. le vicomte de Toustain a communiqué, en 1815, à M. de Saint-Allais, le Mémorial, ou procès-verbal, dressé en 1788, par M. Maugard, généalogiste de l'ordre de Saint-Hubert de Bar, écrivain savant et connu, qui, ainsi que M. Chevillard, remonte l'ascendance de cette maison, graduellement et juridiquement, à Hugues Toustain, chevalier, vers 1170, époux de Mahaut de Beaumont, et auteur, non-seule

ment de toutes les branches qui se sont formées et subdivisées depuis la possession de la terre de Frontebosc, dont elles ont retenu le surnom, mais de plusieurs autres dont la jonction bien ultérieure n'a pu être littéralement prouvée. Toutes ces branches néanmoins ne cessaient de se reconnaître, même malgré les changements que plusieurs avaient faits dans l'écusson de leurs armes, vraisemblablement à cause de quelques alliances. Ces branches consistaient, 1°. dans les seigneurs *du Fresnay* connus depuis environ l'an 1200, jusques vers 1500; 2°. les seigneurs du haut et du bas *Millouet*, dans la paroisse de Saint-Desir, devenue faubourg de Lisieux, maintenus par Montfaut, en 1463, et éteints sur la fin du seizième siècle, après s'être alliés, de 1419 à 1431, avec la maison de Rupierre, et vers 1530, avec celle de Malet-Graville, branche de Drubec, éteinte sous Louis XV. Il paraît que de la branche de Toustain-Millouet est sorti le rameau des seigneurs *de Billy*, et de *la Goderie*, maintenus d'ancienne extraction dans la Basse-Normandie, et éteints vers la fin du dix-septième siècle. De ce rameau était un pieux et savant abbé de Toustain de Boislaville, curé du Ménil-au-Parc, auteur de plusieurs ouvrages, restés manuscrits, entr'autres de l'histoire de la ville de Saint-Lô.

Quant à MM. de Toustain, seigneurs du Manoir et de Beaupigny, le vicomte de Toustain-Richebourg, avait fait pour eux des recherches qui lui fesaient entrevoir leur jonction avec l'une des trois branches (1), ou fa-

---

(1) La branche de Millouet posséda depuis environ 1410, jusques vers 1540, cette terre qu'avaient eue précédemment d'environ 1340 à 1410, MM. de Miromel, de Bonnechose, de Bouquetot et d'Osmont.

Quant à la terre de Bléville, une héritière Toustain la porta vers l'an 1549, par alliance, dans la maison Aubert de Vertot, d'où elle passa de même dans celle de

milles précitées, jonction qui eut remonté au-delà d'un titre de 1326, mais dont la révolution a anéanti toutes les pièces nécessaires. Cependant l'identité du nom faillit être funeste au vicomte de Toustain. Il subit l'interrogatoire d'un conseil de guerre, tenu contre un jeune Vendéen, qu'il avait vu depuis très-peu de jours pour la première fois, et que pour la dernière il voyait à cette pénible confrontation. Des interpellations sévères, et même menaçantes, ne purent rien faire perdre au vicomte de Toustain, des égards qu'il devait à l'honneur, à l'infortune, à la vérité et à lui-même: et dans un discours à la fois plein de modération et de courage, adressé au président du conseil, il déclara qu'un militaire et citoyen français, ne devant pas plus tourner le dos au malheur qu'à l'ennemi, il adoptait l'accusé, soit qu'on le crut ou non son parent.

On doit présumer que la charte de 1489, employée par l'intendant de Chamillart, au jugement de mainte-

---

Maulde, qui, l'an 1719, la vendit à M. Dubocage, célèbre navigateur; son petit-fils la possédait encore le 4 août 1789, époque où il siégea et vota dans l'ordre de la noblesse, avec le feu comte de Toustain-Richebourg, à l'assemblée bailliagère de Caudebec, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux, qui furent les marquis de Thiboutot et de Cairon, avec M. Grossin de Bouville.

Jean Toustain, seigneur de Bléville, malgré la notoriété de son ancienne noblesse, avait payé 10 livres à la taxe des francs-fiefs de 1459 à 1470; et Louis Toustain, seigneur de Vinemerville, maître des comptes à Paris en 1467, et depuis ambassadeur à Rome en 1482, avait payé 15 livres en 1471, pour le même objet, quoiqu'on lui connaisse encore une filiation noble remontée jusqu'en 1398. Mais ces taxes, qui n'eurent jamais lieu pour les Toustain, seigneurs de Bethencourt et de Roumare,

nue qu'il rendit en 1666, pour cette famille, dans la généralité de Caen, est une suite de la charte des francs-fiefs, donnée en 1470. Cette pièce de 1489, qu'on n'a plus sous les yeux, donnait à Martin Toustain la qualification d'*Antiquitus Nobilis*, titre de confirmation, plutôt que d'anoblissement, qui joint à beaucoup d'autres, notamment à l'acte précité de 1326, ainsi qu'une vieille note du cabinet généalogique de la bibliothèque du Roi, donnant au père un père qualifié écuyer en 1439, pourrait conduire encore à la jonction de ces deux familles homonymes.

Le chef actuel de MM. de Toustain-Fultot, alliés des Bethencourt, Moy de Richebourg, Estampes, Recusson, Bec de Lièvre-Cany, Toustain-Frontebosc, etc., a été l'un des successeurs du vicomte de Toustain-Richebourg aux pages de la grande écurie (1). Il devint depuis officier

---

auteurs des seigneurs de Honguemare, Frontebosc, Saint-Martin du Manoir, Écrennes, Canappeville, etc., ne pouvaient nuire aux seigneurs de Bleville et de Vinemerville; car on pourrait citer des exemples multipliés de ces sortes d'impositions établies sur les terres, mais non sur les familles. Nous nous bornerons à citer l'histoire de la maison de Harcourt, par la Roque, où cet historien rapporte qu'un bon gentilhomme, dont il donne la filiation depuis l'an 1334, fut ainsi taxé, non pour le fait de sa noblesse, qui était pure et ancienne, mais parce que ce gentilhomme avait racheté un fief de quelque roturier. Ainsi le but de cette taxe n'était que d'assurer au fisc, une indemnité de sa perte des droits de francs-fiefs que lui occasionnait le retour de ces sortes de biens, quand ils repassaient d'une main roturière dans une main noble.

(1) A cette époque (1771), le vicomte de Toustain-Richebourg, alors capitaine de carabiniers, eut occasion de faire pour M. de Fultot des démarches utiles, et a

au régiment de Médoc. Il a combattu dans l'armée des princes avec un fils et plusieurs parents du vicomte de Toustain; ce dernier est le doyen de Toustain-Frontebosc et de toute la famille.

La province de Normandie compte encore deux autres familles du nom de Toustain, anoblies l'an 1654, établies, l'une près de Bayeux, l'autre près du Havre, et toutes deux éteintes au commencement du dix-huitième siècle. De la première était N.... Toustain, seigneur de Fontenelles, chef de brigade d'une compagnie des gardes-du-corps, précédemment lieutenant-colonel d'un régiment de dragons. De la seconde était N..... Toustain, seigneur de la Marguerie et du Câtillon, vicomte du Havre.

---

trouvé depuis l'occasion de marquer les mêmes sentiments et procédés à deux frères de ce gentilhomme, dont l'un officier au régiment d'Auxerrois, a péri sous la dictature de Robespierre, dans le bois de la Valette, à deux lieues de Rouen. Une demoiselle de Toustain-Fultot, ayant épousé M. de Moy de Richebourg, portant ce surnom d'une terre différente du petit fief, ou vavassorie noble de Richebourg, appartenant à la seconde branche de Toustain-Frontebosc, signait *Toustain-de-Richebourg*; alors vivait avec son premier mari, M. de Toustain-Fultot, une demoiselle de Toustain-Richebourg, ce qui dut occasionner de fréquentes méprises. La maison de Toustain est peut-être la seule qui puisse offrir deux exemples de cette double homonymie. Un oncle du vicomte de Toustain s'appelait au service et dans le monde le chevalier *du Manoir*, à cause de la terre de Saint-Martin du Manoir, qu'il possédait dans le diocèse de Rouen, et le père de l'infortuné gentilhomme dont on a parlé plus haut, a été présenté en 1814, à S. A. R. Monsieur, sous les titre et nom de comte de *Toustain du Manoir*, à cause de la terre du Manoir, dans le diocèse de Bayeux.

La branche des seigneurs de Frontebosc, nom de la plus ancienne des possessions qui leur restaient en 1789, a donné des fondateurs et des bienfaiteurs d'établissements religieux, d'enseignement, de travail et de charité. Elle a aussi donné des personnages distingués dans la haute magistrature et dans les armées. Elle compte des colonels en pied et des généraux honorés du cordon rouge et de plusieurs décorations illustres; des grands baillis d'épée, des députés de la noblesse aux états généraux et provinciaux et dans les assemblées des notables, en l'une desquelles un marquis de Toustain-Limesy a présidé les trois ordres; des chanoinesses de Neuville et de Poulangy; des dames de l'ordre impérial et royal de la croix étoilée, des dames et des chevaliers dans les langues allemande et austrasienne de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse (1), un grand-croix président à vie de la langue étrangère ou française de cet ordre, dit aussi des quatre empereurs depuis 1768, et plus connu sous cette dernière dénomination depuis 1790.

Par des lettres patentes, registrées en 1665, pour l'érection *du marquisat* et *comté de Carency*, dans la branche de ce nom, et en 1756, pour la confirmation et concession du titre et des prérogatives héréditaires de *marquis* à tous les mâles nés et à naître de la branche *de Viray*; nos Rois ont expressément reconnu l'ancienne extraction chevaleresque et comtale de la maison de Toustain, (sans la moindre trace de dérogeance ou d'interruption de noblesse en aucune de ses branches); et toutes ont été titrées, soit dans les brevets militaires, soit

(1) Cette branche a prouvé seize quartiers, c'est-à-dire huit trisaïeux, et huit trisaïeules pour la langue allemande, et pour la langue d'Austrasie, douze générations paternelles, et douze maternelles. Il y avait des langues ou classes à moindres preuves.

dans les preuves qu'elles ont faites pour l'obtention des honneurs de la cour.

Le Livre de Famille renferme quelques observations et corrections de la preuve de page analysée dans le registre 1er, t. II de l'Armorial de France. Nous nous bornerons à dire, 1°. que l'imprimeur a daté mal à propos de 1637 un partage de 1627, et mal substitué dans les noms maternels le Gendre à Légare; 2°. que Nicolas-Philippe de Toustain, dans son contrat de mariage, prit, ainsi que le marquis de Mailloc, son beau-père, la qualification de haut et puissant seigneur, donnée aussi dans quelques actes à son père, son aïeul, son bisaïeul et son trisaïeul; et que ce même Nicolas-Philippe avait un frère aîné (Claude-François-Joseph), vicomte de Vaustain, mort en 1654, à vingt-six ans, des suites de blessures qu'il avait reçues à la défense d'Arras, où il se distingua tellement dans le grade de capitaine au régiment de Bohan, que, s'il eût pu se rétablir, il aurait vraisemblablement reçu de Louis XIV un régiment, et le cordon de Saint-Michel, comme son oncle Adrien de Toustain, seigneur de Limésy, gendre du marquis de Jubert du Thil, et son père Jacques, vicomte de Vaustain, gendre du comte de Bethencourt-Carency, les avaient reçus de Louis XIII, l'un en 1616, et l'autre vers 1626; 3°. que Guillaume Toustain, deuxième du nom, dont le mariage de 1508 termine cette preuve en remontant, était fils de Guillaume Ier, maintenu dans sa noblesse d'ancienne lignée sous Charles VIII et Louis XI, et qui comparut armé et équipé à la montre des nobles de Caux en 1470, puis à la seconde faite à Rouen en 1486. Son père, Colin, et son aïeul, Jean, s'étaient abstenus de paraître en 1423 à la première, parce que la capitale et presque toute la province de Normandie étaient alors sous la domination du Roi d'Angleterre. Leur fidélité à la cause de leur souverain légitime, attira sur eux, ainsi que sur un autre Jean Toustain, écuyer, frère de Colin ou Nicolas, des confiscations, dont le Roi

Charles VII ne put opérer, au moins en partie, le recouvrement ou l'indemnité, avant 1447, suivant les titres produits devant M. Chérin.

Nous allons donner l'état actuel de cette ancienne et illustre maison, en rectifiant l'article qu'en avait inséré M. de Saint-Allais, dans son *Etat de la Noblesse de France*, publié en 1816. Plusieurs rameaux se sont répandus en Poitou, Lorraine, Champagne, Orléanais, Artois et Bretagne, outre ceux qui se sont éteints en Angleterre. Les marquis et comtes de Carency, pairs d'Aix et vicomtes de Vaustain (1), s'éteignirent en 1727, et les marquis de Virai, barons d'Illing, de Thons ou Thon (et non Thous) et de Lande, en 1808. Les trois seules branches existantes de cette maison, sont celles de Limésy, de Richebourg et d'Ecrennes.

---

(1) A l'article *Carency*, des Etrennes de la noblesse pour l'année 1778, et à l'article *Vauchetain* ou *Vaustain*, du tome XII, du Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, où sont également énumérés les seigneurs de Carency, depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours, l'imprimeur a omis la maison de Châtillon-sur-Marne, entre celles de Condé-Bailleul et de Bourbon. Le fief de Vauchetain ou Vaustain, quoique d'un revenu modique, et de peu d'étendue, n'en était pas moins une de ces anciennes vicomtés féodales, qui, sans avoir besoin de nouvelles érections, donnaient *ipso facto pleno jure*, *simplici possessione*, leur titre à leurs possesseurs nobles ou anoblis, ainsi que l'ont reconnu et jugé, pour d'autres terres de cette nature, la chambre des comptes de Paris, le 7 août 1754, en faveur de M. Cabanel, baron d'Anglure, et le parlement de Paris, le 31 juillet 1780, en faveur de M. Pattu, baron de Mello. Voyez la notice fournie par M. le vicomte de Toustain, aux Etrennes de la Noblesse pour l'année 1783, pp. 309 et 310.

PREMIÈRE BRANCHE.

Jean-Baptiste-François-Hyppolite-Casimir, comte DE TOUSTAIN-LIMESY, successivement page de la petite écurie, lieutenant et capitaine de cavalerie, mort en mars 1815, venant d'être nommé chevalier de St.-Louis, fut admis dans les carrosses du Roi, le 13 février 1789, et fit les campagnes de l'émigration en 1792 et 1793, campagnes où périt son frère cadet, Amand-Charles-Henri, lieutenant de vaisseau. Le Roi avait signé, au mois de décembre 1786, son contrat de mariage avec sa parente, Angélique-Charlotte-Sophie de Toustain-Virai, dame de Canappeville, fille de Remi-Charles, marquis de Toustain, lieutenant-général, cordon rouge, grand-bailli d'épée de Bougonville, etc. De cette alliance, qui réunit les première et dernière branches, partagées en 1538, sont issus :

1°. Alphonse, comte de Toustain-Limesy, qu'un accident d'enfance a empêché d'entrer au service, aujourd'hui maire de la commune de Canappeville (Eure);

2°. Théodore, ancien garde du corps du Roi, sur numéraire des douze, puis officier au régiment des chasseurs de Vaucluse, et depuis 1818, officier au 1er régiment des cuirassiers de la Garde royale,

3°. Aglaé-Anne-Charlotte-Désirée, mariée au comte Félix de Faudoas, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, neveu de la baronne de Crussol et de la comtesse de Clermont-Tonnerre.

SECONDE BRANCHE.

Charles-Gaspard, vicomte DE TOUSTAIN-RICHEBOURG (1), successivement page de la grande écurie, sous-lieutenant, sous-aide-major, et capitaine de cavalerie, capitaine de carabiniers, major de cavalerie, commissaire

(1) Sa mère, née *Féra de Rouville*, descendait en ligne directe et masculine, de Philippe Fiéra ou Féra,

de la noblesse aux États de Bretagne, associé de plusieurs académies, lieutenant-colonel de cavalerie, colonel ou chef de la onzième légion des gardes nationales de la Seine-Inférieure; entré dans les carrosses de S. M. Louis XVI, le 23 janvier 1786 (honneur dont a joui aussi le comte François de Toustain-Viray, le 14 mars 1787); décoré du Lys, en 1814; présenté à S. M. Louis XVIII, le 16 janvier 1815, et, les jours suivants, à la famille royale; (Marie-Paule Glier de Charloiseau, sa seconde épouse, a eu le même honneur, le 13 février suivant); entré dans les volontaires royaux, le 14 mars de la même année; chevalier de Saint-Louis et de plusieurs autres ordres, de 1776 à 1787, otage de Louis XVI, en juin 1791 et janvier 1793, à qui son dévouement connu pour l'auguste maison de Bourbon a attiré de longues et honorables persécutions sous le régime révolutionnaire. De son pre-

---

comte impérial et général en 1277 et 1278, pour l'empereur Rodolphe, comte Ottocare ou Prémislas, roi de Bohême. Ce général mourut, en 1293, à Mantoue, où sa postérité s'est alliée aux Gonzague, Arrivabene, Castaldi, Capriani, etc., et vint, sous le roi François Ier, s'établir en France, où Camille Féra, mestre-de-camp, ambassadeur et chevalier de l'ordre du Roi, fut naturalisé par Henri III, en 1578. Il épousa Victoire d'Ayelle, d'une très haute-noblesse, et première fille d'honneur de la Reine mère; le Roi lui fit l'honneur de nommer son premier enfant. La maison de Féra de Rouville a fait au cabinet des ordres du Roi les preuves pour les honneurs de la cour, dans la personne du marquis Féra de Saint-Phal, chevalier de Saint-Louis. (*Voyez la page 427 du premier volume de la première série du Dictionnaire de la Noblesse.*) Dans le tome III du Nobiliaire universel de France, article *Toustain*, on s'est trompé en ne donnant point d'enfants au marquis Féra de Saint-Phal, qui, de son premier lit avec mademoiselle de Champion-Cicé, a un fils, maintenant garde du corps de S. A. R. *Monsieur*, frère du Roi.

mier mariage, contracté en 1769, de l'agrément du Roi et sous la protection spéciale du prémier prince du sang, avec Angélique-Emilie-Perrine *du Bot*, d'une ancienne et chevaleresque noblesse de Bretagne, dont nous allons parler plus loin, il a eu plusieurs fils, dont le glorieux et triste sort est consigné dans le tome III de cet ouvrage, et dans les *Prisonniers d'Etat, de M. Robert*. Il ne lui reste que :

1°. François - Joseph - Tobie - Machabée, chevalier, ancien officier des troupes du Roi, receveur-général des finances au département d'Ille-et-Vilaine, veuf sans enfants de Thaïs d'Avrange, nièce paternelle et belle-sœur de lieutenants - généraux des armées du Roi ; remarié à Mlle de Grenonville, fille aînée du comte de Grenonville, dont deux fils ;

2°. Louise - Marie - Adélaïde, ancienne élève de Saint - Cyr, veuve de François - de - Sales - Marin Oulry, seigneur d'Ingrande, dont elle a un fils, Adrien d'Ingrande, officier de grenadiers dans la légion d'Eure-et-Loir, aujourd'hui 45e régiment d'infanterie de ligne.

TROISIÈME BRANCHE.

Victor - Louis - Alexandre, marquis DE TOUSTAIN, fils du feu lieutenant-général des armées, commandant des grenadiers à cheval, a fait les campagnes de l'émigration en Allemagne, Russie et Portugal, où il a été successivement capitaine et major, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel et aide de camp du lieutenant-général comte de Vioménil, maréchal de Portugal, son bel-oncle, aujourd'hui chevalier des ordres du Roi, pair et maréchal de France. Depuis la Restauration, il est devenu sous-lieutenant des gardes du corps, compagnie de Wagram, avec rang de colonel ; a suivi Sa Majesté à Gand, et est colonel de la légion d'Eure-et-Loir, du 20 août 1814. De son mariage avec mademoiselle *de*

Chermont, il a eu plusieurs enfants en bas âge, dont il ne reste que Mlle Corysande.

Ses cousins-germains sont :

1° Jean-François DE TOUSTAIN, ex-seigneur de Fortemaison, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (le vingt-quatrième de toutes les branches de la famille, depuis l'institution de cet ordre, en 1693), époux de mademoiselle du Faur de Pibrac (descendante du célèbre président de ce nom, gentilhomme d'Armagnac, et chancelier de Navarre), fille d'un chevalier de Saint-Louis, et officier dans l'émigration, et de son épouse mademoiselle de Hallot, d'ancienne chevalerie de Beauce ;

2°. Charles-François DE TOUSTAIN, ex-seigneur de Baudrevilliers, chevalier de Saint-Louis, ci-devant garde du corps du Roi, avec rang de capitaine de cavalerie, capitaine de grenadiers dans la légion d'Eure-et-Loir, ayant un fils de son épouse, mademoiselle Skiomepa, noble polonaise, dont la mère est Potoska.

Armes : d'or, à la bande échiquetée d'azur et d'or de deux tires.

Les armes des autres familles de Toustain, ci-dessus mentionnées, sont :

1°. Pour les seigneurs de Millouet, tantôt la bande échiquetée des seigneurs de Bethencourt, Honguemare, Roumare, Frontebosc et Carency ; tantôt d'argent à deux fasces d'azur, accompagnées de trois merlettes de sable ;

2°. Pour les seigneurs de Billy et de Boislaville, mêmes armoiries ;

3°. Pour les seigneurs de Beaupigny, de gueules, à trois colonnes d'argent, la première surmontée d'une colombe du même ;

4°. Pour les seigneurs de Fultot, Héberville, Anglesqueville, Gelleville, Paleusemare, etc., d'azur, à deux faces d'argent, accompagnées de trois merlettes de sable ;

5°. Pour les seigneurs de Fontenelles, Saint-Sauveur de Bayeux, etc., de gueules, à trois glands d'or ;

6°. Pour les seigneurs de la Marguerie, du Châtillon, etc., d'or, à deux lions affrontés d'azur.

DU BOT ou DUBOT. Deux races de ce nom, d'ancienne chevalerie de Bretagne, dont les preuves traditionnelles remontent jusqu'au milieu du douzième siècle, établissent, par titres et par monuments historiques, leur filiation suivie depuis le milieu du quatorzième. Quoiqu'elles paraissent avoir une origine identique, on n'a pu néanmoins reconnaître le point de leur commune jonction, ni découvrir la clause ou substitution qui a dû obliger l'une de ces deux familles à changer l'écusson primitif de ses armoiries. Nous allons donner sur chacune de ces deux familles, et sur deux autres de même nom, une notice succincte, résultante des preuves qu'elles ont faites, lorsqu'elles ont été maintenues par la chambre établie de 1668 à 1672 par Louis XIV, pour la réformation de la noblesse de Bretagne.

1°. Les seigneurs du Bot et de Lochan, dans le ressort de Châteaulin, maintenus par arrêt du 8 avril 1669, ont contracté des alliances directes avec les maisons du Châtel, de Barrin la Gallissonnière, de Conen de Saint-Luc, etc. Ils ont figuré dans les anciennes montres de nobles et d'hommes d'armes, ont donné des officiers distingués, et plusieurs pages du Roi à la grande écurie. Le dernier mâle de cette première maison du Bot fut le comte du Bot, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, qui siégea, vers 1780, aux États de Bretagne.

Armes : D'argent à la fasce de gueules.

2°. Les seigneurs du Grégo, maintenus à la même chambre le 7 juin 1669, et sur lesquels nous reviendrons après avoir parlé de leurs aînés, qui suivent immédiatement.

3°. Les seigneurs de la Ville-Pelotte, la Grignonnais, Talhouet, la Grée-Calaç, les Timbrieux, etc., maintenus au ressort de Vannes, par arrêt du 25 juin 1669. Ils

ont, comme les précédents, des services distingués et des alliances directes avec les maisons d'Avaugour, de Baudouin du Verger, Botterel-Quintin, le Botteuc, Breignac, Cambout-Coislin, Champeaux de l'Hôpitau, Champion de Cicé, la Chapelle, Charmois de Kerraret, Couaisnon ou Couesnon de la Lanceule, Ermar de Lieuzel et de Coetlo ou Couetlou, la Fretaie, Gibon de Kéralbeau, Guehenneuc de Boishue et de Cotuhan, Guillart ou Guillard du Pontdoux, Henri de Bohal, Huchet de la Bédoyère, Juchault de Lorme, Malleville, Mallier de Chassonville, du Moulin de Fontenay et du Brossay, Maczault de Glasharon, Phélippot de Kercointe, Rado de Cournon, le Sénéchal de Kercado ou Carcado, Thamarel de Boisset, Talhouet, Toustain-Frontebosc, le Voyer.

Olivier du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet (en Pleuherlin), la Grignonnais, la Tertrais ou Tertrée, fut gouverneur de Pontivi, puis successivement élu major et commandant de la noblesse de l'évêché de Vannes. Digne descendant de beaucoup de braves militaires, il se conduisit d'une manière très-distinguée en plusieurs actions, et notamment au combat de Camaret, en 1694, où beaucoup de volontaires bretons contribuèrent à la victoire remportée sur un corps d'Anglais, dont peu se rembarquèrent, ainsi qu'il arriva soixante-quatre ans après à la journée de Saint-Cast, en 1758.

Trois degrés au-dessus de Lancelot, qui commence la généalogie rapportée dans l'arrêt de maintenue, remontent la filiation jusqu'en 1360. Ces trois degrés ont été produits à feu M. de la Chenaye des Bois, qui, dans le tome V de son Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, a donné la filiation de la maison du Bot, où il est échappé quelques inexactitudes, reproduites et même augmentées au tome Ier du Nobiliaire universel de France, mais dont les corrections se trouvent consignées d'avance au Livre de Famille du beau-frère d'Armand-Marie-Jean du Bot de Villeneuve, ancien officier au régiment de Béarn, puis commissaire de la noblesse aux

États de Bretagne, après avoir été premier page de la reine, épouse de Louis XV, et dont le cousin, le chevalier du Bot de Talhouet, officier de dragons, avait été page de la dauphine. Le même Armand du Bot devint aussi chevalier de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse ou des quatre empereurs (1) dans la langue d'Austrasie. Le

---

(1) Sur les mêmes preuves de douze degrés paternels et d'autant de maternels qu'avaient produites son beau-frère avant de faire passer ses enfants dans la langue allemande du même ordre, par la preuve de seize quartiers, huit paternels et huit maternels, dont la noblesse étendait la ramification des consanguinités jusqu'à des races princières et souveraines. L'effervescence révolutionnaire commençait à se développer à l'époque où l'époux d'Angélique-Émilie-Perrine du Bot recommençait à Maubeuge la preuve des seuls premiers huit quartiers (quatre bisaïeux et quatre bisaïeules) suffisants pour la réception de sa fille à l'insigne chapitre de cette ville : la suspension particulière des preuves, à la suite du 4 août 1789, leur suspension générale dans le royaume, par l'arrêt du conseil du 24 mars 1790, et bientôt après la suppression totale de la noblesse par le décret du 19 juin, sanctionné le 21, forcèrent le vicomte et la vicomtesse de Toustain de se contenter d'une lettre conservatoire, écrite le 28 mars au nom du Roi, par le lieutenant-général comte de la Tour du Pin, ministre de la guerre, pour la reconnaissance et la maintenue des droits de la noblesse immémoriale de huit familles ou quartiers suivants : *Paternels* : 1°. Toustain de Frontebosc ; 2°. la Houssaye de la Grand'-Houssaye ; Féra de Rouville ; 4°. Nivert de Rochefort et du Plessis au Chat ; *Maternels* : 5° du Bot de Talhouet et de la Grée-Calac ; 6°. Ermar de Lieuzel et de Coetlo ; 7°. du Moulin de Fontenay et du Brossay ; 8° le Borgne de la Choltière et du Vigneu.

Voici les huit quartiers qu'Armand du Bot aurait aussi

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS
DE MM DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DIX-HUITIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
BACHELIN-DEFLORENNE
Société anonyme au capital de 1,500,000 francs
SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS 3

MDCCCLXXVII

chevalier du Bot de Cotuhan, son frère cadet et survivant, est chevalier de St-Louis, ainsi que son fils aîné, le colonel Alexandre du Bot, qui a reçu des blessures dans l'armée catholique royale où servaient aussi ses deux frères, avec un de ses cousins germains, Toustain, frère d'un autre Toustain, massacré à Saint-Domingue avec son épouse, son fils et son beau-frère, ayant précédemment été blessé à l'armée de Condé. Les frères du colonel Alexandre du Bot ont épousé, l'un mademoiselle de Couaisnon, de la Lanceule, l'autre mademoiselle Gibon de Keralbeau ; toutes deux d'ancienne chevalerie de Bretagne.

L'acte du 20 février 1506, relaté dans la généalogie *du Bot*, au t. V du Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, de la Chenaye-des-Bois, et au t. Ier du Nobiliaire universel, n'est pas le contrat de mariage de Vincent du Bot, petit-fils de Lancelot ; c'est une ample procédure, avec un jugement de la cour de Ploermel, en faveur dudit Vincent, qui y est qualifié *noble écuyer*, fils de Jehan du Bot (que l'on croit proche parent de Jehan du Bot,

---

produits pour ses filles. *Paternels* : 1°. du Bot ; 2°. Ermar ; 3°. du Moulin ; 4°. le Borgne. *Maternels* : 5°. Henri de Bohal ; 6°. Carheil ou Careil ; 7°. le Valois de Seréac ; 8°. Maudet de la Fouchais. Tous ces quartiers ont été maintenus dans leur ancienne noblesse lors des réformations et recherches. On trouve dans le quartier Féra, des mères Castaldi, d'Ayelle et St.-Phal ; dans le quartier du Bot, des mères du sang des anciens ducs de Bretagne ; dans le quartier d'Ermar, une mère de la maison de Rohan ; dans le quartier du Moulin, une mère Courtenay et une Rouvroy St-Simon ; dans le quartier le Borgne, une mère de la maison de Rohan, donnant consanguinité avec celles de Monti-Rezé, Lopriac, Chateaubriant, etc., et une mère de la maison de la Roche St-André, donnant consanguinité avec celle de Marbeuf.

capitaine de 117 francs archers), et de Jeanne le Sénéchal de Kercado, que d'autres ont confondu avec Bienvenue ou Bienaimée de la Fretaye, vraisemblablement première femme dudit Jehan.

Dans cet acte de 1506, Vincent du Bot se dit veuf de Catherine Gaillard, sa seconde femme, et fait mention de sa première, Marguerite d'Avaugour de Kergrois, que, selon d'autres pièces, il avait épousée vers 1489. Elle avait une sœur, Simonne d'Avaugour, qui fut mariée avec Jean le Sénéchal, seigneur de Kercado, du Bot, etc., dont le même Vincent du Bot était parent du côté maternel. Ce Jean le Sénéchal était fils de Guillaume, seigneur de Kercado et d'Yolande de Rohan du Gué de l'Isle.

Louis du Bot, second fils de Vincent, et de Marguerite d'Avaugour, épousa Isabeau de Talhouet, héritière de la terre de son nom en Pleuherlin.

Armes : D'azur, à trois quintefeuilles d'argent. La branche des seigneurs du Grégo, qui a fait bâtir le château de Kerbot en 1477, brisait d'un chevron d'or, accompagné des trois quintefeuilles d'argent, soit par alliance, soit comme juveigneurs.

Les branches de Talhouet et du Grégo s'étaient rapprochées, sous le règne de Louis XV, par le mariage de Louis-Marie du Bot, gouverneur du château de Josselin (1), frère du major du régiment Royal-Pologne, et cousin germain du seigneur châtelain de la Grée-Calac, avec Cécile du Bot du Grégo. Le dernier mâle des seigneurs du Bot du Grégo était le marquis du Grégo, ancien officier de dragons, après avoir été page de la petite écurie, lequel, de son mariage avec mademoiselle Thomas de la Caunelaye, n'a laissé qu'une fille, mariée au vicomte d'Amphernet de Pont-Bellanger,

(1) En même temps et de la même manière que le comte du Fou était gouverneur du château de Pontivi, et M. de Pioger du château de Blein.

officier aux gardes françaises, et présentée au Roi le 25 janvier 1789, le même jour que la vicomtesse de Moges, dont le mari monta dans les carrosses du Roi au mois de février suivant, avec le comte de Toustain-Limésy, son parent, issu d'une demoiselle de Moges, mariée dans la branche aînée des Toustain-Frontesbosc, dont la seconde a pour chef le beau-frère d'Armand du Bot de Villeneuve (1).

On ignore l'époque et la cause du changement des armoiries de MM. du Bot, dont quelques ancêtres, les uns chevaliers, les autres écuyers, ont porté d'environ 1260 à 1340, *d'argent, à deux haches d'armes de sable adossées.* On conjecture que le champ *d'azur à trois quintefeuilles d'argent* (qui n'est pas sans analogie avec l'écusson des armes des maisons d'Ancenis et de Sérent) fut pris vers 1350 par la maison du Bot. Il est du moins certain qu'il n'a pas varié depuis 1502, qu'il fut confirmé par le Roi

---

(1) Le premier fils de sa sœur (Louis-Philippe de Toustain, né en 1770, mort en 1773) eut pour parrain monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, représenté par le marquis de la Bourdonnaye, vicomte de Coetion, conseiller d'état, ancien intendant de Rouen, et pour marraine S. A. S. madame la duchesse de Chartres (aujourd'hui duchesse d'Orléans), représentée par la comtesse du Bot de Talhouet, née du Moulin du Brossay, sœur germaine de madame du Bot de la Grée. La première fille du vicomte et de la vicomtesse de Toustain, Julie-Constance-Eugénie, née en 1772, et morte en 1782, était filleule de S. A. le prince de Lorraine-Lambesc, représenté par le lieutenant-colonel comte du Moulin du Brossay, frère desdites dames du Bot, et sa marraine était S. A. madame la comtesse de Lorraine-Brionne, née princesse de Rohan, représentée par madame la comtesse du Bot de Villeneuve, née Henri de Bohal, de très-ancienne noblesse.

Louis XII, époux de la duchesse Anne. Le titre de 1502, relaté dans la production d'Olivier du Bot, à la chambre de la réformation, ne se trouve plus, ce qui prive aujourd'hui cette famille de tous les renseignements précieux qu'elle aurait vraisemblablement pu y découvrir.

La quatrième et dernière famille du Bot, en Bretagne, est celle des seigneurs de la Grande-Haye et de Launay, qui ont successivement habité la haute et la basse Bretagne. Ils ont des services de robe et d'épée et ont contracté de belles alliances. Ils passaient pour être issus d'Alain du Bot, anobli dans l'évêché de Léon en 1441. Ils se sont éteints en 1660, après avoir donné deux conseillers au parlement de Bretagne en 1598 et 1624, et deux maires de Nantes en 1596 et 1634. Ils portaient: *D'azur, à la croix alésée d'or, chargée d'un cœur de gueules, et accompagnée de trois croissants d'argent, un en chef et deux en pointe ces deux derniers surmontés d'une étoile d'or.*

COLLARDIN, ou Colardin, jadis le Large, seigneurs de Bourrham et autres terres, en Bretagne, province d'où cette ancienne noblesse est originaire. Elle s'est transplantée, vers 1420, en basse Normandie, et s'y est établie vers 1480. Elle y a possédé les fiefs ou seigneuries de Boisolivier, de Rousseville, la Pinsonnière, la Jouardière, Campagnolles, le Rocher, les Bordes, le Boisdaucé, Bion, le Ronceray, le Montier, Chanteloup, etc. Evrance le Large, fils de Raoul ou Rodolphe le Large fut l'un des barons et seigneurs qui souscrivirent une charte de Conan, comte de Bretagne, vers l'an 1065. Bardoul ou Bardouf le Large se croisa pour la Terre-Sainte, l'an 1172, avec plusieurs autres des principaux seigneurs de Bretagne (1). La filiation de

(1) Voyez l'histoire et les preuves de l'Histoire de Bretagne, par D. Lobineau et D. Morice.

cette ancienne maison comprend quinze degrés depuis Etienne le Large, né vers 1298, jusques et comprises mesdemoiselles le Large, filles de M. de Collardin, ancien officier, après avoir été l'un des élèves gentilshommes du Roi à l'école militaire, aujourd'hui seul rejeton de son nom. Son cousin, M. de Collardin, seigneur de la Pinsonnière, garde du corps du Roi, était, à l'époque de la Révolution, le chef de nom et d'armes de cette famille. Il périt à Quiberon, victime de son dévouement à la cause royale. Il a laissé deux sœurs, l'une, ainsi que lui, n'a pas été mariée ; l'autre, ci-devant carmélite, continue, dans l'intérieur de sa maison, les observances de son ancien état. Leur cousin, M. de Collardin des Bordes, ancien officier, fut d'abord persécuté comme noble, enfermé pour avoir donné asile à des prêtres et des laïcs royalistes, et peu de temps après, assassiné chez lui par les révolutionnaires. De son mariage avec mademoiselle *de Rosel*, d'une maison d'origine chevaleresque, il n'a laissé que deux filles, dont une mariée à M. de Boisadam de la Luzerne, ancien gentilhomme de basse Normandie ; l'autre n'a pas encore contracté d'alliance.

Jean *le Large*, successivement écuyer et chevalier, arrière-petit-fils d'Etienne, servit pendant longtemps le roi Charles VII, sur terre et sur mer. Attaché, par les liens de l'amitié et de la valeur, à un brave capitaine de marine, nommé Collardin, il se fit son frère d'armes et prit son nom. Cette commutation de noms, dont on pourrait citer de nombreux exemples, pensa nuire à sa postérité, surtout, lorsque peu favorisée de la fortune, elle exerça de petites charges municipales ou judiciaires, telles néanmoins qu'on en a vu souvent exercer par la noblesse, mais plus généralement par la simple bourgeoisie. La négligence ou l'omission des qualifications nobles dans quelques-uns de leurs actes, jointe à cette commutation de leur nom, effectuée sans lettres-patentes, occasionna quelques désagréments à messieurs

de Collardin, lors des recherches que Louis XIII et Louis XIV ordonnèrent dans tout le royaume.

La famille de Collardin a donné plusieurs personnages distingués dans la carrière des armes : l'un entre autres fut successivement député de la noblesse et du tiers état de Vire, sous Henri III. La Roque, dans son Histoire de la maison d'Harcourt, fait mention de cette famille, sous le règne de François Ier. Elle a donné, sous Louis XIII et Louis XIV, deux présidents à la chambre des comptes de Normandie, dont un fut décoré de l'ordre du Roi.

MM. de Collardin, dont les pères avaient déjà été maintenus dans leur noblesse de race, par M. de Mesmes de Roissy, sous Henri IV, en 1598, triomphèrent d'injustes attaques, par deux jugements de maintenue duement motivés ; le premier, rendu le 23 avril 1636, par les maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi, sur pièces originales, remontant la filiation noble jusqu'à noble homme Adrien le Large, chevalier, seigneur de Bourrham, vivant en 1430; le second, rendu le 8 mars 1672, par la cour des aides de Rouen, où sont également verbalisés les titres et preuves remontant jusques et compris le père d'Adrien, c'est-à-dire, jusqu'à Geoffroi le Large, agissant, en 1392, avec Anne du Plessis, son épouse, dont on a retrouvé depuis le contrat de mariage du 2 septembre 1374, ainsi qu'un acte notarié de 1360, où Geoffroi rappelle son père, Etienne le Large, écuyer, né vers l'an 1298. Ces deux anciens titres, ainsi que plusieurs autres, ont été découverts au chartrier de mesdemoiselles de Collardin de la Pinsonnière, par leur allié, M. le chevalier Alexandre Drudes de Campagnolles, lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

Dans les preuves sur lesquelles M. de Collardin est entré comme élève du Roi, à l'école militaire, M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, a relaté et analysé l'arrêt de la cour des aides de Normandie, du 8 mars 1672. Le certificat et le procès-verbal de ce commissaire du

Roi, sont du 27 janvier 1786. L'an 1779, M. de Collardin a perdu son père, commandant des forts de la Hougue, et de l'île de Tatéhou; en 1831, il a perdu sa mère, née Toustain de Richebourg. Les alliances directes de cette famille, sont, avec les maisons du Plessis-Grénédan, le Breton, de Bois Olivier, de Bailleul, de Rosel, d'Escajeul, Aupoix, Odoard, Châteauvieux, du Chemin, la Tour, Grimouville-Larchant, Clamorgan, Toustain-Frontebosc, de Piennes, Boisadam, Gosselin de Martigny, Tiremois, Laumônier de la Ressenade, Olivier, Saint-Sauveur, etc.

Cette ancienne noblesse est mentionnée au tome V du Dictionnaire in-4°. de la Noblesse; dans les Etrennes de la Noblesse, pour 1783; dans le VIIe. volume du Dictionnaire universel de France; dans quelques alliances de l'histoire de la maison de Harcourt et dans l'histoire des grands officiers de la couronne, édition de 1726 à 1733, tome VIII, p. 260, où se trouvent quelques belles alliances et consanguinités de la branche des Collardin, seigneurs de Bois-Olivier.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef à dextre d'une fleur de lys, et à senestre d'un besant, le tout du même.

D'AVIAU DE PIOLANT, illustre et ancienne maison de la province de Touraine, non moins distinguée par les emplois qu'elle eut auprès de la personne et dans les armées de nos Rois, que par son antique origine. Selon l'Hermite Souliers, dans son histoire généalogique de la noblesse de Touraine, p. 390, elle remonte en ligne directe et masculine aux anciens sires, puis comtes de Montfort l'Amaury, dont la maison d'Aviau a conservé les armes. Nous rapporterons, à l'exemple de cet historien, le testament de François d'Aviau de Piolant, du

25 juin 1658, qui constate expressément cette illustre origine, en rapportant d'abord les degrés antécédents, conformément à ce titre et à l'historien précité.

I. Amaury DE MONTFORT, issu des comtes de Montfort l'Amaury, et puîné des comtes de Squilace, au royaume de Naples, épousa Eléonore *d'Aviau*, de laquelle il laissa :

1°. Simon, dont l'article suit;
2°. Anastasie de Montfort, mariée à Georges Roux, comte de Montalto.

II. Simon quitta le nom DE MONTFORT, pour prendre celui de sa mère, retenant toutefois les anciennes armes de sa maison, ainsi qu'ont fait les seigneurs de Laval et autres. Il épousa Charlotte *Caracciol*, dont il eut :

1°. Guy d'Aviau, mort sans enfants ;
2°. François d'Aviau, marié avec Elisabeth Campanichi;
3°. Charles, dont l'article suit :

III. Charles D'AVIAU, Ier du nom, seigneur de la Chaise, passa en France au commencement du 15e siècle. Le 18 novembre 1418, Guillaume de Charge lui rendit aveu pour une terre qu'il avait dans sa mouvance. Il épousa 1°. Henriette *de Harcourt;* 2°. Alix *de la Chaise*, dame dudit lieu. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Louis, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. René d'Aviau, qui prit le nom de la Chaise, et se maria avec Catherine *de Brillac*, fille de Jean de Brillac, chevalier, seigneur, de Mons, en Loudunois, et d'Argy, en Berri, et de Raouline Pot. Il

n'en eut qu'un fils, Charles de la Chaise, lequel de Jeanne *de Bagneux*, sa femme, ne laissa qu'une fille, Philippe de la Chaise, femme de Renaud *du Bois*, qui, par elle, devint seigneur de la Chaise.

IV. Louis D'AVIAU, Ier du nom, épousa Béatrix *de Beaumont*, fille de Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire et de la Haye. Il fit un voyage en Italie, et eut pour enfants :

1°. Raoul, dont l'article suit ;
2°. Charles d'Aviau, mort sans postérité.

V. Raoul D'AVIAU suivit le parti des princes de la maison d'Anjou, au royaume de Naples, et repassa en France avec le Roi René. Il avait épousé Marie *des Ursins*, fille de Romain des Ursins. De ce mariage, sont provenus :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Anne d'Aviau, mariée avec André *de Saint-Sevrin*.

VI. François D'AVIAU, Ier du nom, chevalier, chambellan du Roi Charles VIII, épousa en Provence, à son retour de l'expédition de Naples, Marie *de la Cépède*, d'une maison illustre, originaire d'Espagne. Il en eut :

1°. Macé, dont l'article suit ;
2°. Jeanne d'Aviau, mariée avec Antoine *d'Outrelavoye*, seigneur de la Motte.

VII. Macé D'AVIAU, chevalier, seigneur d'Ormoy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et capitaine des gardes de la porte de S. M., épousa, par contrat du 6 mars 1524, passé devant Bastonneau et Mauperu, notaires au châtelet de Paris, Renée *Tandeau*, fille de Jacques Tandeau, et d'Honorée, de Poitiers. A ce contrat, assistèrent messire François de Harcourt,

chevalier de l'ordre du Roi, parent dudit futur époux; messire Charles de Croy, chevalier, comte de Sevignhan; messire Jean de Touteville, chevalier de l'ordre du Roi, bailli et capitaine de Rouen; messire Louis de Roye, chevalier, seigneur de Chavigny; Denis d'Augennes, écuyer, seigneur de la Loupe, André de Souvré, écuyer, seigneur de Gevraise; Esprit de Harville, écuyer, seigneur de Fresne, et autres seigneurs. Macé d'Aviau eut de ce mariage :

VIII. François D'AVIAU, IIe du nom, seigneur de Piolant, chevalier de l'ordre du Roi, du 11 octobre 1567, gentilhomme ordinaire de la chambre, fut particulièrement considéré par les rois François II et Charles IX. Ce dernier prince l'honora de plusieurs lettres, que la famille a conservées, parmi lesquelles on a remarqué la suivante, écrite entièrement de la main de ce monarque :

« *Monsieur de Pyaulant Vassal m'a rendu le paquet que* » *vous luy auez mis entre les mains, par lequel i'ay veu* » *que vous auez trauaillé aux affaires que ie vous auois* » *confiées, selon mon desir ; i'en aurois reçeu plus de joye* » *si vous n'estiez demeuré malade à Lion ; ne songez qu'à* » *vous guérir bien-tost, si vous voulez faire plaisir à vostre* » *maistre, qui vous aime et affectionne, et qui prie Dieu,* » *Monsieur de Pyaulant, vous auoir en sa garde. Escrite* » *à Bordeaux, le 12 auril* 1565. Signé CHARLES. » François d'Aviau de Piolant fit son testament, le 25 juin 1568 (1). Il avait épousé, par contrat passé au château de

(1) Voici le texte de ce testament, tel qu'il est rapporté dans l'Histoire généalogique de la noblesse de Touraine, p. 390 :

In nomine Patris, etc. Ego Franciscus d'Aviau, eques ordinis Regis, ipsiusque cubili nobilis ordinarius, dominus de Piolans, mentis meæ sanus atquè compos hoc meum subsignatum testamentum facere volui, scriptum atque signatum manu meâ ut eô meas ultimas voluntates expleam. Imprimis animam meam Deo Creatori meo commendo, Sanctissimæ atque sacratissimæ virgini Mariæ, omnibus

Piolant, le 25 janvier 1559, en présence de Jean de Harcourt, chevalier, cousin dudit futur époux, Jean de Brasdefer et autres, Louise *du Bois*, fille de Pierre du Bois, écuyer, seigneur de la Béraudière, et de Renée

---

Paradisi sanctis, et præcipuè Beato Francesco patronomeo, at meritis eorum bonorum operum, precibus et intercessionibus possim obtinere gratiam et veniam ante deum, meorum peccatorum quorum reum me esse cognosco et culpam meam dico. Item precor dominam Ludovicam du Bois, uxorem meam, ut post obitum, corpus meum transferri jubeat in ecclesiam venerabilium fratrum minorum Francisci Castri Eraldii, ut in eâ inhumetur in capellanâ quæ est à latere chori, à parte sinistra in quam rogo venerabiles patrem Custodem religiosque, ut meum recipiant corpus et habeant gratum donum et legatum illis à me oblatum, pro salute animæ mæ et ut teneantur Deum rogare pro me et hâc de causâ decerno et dono illis in œvum atque ejusdem ordinis religiosis superstitibus octodecim libras reditas annui et perpetui, super castellane et nobilem domum de Piaulant, ejusque dependentias. Item statuo octingentas dici Missas, primo anno obitus mei in loco sepulturæ meæ, quingentas et trecentas in ecclesiâ Divi Petri de Dangay, aut in aliis locis ad libitum dominæ Ludovicæ du Bois uxoris meæ. Item statuo vigenti nummos dari pauperibus. Duoque prandia dabantur, primum die sepulturæ meæ secundum vero quadragesimo die post obitum. Cupiensque ostendere quantum nostra domus devincta est regibus, ego et prædecessores mei gratias accepimus et beneficia, quibus substitimus à tempore quo Bellis Regni Neapolis agredi coacti fuimus nostram securitatem in Franciam quæsituri et vitaturi persecutiones quæ nos regionem deserere coegerunt: in quâ insignis domus Montfortensis, à quâ originem ducere nobis contigit. Semper floruit, à tempore quo majores nostri in eam ex regno Franciæ ducti sunt à principibus domus andinæ. His benefactis hisque omnibus gratiis, quibus summopere Regiæ devinci-

de Brasdefer. Madame de Piolant fut nommée par Henri IV et par la reine, son épouse, pour être sous-gou-

---

mur, de his loqui teneor in præsenti meo tesmento, jussurus Ludovico filio meo primogenito, ut à fidelitate et obsequiis Regi debilis, nusquam sese dimovent : à quo benevolentiæ, suique amoris tanti accepi testimonia, ut satis declarare nequeam. Rogo uxorem meam ut imprimis curet educationem filiorum meorum ut imprimat Francisco secundo meo filio, cum in œtatem dignoscitivam pervenerit, eadem quæ jubeo primogenito Ludovico filio meo et ad eorum educationem omnia adhibeat necessaria, ut sese avorum dignos, ejusque domus aquâ educti sunt efficiant : ut his coguntur à Rege nomen Monforte resumere quod mutatum fuit à Simone filio Amaralici Monfortensis, et Leonoræ d'Aviau, qui nomen matris suscepit cum Armis Monfortensibus, quæ semper retinuimus ac tulimus ; quod apparet in Tabulâ scriptâ in Velino, quæ cum titulis nostris jungitur prototypo requisitionis suæ majestati oblatæ, tendentis ad restitutionem, ejusdem nominis Monfortensis in nostram familiam, quæ omnia uxori meæ jubeo meisque filiis, astrictus Testamento defuncti domini Francisci d'Aviau avi mei, Equitis, et Cubicularii Regis Caroli octavi, quo eadem omnia decernebat. Quæ omnia jubeofieri de puncto ad punctum, et hoc meum præsens Testamentum subsignatum dœri præ manibus venerabilium Custodis et Religiosorum sancti Francisci ejusdem loci Castri-Eraldi, volo ut illud Testamentum meum suum plenum sortiatur effectum ; et ultra precor dominum Joannem de Harcour, cognatum meum atque familiarem ei dare manus mihique petita concedere, ut meas extremas voluntates expleri jubeat, cum mea uxore Ludovica du Bois, quam ago pariter mearum ultimarum voluntatum per actricem ; quas propria manu scripsi atque subsignavi ipsisque nostrorum signum Armorum apponi jussi. In Castello meo de Pyaulant, vigesimo quinto die mensis junii anno 1568. Franciscus d'Aviau.

vernante des enfants de France, et ce fut à cette occasion que ce prince l'honora de la lettre suivante, écrite tout entière de sa main :

« MADAME DE PIOLANS, vous ayant choisie et éleue » pour estre sous-gouvernante des enfans qu'il plaira à » Dieu me donner, pour les louables qualités qui sont » en vous, je vous ay bien voulu auertir par ce mot de » ma main, et vous prier incontinent de vous rendre en » ce lieu ; asseurée que vous y serez la bien-venue, et » veue de ma femme et de moy, et que vous n'y serez » pas si-tost que j'espère estre père ; car j'en suis à la » veille. Adieu, lequel je prie vous avoir, MADAME DE » PIOLANS, en sa garde, le 23 septembre, à Fontaine- » bleau. Signé HENRY. »

L'original de cette lettre, conservé au château de Piolant, est accompagné d'une autre lettre de la reine, en ces termes :

« MADAME DE PIOLANS, je vous fais ce mot, pour » vous dire que vous vous prépariez pour me venir trou- » ver, et de prendre l'enfant qu'il plaira à Dieu de me » donner, aussi-tost que ie vous le manderé, afin de » l'emmener pour le nourrir avec mon fils ; et celle-cy » n'estant à autre fin, je prieré Dieu, MADAME DE PIO- » LANS, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. A » Fontainebleau, le 10 novembre 1602. Signé MARIE. »

Cette dame fut depuis gouvernante en chef des filles de France, mesdames Elisabeth et Christine. La première fut Reine d'Espagne, et la seconde duchesse de Savoie. On rapporte ici quelques-unes de leurs lettres, qui témoignent l'estime et la tendresse que ces princesses ont toujours portées à madame de Piolant.

Lettre de madame Elisabeth.

» Mamie-Lan. Ie vous écris ce petit mot pour vous » mander de mes nouvelles, et aussi que le prince d'Es-

» pagne m'a écrit: La Reyne, ma mère, m'a donné congé
» d'aller à Saint-Germain ; i'y ay mené Vitry et Leu-
» uille. Depuis que ie ne vous ay écrit, Mignonne a
» fait trois petits chiens, dont j'ay esté fort aise. Ie vous
» prie de revenir bien-tost; car ie m'ennuie bien de
» ne vous voir pas. Ie suis vostre bonne maistresse.

» ELISABETH. »

Autre de la même, alors reine d'Espagne.

« Mamie-Lan, de Rive s'en allant en France, i'ay
» voulu vous faire ce mot, pour vous montrer que ie me
» souviens toujours de vous. Ie cray que vous aurez veu
» monsieur d'Aplaincour, qui vous aura dit de mes nou-
» velles, et vous aura aussi donné une de mes lettres ;
» ie voulois enuoyer un chapelet de coquo acoutré d'or ;
» mais il n'a peu estre acheué, ie vous l'enuoyeré par le
» premier courier ; faites mes recommandations à vos
» filles et à vos petites-filles, et à vos belles-filles, et
» cependant ie demeureré vostre bonne maistresse.

» ELISABETH. »

Lettre de Madame royale.

« Mamie-Lan, celle-cy n'est que pour vous asseurer
» de l'affection que ie vous porte, et que ie désirerois
» qu'il se présentast quelque occasion de m'employer
» pour vous. Ie vous enuoye une petite croix ; ce n'est
» pas pour la beauté ; mais c'est pour vous ressouuenir
» de moi. Ie vous prie de vous asseurer de mon amitié
» et de croire que ie suis et seray toute ma vie *Mamie-*
» *Lan*, vostre bonne amie, CHRESTIENNE. »

La famille possède encore plusieurs lettres honorables de ces souveraines, ainsi que de mesdames les duchesses d'Elbœuf et d'Epernon. François d'Aviau de Piolant et Louise du Bois de la Béraudière ont laissé entre autres enfants :

1° Louis d'Aviau, chevalier, seigneur de Piolant, de Dousse, la Hauterue, Beauregard, la Glarchère, la Cour de Germigny, etc., gentilhomme servant de la reine Louise de Lorraine, douarière de France, et écuyer de la princesse d'Espagne. Il avait été élevé page de la chambre de l'empereur Maximilien. Il épousa, par contrat passé aux Aubiers, le 3 décembre 1603, Jeanne *Martel*, fille de Charles Martel, seigneur de Lamarin, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal des camps et armées de S. M., et gouverneur de Châtelleraud, et d'Antoinette de Brussac. Il rendit aveu pour les terres qu'il possédait dans le Châtelleraudais, à la princesse Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, le 25 juillet 1619. Il ne laissa que deux filles :

A. Louise d'Aviau, mariée, en 1628, avec messire Jean d'*Armagnac*, chevalier, seigneur de la Motte, d'Isoré et autres places, premier valet-de-chambre et maître-d'hôtel ordinaire du Roi, bailli, puis gouverneur de la ville et du château de Loudun, fils de Simon d'Armagnac, écuyer, seigneur d'Isoré, et de Marie de Sabasan ;

B. Françoise d'Aviau, mariée, par contrat du 14 avril 1628, avec messire Charles-Martin *d'Aloigny*, chevalier, seigneur et baron de la Groye, d'Ingrande, du Marigny, etc., fils de Jacques d'Aloigny et d'Isabeau de Marconnay ;

2°. François II, dont l'article suit.

IX. François D'AVIAU, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Relay, la Chaise, Saint-Remy, la Tour d'Aymées et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme servant de la Reine Marie de Médicis ; reçut ordre du seigneur de Malicorne, général de l'armée du

Roi, en Poitou, d'assembler ses amis pour aller au secours de Lussac, que le comte de Brissac tenait assiégé, et au blocus de Poitiers. Il combattit aussi au siége du Château du Fou, où il reçut une mousquetade dans le corps. Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1607, demoiselle Elisabeth *de Ferrières*, fille d'Antoine de Ferrières, chevalier, seigneur de Champigny-le-Sec en Mirbalais, de la vallée de Jeilly, etc., et de Jacqueline Martel de Lamarin. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-François d'Aviau, chevalier, seigneur et baron de Piolant, la Chaise, Saint-Remy, la Brosse, Busseuil, conseiller du Roi en ses conseils, gouverneur pour S. M. de Loudun, pays et bailliage de Loudunois. Il servit longtemps dans les armées, en qualité de capitaine au régiment de Saint-Luc, et fut depuis employé dans diverses négociations. Il épousa, par contrat du 2 juillet 1644, demoiselle Dorothée *Gautier*, fille de Jacques Gautier, écuyer, seigneur de la Roche-Gentil, et de Perrine Mesneau. De ce mariage sont issus :

A. Louis-François d'Aviau de Piolant, tenu au baptême, au nom du Roi et de la Reine-mère, par le maréchal de la Meilleraye et Madelaine de Relay, aïeule du baptisé (1). Il mourut sans postérité ;

B. Elisabeth d'Aviau de Piolant ;

C. Louise-Dorothée d'Aviau de Piolant ;

D. Marie-Anne d'Aviau de Piolant ;

2°. Jacques, qui continue la lignée, et dont l'article suit ;

---

(1) Voici la lettre dont la reine-mère honora madame de Relay à cette occasion :

« Madame de Relay, me trouvant obligée de nommer quelque dame, pour tenir en ma place le fils du

3°. Elisabeth d'Aviau de Piolant, tenue sur les fonts par la reine d'Espagne, mariée à Jacques *des Housseaux*, écuyer, seigneur de la Gibautière et de Bourgeville;

4°. Marie d'Aviau de Piolant, épouse de Louis *Richer*, chevalier, seigneur de la Faye et du Fresne;

5°. Charlotte d'Aviau de Piolant,
6°. Françoise d'Aviau de Piolant, } religieuses.
7°. Jeanne d'Aviau de Piolant,

X. Jacques D'AVIAU, chevalier, seigneur de Relay et du Bois de Sanzay, fut élevé page de la reine-mère, et commanda, pendant longtemps, une compagnie au régiment de Persan. Il se trouva aux batailles de Rocroy et de Lens, aux siéges de Fribourg et de plusieurs autres places, et fut fait chevalier de l'ordre du Roi. Il épousa Anne d'Arsac, fille de N.... d'Arsac, marquis de Ternay, et de dame N..... le Roux de la Roche-des-Aubiers. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Louis d'Aviau, dont on ignore la destinée;

» seigneur baron de Piolans, qui m'a priée d'en estre la » maraine, i'ay creu que ie ne pouuois faire pour cela » un meilleur choix que de vous, que i'affectionne de » longue main, et qui estes son ayeule; c'est pourquoy » ie vous fais la présente, pour vous dire que ie desire » que vous teniez cet enfant en mon nom, sur les fonds » de baptesme, auec celuy qui sera nommé par le Roy, » monsieur mon fils estant bien aise de vous donner » cette marque de mon souuenir et de la continuation » de ma bonne volonté, attendant qu'il se présente des » occasions de vous le témoigner autrement; et sur ce, ie » prie Dieu qu'il vous ait, MADAME DE RELAY, en sa » sainte garde. A Paris, le 27 septembre 1649.

» Signé ANNE, et plus bas: DE LYONNE. »

3° François-Charles d'Aviau, brigadier des gardes du corps du Roi, tué à la bataille de Nerwinde, en 1694;
4° Elisabeth d'Aviau;
5° Marie-Dorothée d'Aviau.

XI. Charles D'AVIAU, IIe du nom, chevalier, seigneur de Relay, du Bois de Sanzay, etc., fut successivement brigadier des gardes du corps du Roi, puis capitaine au régiment de Persan. Il épousa, par contrat passé devant Badereau, notaire à Montaigu, le 4 février 1697, demoiselle Louise *Begaud*, fille de messire René Begaud, chevalier, seigneur de Cherves, et de dame Marquise de Charbonneau. De ce mariage sont provenus :

1°. Charles-François-Pierre-Louis, qui suit;
2°. Jacques d'Aviau, prêtre, abbé commendataire de Noyers;
3°. François d'Aviau de Piolant, capitaine au régiment de Luxembourg, mort en activité de service dans la citadelle de Strasbourg.

XII. Charles-François-Pierre-Louis D'AVIAU DE PIOLANT, chevalier, seigneur du Bois de Sanzay, de Cherves, Relay et autres lieux, épousa, par contrat du 6 mars 1731, passé devant de Cressac, notaire à Poitiers, demoiselle Catherine-Thérèse *Perrin*, fille de messire Gaspard Perrin, écuyer, conseiller du Roi, et d'Anne Rigoumier. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Jean-Marie, dont l'article suit :
2°. Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit;
3°. Xavier d'Aviau, mort en activité de service en 1796, à l'armée de monseigneur le prince de Condé.

XIII. Charles-Jean-Marie D'AVIAU DE PIOLANT, ancien colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis, chef des nom et armes de cette maison, a épousé, par contrat passé devant Brunet, notaire à Poitiers, le 31 juillet 1771, demoiselle Marie-Françoise-Hélène DE LAUZON DE LA POUPARDIÈRE, fille de messire François-Joseph de Lauzon, baron de la Poupardière, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Jeanne-Hyacinthe Perrin. De ce mariage est issu :

XIV. Charles-François-Marie D'AVIAU DE PIOLANT, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a émigré avec son père, et fait les campagnes de l'armée des princes et de celle de Condé. Marié, par contrat passé devant Moreau, notaire à Montreuil-Belay, le 22 octobre 1806, avec demoiselle Perrine-Renée-Elisabeth *Brossier de la Charpagne*, fille de Pierre-Jean Brossier de la Charpagne, conseiller du Roi et de dame Renée-Marie-Elisabeth Martin. De ce mariage sont nés :

1°. Charles-Marie d'Aviau de Piolant;
2°. Charles-Antonin d'Aviau de Piolant;
3° Thérèse-Marie-Charlotte-Céline d'Aviau de Piolant.

Armes : De gueules, au lion d'argent, ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, qui sont les armes des anciens comtes de Montfort l'Amaury; supports et cimier, trois lions; couronne de comte.

DE PRÉAUX, OU DE PRÉAULX, grande et jadis puisante maison de chevalerie, de haut parage et baronnage de Normandie, qui a pris son nom de la sirerie et baronnie de Préaux, située à une lieue et demie de Rouen. Nous allons rapporter la filiation d'une branche de cette illustre race, laquelle subsiste

en Angleterre, depuis l'an 1400, d'après une attestation en forme, du collége héraldique de Londres, du juin 1818, signée EDMOND LOGE, *Lancaster*.

I. Osbert, Ier du nom, seigneur DE CAILLY, fut père de Roger Ier, qui suit :

II. Roger Ier DE CAILLY, fit plusieurs donations, l'an 1080, à l'abbaye de Saint-Ouen. On voit par la charte de fondation de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, en l'an 1082, qu'il approuva, conjointement avec Hugues, échanson, la donation faite à cette abbaye, par Gunnor Merede et Guillaume de Brejoie, d'une propriété sise à Bavent, dans la mouvance de leur fief, et que la reine Mathilde lui donna une somme d'argent pour obtenir son assentiment.

Roger de Cailly, fut père de Roger II, qui suit :

III. Roger II DE CAILLY, fit don, vers l'an 1120, de quatre acres et une vergée de terre au bailliage de Lincolnshire, suivant l'état des revenus des églises d'Angleterre, dressé l'an 1184. Il fut père d'Osbert II, qui suit :

IV. Osbert II DE CAILLY, signa l'an 1147, une charte de Henri, duc de Normandie et comte d'Anjou, portant remise à l'abbaye de Saint-Ouen, de diverses propriétés; il rendit deux dîmes aux moines du prieuré du Mont, et scella cet acte de son sceau ; l'an 1189, il remit aux moines de Saint-Ouen, une partie de la Forêt-Verte. Il avait épousé Heudeberge, dame *de Préaux*, fille d'Ingleran II, sire de Préaux, en Normandie, d'une illustre et puissante maison de chevalerie, issue de Bernard le Danois, prince en Danemark, gouverneur et régent en Normandie, lequel reçut le baptême à Rouen, l'an 912, avec son parent Rollon, premier duc de Normandie. Osbert II de Cailly, substitué aux nom, armes et biens de l'ancienne maison de Préaux, eut pour enfants :

1°. Osbert III, dont l'article suit ;

2°. Simon, seigneur de Cailly, dont la branche subsistait en Angleterre, vers la fin du treizième siècle, puisque le 9 juillet 1273, Osbert de Cailly signa, comme témoin, à une charte de donation faite aux chanoines de Wendling, par Robert de Seuteville.

3° Mathilde de Préaux, qui épousa Renaud *de Bosc*, l'un des chevaliers bannerets du roi Philippe-Auguste. Il eut de grandes contestations avec les moines de Saint-Ouen, au sujet de la Forêt-Verte, et les termina par une transaction. On voit même qu'il fit ensuite plusieurs donations à cette abbaye. Il fut la souche des du Bosc, seigneurs d'Emandreville, qui subsistaient encore en 1583.

V. Osbert III, seigneur DE PRÉAUX, épousa Mahaut, ou Mathilde, dont il eut :

1°. Jean, qui suit ;

2°. Simon de Préaux ;

3°. Pierre de Préaux, qui servit avec distinction les rois Henri II, Richard Ier et Jean Sans-Terre. Il signa, comme témoin, la trêve conclue le 2 novembre 1202, à Chinon, entre le roi d'Angleterre et le comte de Thouars. Il fut plénipotentiaire du roi Jean d'Angleterre, et ce fut lui qui publia le traité de la capitulation de la Normandie.

4°. Roger de Préaux, chevalier, qui épousa Luce *Painel*, et mourut l'an 1253 ;

5°. Guillaume de Préaux ;

6°. Enguerrand de Préaux, qui fut présent à une charte donnée par Richard II, la troisième année de son règne, portant confirmation d'une donation faite aux monastères de Sainte-Marie de Kenlis et de Sainte-Colombe, dans le comté de Kilkenny, en Irlande.

VI. Jean Ier, seigneur DE PRÉAUX, chevalier banneret, présida, l'an 1183, une commission nommée pour décider le différent mu entre le Roi et le chapitre de Rouen, touchant la nomination de l'archevêque de cette ville. Il fut caution d'un traité conclu, le 22 mai 1200, entre Gaillon et Andely; fonda, cette même année, le prieuré de Beaulieu; concourut, en 1204, à tous les actes qui furent dressés pour la réunion de la Normandie à la France, et assista à l'échiquier de la mi-carême de l'an 1213. Ses enfants furent:

1°. Guillaume, dont l'article suit;

2°. Thomas de Préaux, cité aux archives de l'archevêché de Rouen, en l'an 1192;

3°. Mathilde de Préaux, mariée à Jean Ier, baron de Clere. Jean de Préaux lui donna en dot, l'an 1216, la veille de l'Ascension, la terre d'Heugleville, charte que confirma, l'an 1218, Jean Ier, baron de Clere, chevalier.

VII. Guillaume, sire DE PRÉAUX, chevalier banneret, accompagna Richard à la croisade; il parvint, dans une action meurtrière, à débarrasser ce prince, et demeura prisonnier à sa place. Richard donna dix émirs pour son échange. Il fut caution du traité de Rouen, en 1204, et l'un des commissaires pour dresser, l'an 1205, l'état des patronages laïs. Il assista à l'échiquier de la mi-carême de l'an 1233, et mourut en 1235. Ses enfants furent:

1°. Jean II, qui suit;

2°. Pierre de Préaux, chevalier, marié avec Isabeau *d'Estouteville*;

3°. Eustache de Préaux, qui épousa Ruth *de Préaux*, avec laquelle il vendit, l'an 1274, au prieuré de la Sainte-Trinité du Mont, une pièce de terre, sise à Rouen, faubourg et paroisse Saint-Paul;

4°. Robert de Préaux, qui vendit à Louis IX la vicomté d'Avranches.

VIII. Jean II, sire DE PRÉAUX, chevalier, transigea, de 1260 à 1266, avec les moines de Saint-Ouen, au sujet de la Forêt-Verte. Il fut provoqué en duel avec Pierre, son frère, et Robert de Montigny, par Amaury de Meulan et Jean de Blainville, et la cour du Roi nomma, en 1266, des gages-pleiges au sujet de ce différent. Jean II mourut l'an 1303, et fut inhumé à Beaulieu. On lui connaît trois fils :

1°. Pierre Ier, qui suit ;

2°. Jean de Préaux, archidiacre de Rouen, de 1270 à 1298 ;

3°. Raoul de Préaux, écuyer, vivant en 1307.

IX. Pierre Ier, sire DE PRÉAUX, chevalier, épousa Yolande *de Lusignan de la Marche*, nièce de Henri II, roi d'Angleterre, fille de Hugues XI, sire de Lusignan, et d'Yolande de Bretagne, et sœur d'Hugues XII, dit le Brun, seigneur de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême ; de Guy, seigneur de Cognac : de Guiart, seigneur de Cohec ; de Fère, en Tardenois ; de Marie, femme du comte d'Erby, fils naturel de Henri Ier, roi d'Angleterre ; d'Isabelle, dame de Belleville et de Beauvoir, et cousine de Jeanne, vicomtesse de Châtelleraud, femme de Jean, sire d'Harcourt. Sa mère était fille de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, arrière petit-fils de Louis VI, dit le Gros, roi de France, et d'Alix, comtesse de Bretagne. Elle avait épousé, en premières noces, Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, et fut mère de Henri, roi d'Angleterre, et de Richard, roi des Romains. Lorsque Yolande épousa Pierre de Préaux, elle était veuve du comte de Glocester. Elle mourut le 10 novembre 1306, et son mari en 1311, et ils furent inhumés à Beaulieu. De leur mariage sont provenus :

1°. Jean III, dont l'article suit ;

2°. Guillaume de Préaux, l'un des trente-huit seigneurs normands qui furent créés chevaliers par Philippe-le-Bel, en 1313 ;

3°. Robert de Préaux, archidiacre de Rouen, qui eut un grand procès avec le chantre de la cathédrale, sur le droit de préséance, lequel fut terminé le 26 janvier 1336. Il mourut le 3 mai 1341, et fut inhumé à Beaulieu.

X. Jean III, sire DE PRÉAUX, épousa Catherine *Malet de Graville*. Il mourut en 1330, il fut inhumé à Beaulieu. Il eut entre autres enfants :

XI. Pierre II, sire DE PRÉAUX, chevalier, assista, à la tête de la noblesse de Normandie, au mois de décembre 1339, aux obsèques de Marc d'Argent, abbé de Saint-Ouen. On voit par des lettres du roi Jean, datées de Poissy, le 5 avril 1350, qu'il avait possédé une ferme dans la vicomté de Pont-de-l'Arche, sur laquelle le Roi délégua une somme de deux cents vingt francs huit sous onze deniers à prendre par Jean, comte de Harcourt et d'Aumale. Il fut arrêté au palais de Rouen, le jour de la mi-carême de l'an 1356, avec le roi de Navarre, et fut désigné pour otage du traité de Brétigny, en 1360, mais il mourut cette même année. Il avait épousé Blanche *Crespin*, dame de Dangu, fille de Guillaume, seigneur du Bec-Crespin et de Mauny, et de Jeanne d'Avaugour. De ce mariage sont issus :

1°. Jean IV, qui suit ;

2°. Marguerite de Préaux, mariée, 1°. avec Jean, seigneur *de la Rivière*, premier chambellan du roi Charles V, dont elle n'eut point d'enfants ; 2°. Jacques *de Bourbon*, seigneur d'Argies, de Préaux, de Dangu et de Thury, grand-bouteiller de France. L'an 1410, il vendit le fief de Quevreville-la-Millon, faisant partie de celle de

Préaux, au prieuré de la Sainte-Trinité-du-Mont. De leur mariage sont provenus :

a. Louis de Bourbon, seigneur de Préaux, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 ;

b. Pierre de Bourbon, chevalier, seigneur de Préaux, commandant du château de Rouen, en 1416, capitaine du château de Néaufle, près Gisors, en 1422, mort sans postérité ;

c. Jacques de Bourbon, chevalier, baron de Thury, destiné à l'état ecclésiastique, mort sans enfants ;

d. Charles de Bourbon, archidiacre de Sens ;

e. Jean de Bourbon, décédé sans postérité ;

f. Jean de Bourbon, chevalier, seigneur de Ferrières, de Préaux, de Dangu et de Thury, dont la postérité est rapportée dans l'Histoire des Maîtres des requêtes, par Blanchard, pag. 199 et 200 ;

g. Marie de Bourbon, morte sans alliance ; ses biens retournèrent à Jeanne de Préaux, sa tante maternelle, ainsi qu'on le voit par un arrêt du parlement de Rouen, du 1er février 1542 ;

3°. Yolande ou Jeanne de Préaux, épouse de Gouvain, seigneur *de Ferrières*.

XII. Jean IV, seigneur DE PRÉAUX, fut donné, le 20 février 1361, pour otage du traité de Brétigny (il y demeura au delà de vingt-sept ans), et fut la souche de la maison de Préaulx, établie à Guernesey, en l'an 1400. Il épousa damoiselle Rachel *Gouye*.

XIII. Pierre PRÉAULX, IVe du nom, écuyer, fils du précédent, vivant en 1446 ; avait deux fils :

1°. Thomas, dont l'article suit ;

2°. Nicolas Priaulx, père de Marie de Priaulx, dont Jean de la Cour était tuteur, le 21 décembre 1506.

XIV. Thomas Priaulx; Ier du nom, écuyer, vivait en 1465. Il épousa Olympe *Roland*, dont il eut :

XV. Pierre Priaulx, Ve du nom, écuyer, qui vivait en 1499, avec son épouse, Isabelle *Gouyc*, qui le fit père de :

1°. Collin Priaulx, mort jeune ;
2°. Pierre VI, qui va suivre ;
3°. Jean Priaulx, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après ;
4°. Marie Priaulx, femme de Georges Stanley. gentilhomme, de Southampton.

XVI. Pierre Priaulx, VIe du nom, écuyer, vivant en 1570, fut s'établir à Southampton. Il épousa Frances *Morcer*, fille de Jean Morcer, écuyer du comté de Southampton. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre VII, qui suit ;
2°. William Priaulx, écuyer, du Ruspor, au comté de Sussex ;
3°. Robert Priaulx de Sarum, écuyer, docteur de Divinité et archidiacre de Sarum, marié avec Anne *Ely d'Overton*, fille d'Ely, gentilhomme, dans le comté de Southonpool, de Londres. Leurs enfants furent :

a. Jean Priaulx, écuyer ;
b. Pierre Priaulx, écuyer ;
c. Anne Priaulx.

XVII. Pierre Priaulx, VIIe du nom, écuyer, épousa Marie *Seale*, fille de Pierre Seale, gentilhomme, du comté de Southampton. De ce mariage vint :

XVIII. Jean Priaulx, Ve du nom, écuyer, de la cité de New-Sarum, marié avec Marie *Hill*, fille de Richard Hill, écuyer, de Strafort. Leurs enfants furent :

1°. Jean Priaulx, écuyer;
2°. Catherine Priaulx, mariée à sir Jean *Montpesson;*
3°. Anne Priaulx, morte sans alliance, et inhumée à Sherboraes.

SECONDE BRANCHE

XVI. Jean Priaulx, Ve du nom, écuyer, troisième fils de Pierre V, et d'Isabelle Gouye, vivait en 1555. Il épousa Anne *Blondel*, fille de Jean Blondel, dont il eut :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jeanne Priaulx, épouse de William *le Marchant*, écuyer.

XVII. Jean Priaulx, VIe du nom, écuyer, vivant en 1600, épousa Marie *le Marchant*, qui le fit père de :

1°. Pierre VI, qui suit ;
2°. Colette Priaulx, mariée, 1°. avec Daniel *de Beauvoir*, écuyer ; 2°. avec Thomas *Carey*, écuyer.

XVIII. Pierre Priaulx, VIe. du nom, écuyer, seigneur du Comte et dépendances, vivait en 1630. Il épousa Rebecca *de Saumarez*, sœur du doyen ; de laquelle il laissa :

1°. Pierre VII, qui suit ;
2°. Jean Priaulx, écuyer, vivant en 1670. Il épousa demoiselle N.... *le Marchant*, fille de William, et sœur de Thomas le Marchant, écuyer ; il en eut deux filles :

a. Rebecca Priaulx, mariée à Thomas *de Lisle*, écuyer ;
b. Anne Priaulx. femme de Jean *le Marchant*, écuyer ;

3°. William Priaulx, écuyer, époux, 1°. de Marie *de Saumarez ;* 2°. d'Eléazare *le Marchant ;* il fut père de Pierre Priaulx, écuyer, magistrat ;

4°. Marie Priaulx, femme de Richard *de Beauvoir* écuyer, de Balm, proche Cantorbéry ;

5°. Rebecca Priaulx, mariée à Guillaume *de Beauvoir*, écuyer ;

6°. Anne Priaulx, épouse d'Ezéchiel *Carré*, écuyer.

XIX. Pierre Priaulx, VIIe du nom, écuyer, seigneur du Comte et dépendances, épousa Olympe *le Marchant*, fille de Josué le Marchant, écuyer. De leur mariage sont issus :

1°. Josué Priaulx, écuyer, époux de Marie *le Pelley*, et père de :

A. Josué Priaulx, écuyer, mort sans enfants ;

B. Thomas Priaulx, écuyer, marié avec Catherine *Gibaut ;* il en a eu :

a. Josué-Saint-Jean Priaulx, écuyer ;

b. Elisabeth Priaulx, âgée de quatre-vingt-six ans en 1819 ;

C. Catherine Priaulx ;

2°. Pierre, dont l'article suit.

XX. Pierre Priaulx, VIIIe du nom, seigneur du Comte et dépendances, vivait en 1690. Il épousa Anne *Andros*, fille de Jean Andros, écuyer. Ils eurent deux fils ;

1°. Thomas, dont l'article suit ;

2°. Pierre Priaulx, écuyer, qui épousa Marie *Soyer*, et fut père de Charles Priaulx, allié avec Marie de *Jersey*, dont deux demoiselles, Elisabeth et Marie Priaulx.

XXI. Thomas Priaulx, IIe du nom, écuyer, seigneur du Comte, vivait en 1730, avec son épouse Marie *Carey*, fille de James Carey, écuyer. Ils eurent pour fils :

XXII. Thomas Priaulx, IIIe du nom, écuyer, vivant en 1770. Il épousa Rebecca *le Marchant*, fille de Jean le Marchant, écuyer, de laquelle sont issus :

1°. Carteret, qui suit ;
2°. Thomas Priaulx, écuyer, marié avec Anne *Lihou*, dont :

a. James Priaulx, écuyer ;
b. Thomas Priaulx, écuyer ;
c. Lætitia Priaulx ;
d. Francis Priaulx, demoiselle ;
e. Emma Priaulx ;
f. Eliza Priaulx ;
g. Anne Priaulx ;
h. Louise Priaulx ;
i. Julie Priaulx ;
j. Marie Priaulx, mariée à M. William *Brock*, fils de Henri ;

3°. Jean Priaulx, écuyer ;
4°. Antoine Priaulx, écuyer, marié, 1°. avec Marthe *Gare ;* 2°. avec Catherine *Lihou*. Il a eu pour enfants :

a. Josué Priaulx, écuyer ;
b. Osmond-Beauvoir Priaulx, écuyer ;
c. Henri-Saint-Georges Priaulx, écuyer ;
d. Grace Priaulx ;
e. Eliza Priaulx ;

5°. Elisabeth Priaulx, mariée à Thomas-Saint-Georges *Armstrong*, écuyer de Castle-Garey, au comté de Kings ;
6°. Anne Priaulx.

XXIII. Carteret Priaulx, écuyer, magistrat, vivant en 1818, a épousé Marie *le Marchant*, fille de Jean, dont il a eu :

1°. Carteret-Jean Priaulx, écuyer ;
2°. Jean Priaulx, mort à six ans ;
3°. Hélène-Rebecca Priaulx ;
4°. Jeanne-Marie Priaulx ;
5°. Mathilde Priaulx, mariée à Jean *Carey*, écuyer, fils d'Isaac ;

6°. Marie-Anne Priaulx, femme de Josué-Carteret *Gosselin*, fils de Josué.

Armes : De gueules, à l'aigle d'hermine.

On lit sur les tombes de plusieurs membres de cette famille, inhumés dans l'aile droite de la cathédrale de Sarum, les inscriptions suivantes :

Sur l'une en marbre gris :

« *Dominus Johannes Priaulx, S. T. P. Southamptones* » *natus. Oxonii educatus, magnum utriusque ornamentum* » *linguarum, artium, scientiarum, etc., etc.* »
» *Died in the year* 1674, *aged* 69... »

Sur une autre aussi en marbre gris :

« *Here lies the body of Mrs. Anne Priaulx, daughter* » *of doctor Priaulx canon of this Church.* »

Sur une troisième :

« *Here lies the body of Anne, the rebet of doctor John* » *Priaulx S. T. P.* »

Sur une quatrième :

« *Quod reliquum est, etc. Domini Joannis Priaulx* » *S. T. P. lector abri, lavam consule, plura feres* ».

LE PRÉVOST, barons de Malval et d'Oysonville, marquis du Barail et vicomtes de Villers-Hélon, seigneurs de Malassise, d'Herbelay, de Saint-Germain, d'Amboile, etc. Maison ancienne, originaire de la ville de Paris, où elle est connue dans la haute magistrature, depuis le commencement du quatorzième siècle, époque à laquelle vivait Yves le Prévost, conseiller au parlement, en 1315. Cette maison, recommandable par son

ancienneté, ses alliances, et les nombreux services qu'elle n'a cessé de rendre à nos rois, dans leurs conseils, dans l'administration de la justice et dans le commandement de leurs armées, remonte par filiation suivie à :

I. Jean LE PRÉVOST, Ier du nom, écuyer, seigneur de Malassise, près d'Etampes, qui vivait sous le règne du roi Charles VII. Il épousa Jeanne *de Bellevoye*, dame de Villermain, près de Beaugency, et en eut Jean II, qui suit :

II. Jean LE PRÉVOST, IIe du nom, écuyer, seigneur de Malassise, de Villermain et de Montigny, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, reçu, le 4 mars 1483, auditeur en la chambre des comptes de Paris, mort le 4 juillet 1496, avait épousé Marie *Sohier*. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1°. Jean III, dont l'article suit;
2°. Jeanne le Prévost, femme de Philippe *des Plantes*, conseiller au parlement de Paris, en 1491, mort le 6 avril 1519, et inhumé, avec son épouse, dans l'église des Blancs-Manteaux, à Paris.

III. Jean LE PRÉVOST, IIIe du nom, écuyer, seigneur, de Brevands, de Granvillers et de Malassise, conseiller du Roi, fut reçu, le 6 août 1492, maître en la chambre des comptes, en survivance de son père; mourut le 16 décembre 1514 et fut inhumé à Saint-Paul. Il avait épousé Justine *Lotin de Charny*, qui mourut le 17 juin 1547, fille de Robert Lotin de Charny, écuyer, seigneur de Bréotes, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Aguenin le Duc. Leurs enfants furent :

1°. Paul, dont l'article suit;
2°. Charles le Prévost, seigneur de Grandvillers et de Brou, reçu conseiller maître en la chambre des comptes, le 4 septembre 1550, jusqu'au 17

mars 1560; nommé la même année, intendant des finances; mort le 20 octobre 1568. Il avait épousé Marie *Brulart*, qui vivait encore le 3 juin 1571, fille de Pierre Brulart, conseiller au parlement de Paris, et d'Ambroise Regnault de Montmort, dame de Berny. De ce mariage sont provenus :

a. Nicolas le Prévost, seigneur de Granvillers, maître des comptes à Paris, créé par l'édit de juin 1579, marié avec Claude *Danès*, dont il n'eut point d'enfants;

b. Charles le Prévost, seigneur de Brou, conseiller au parlement, mort sans enfants;

c. Louis le Prévost, } morts sans avoir été
d. François le Prévost, } mariés;

e. Marie le Prévost, femme d'Adrien *du Drac*, seigneur du Mareuil, vicomte d'Ay, conseiller au parlement de Paris, fils d'Adrien du Drac, vicomte d'Ay, et de Charlotte Rapouel. Ils moururent, lui, le 18 juin 1594, et elle, le 11 août 1596, et furent inhumés à Saint-Gervais;

f. Madelaine le Prévost, femme de Charles *d'O*, seigneur de Villars;

g. Jeanne le Prévost, mariée, 1°. avec Pierre *de Hacqueville*, seigneur de Pomponne et de Garges-d'Attichy, grand-maître des eaux et forêts de France et de Bretagne; 2°. à Jean *du Vez*, écuyer, sieur de Préaux et de la Cour-des-Bois, maître des comptes; 3°. en 1595, avec Antoine *le Fèvre*, sieur de la Boderie, ambassadeur en Angleterre, sous le règne de Henri IV. Elle mourut en 1635;

3°. Jean le Prévost, qui fonda la branche des seigneurs d'Amboille, rapportée en son rang;

4°. Louis le Prévost, reçu chevalier de l'ordre de

Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, en 1535, tué à la prise de Zoara, le 15 août 1552.

IV. Paul LE PRÉVOST, écuyer, seigneur de Brevands, baron de Malval, chancelier du dauphin, depuis Charles IX, épousa Philippe *Perrot*, de laquelle il eut entre autres enfants :

1°. Augustin, dont l'article suit;

2°. Pierre, qui fonde la branche des marquis du Barail, rapportée ci-après;

3°. Henri le Prévost, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du roi Louis XIV, qui fit son testament le 29 mai 1664, et mourut dans un âge très avancé, le 24 juin 1665. Il avait institué son héritière universelle Charlotte de Campagne, sa petite-nièce, lui recommandant de ne se marier que du conseil et consentement de sa femme, et, dans le cas où elle y manquerait, il veut qu'il soit retiré du legs environ la somme de dix mille livres tournois, dont, audit cas, il fait don et legs au fils aîné ou la fille aînée de messire Pierre le Prévost, sieur du Barail, lieutenant de Roi en la ville de Toul, son neveu;

4°. Madelaine le Prévost, épouse de Jérôme *Cauchon*, écuyer, seigneur de Faverolles, puis de Trêlon, président au parlement de Metz. Il est nommé dans une donation que fit à Madelaine le Prévost, le 16 janvier 1622, François Brulart, son beloncle, abbé de Laval-le-Roy, conseiller du Roi en son conseil d'État. Il assista, le 1er avril 1650, au contrat de mariage de Pierre II, le Prévost, sieur du Barail, lieutenant pour le Roi à Toul, son neveu, avec Anne *Jobal de Pagny*, et, entre autres avantages, il s'engagea à nourrir et loger les futurs conjoints sa vie durant. Il déclare, en outre, qu'indépendamment des différentes rentes, il appartient encore audit futur une cons-

titution et cinq années d'arrérages, passée au profit de feu madame Madelaine le Prévost, son épouse, de laquelle ledit Pierre le Prévost du Barail est héritier unique, institué par le testament de ladite dame, du 30 mai 1640. Il mourut dans un âge fort avancé, en 1654.

V. Augustin LE PRÉVOST, baron de Brevands et de Malval, conseiller secrétaire du Roi et de la cour du parlement de Paris, mort en 1585, avait épousé Marguerite *du Drac*, morte le 7 novembre 1621, fille d'Adrien du Drac, seigneur de Mareuil, vicomte d'Ay, conseiller au parlement de Paris, et de Charlotte Rapouel, dame de Bandeville. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Charlotte le Prévost, femme de Thomas *Gelée*, lieutenant-criminel à Paris.

VI. Charles LE PRÉVOST, baron d'Oysonville, seigneur de Brevands et de Vaubesnard, conseiller du Roi, puis greffier de la chambre des comptes, à Paris, reçu en survivance de son beau-père, en qualité de conseiller maître en la même chambre, le 19 juin 1599, avait épousé Isabelle *Sublet*, fille de Jean Sublet, seigneur de la Guichonnière, conseiller du Roi et maître ordinaire en la chambre des comptes, et de Madelaine Bochart. De ce mariage est issu :

VII. Charles, *aliàs* Paul LE PRÉVOST, baron d'Oysonville, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, et gouverneur de la ville de Brisach, en Alsace. Il épousa Marie *de Chahu*, dont il n'eut qu'une fille, Françoise le Prévost, épouse de François-Bernard de Briçonnet, auquel elle porta la baronnie d'Oysonville. Il était seigneur de la Chaussée, lieutenant des chasses de Saint-Germain, et mourut au mois de décembre 1688. Sa veuve lui survécut jusqu'au 3 juin 1702, étant alors âgée de soixante-huit ans.

Marquis du Barail.

V. Pierre LE PRÉVOST, Ier du nom, sieur du Barail, second fils de Paul, baron de Malval, épousa Marion *du Barail*, héritière de sa maison, qui fit son testament le 18 février 1616, par lequel elle institue son mari son héritier universel, et fait des legs à leurs enfants, qui furent :

1°. François le Prévost, mort sans postérité ;
2°. Pierre II, qui continue la lignée ;
3°. Nicolas le Prévost, mort sans postérité ;
4°. Anne le Prévost, dont on ignore la destinée ;
5°. Jeanne le Prévost, mariée à M. *de Campagne*, dont elle eut plusieurs enfants.

VI. Pierre LE PRÉVOST, IIe du nom, écuyer, sieur du Barail et d'Essey, maréchal-de-camp, servit d'abord dans les Gardes-Françaises. Il se trouva, en 1630, au siége de Veiliane et au combat donné devant la place, contre les Impériaux, les Espagnols et le duc de Savoie ; à la prise de Saluces, au combat de Carignan, où il fut blessé d'un coup de mousquet au bras, en attaquant une demi-lune au bout du pont ; au secours de Casal, en 1631, assiégé par le marquis de Spinola ; servit, en 1632, au siége de Nancy, étant alors lieutenant au régiment de Saint-Etienne ; au siége de la Motte, en 1634, en qualité de capitaine au régiment de Navailles, à la bataille d'Avesne, gagnée, en 1639, sur le prince Thomas de Savoie. Employé en Piémont, en 1640, il servit au ravitaillement de Chivas ; à la bataille de Casal, dont on leva le siége ; aux siéges et prises de Turin, Coni, Nice, Etrein, Saint-Avoie et Piombino ; enfin, à toutes les actions qui eurent lieu de 1646 à 1647. L'an 1650, étant passé de Piémont en Lorraine, il se trouva au combat de Laval, contre le comte de Ligniville ; puis à la bataille de Rethel, sous M. du Plessis-Praslin ; fut pourvu, le 12 septembre de la même année, en récompense de ses services militaires, de l'état et office de maître-d'hôtel

du Roi ; et, en 1651, de la cornette de la compagnie des chevau-légers de Lorraine ; depuis lors et jusqu'en 1656, il a défait et taillé en pièces plusieurs partis d'infanterie et de cavalerie, des garnisons de Luxembourg, de Damvilliers, Commercy, Montmédy et autres places occupées par les ennemis, et ne se distingua pas moins à la reprise de toutes ces places. Il fut fait lieutenant pour le Roi, à Toul, au mois de juin 1656, et, le 13 août suivant, Sa Majesté lui fit expédier le brevet de maréchal-de-camp, et le nomma ensuite commandant sur la Sarre (1). Il avait encore la lieutenance de Toul (qu'il conserva jusqu'à sa mort), le 20 avril 1662, date de la foi et hommage qu'il rendit à Charles, duc de Lorraine et de Bar, pour le quart de la terre d'Essey et du vieux château dudit lieu. Il avait épousé, par contrat du 1er avril 1650, Anne *Jobal de Pagny*, fille de feu Gilles Jobal, écuyer, seigneur de Pagny, et de Barbe Baillivy. De ce mariage sont issus :

1°. N.... le Prévost du Barail, chanoine et grand-chantre de l'église de Metz ;
2°. Louis, qui continue la lignée ;
3°. N.... le Prévost du Barail, mariée à M. *de Champereux*, lieutenant du Roi à Valenciennes, père de madame la comtesse de Diebasch et de madame la marquise de Folleville.

VII. Louis LE PRÉVOST DU BARAIL, vicomte de Villers-Hélon, seigneur d'Essey, de Saint-Marc et de Dommarle-Mont-lès-Nancy, lieutenant-général des armées du Roi ; commença à servir au régiment du Roi, où il entra comme cadet, en 1679 ; il y fut fait sous-lieutenant le 17 décembre suivant, et lieutenant le 6 février 1680. Il servit au siége de Courtray, à la prise de Dixmude, au

---

(1) Brevets militaires, Annales du tems, Certificat du maréchal de la Ferté-Senneterre, du 10 décembre 1659.

bombardement d'Oudenarde, en 1683; à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg, en 1684, et il obtint une compagnie le 4 septembre; il la commanda aux siéges et aux prises de Philisbourg, de Manheim et de Franckenthal, en 1688; à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Lorges, pour le secours de Mayence, en 1689; à la bataille de Fleurus, en 1690; au siége de Mons, puis à l'armée de Flandre avec le maréchal de Luxembourg, en 1691; au siége et à la prise de Namur, et du château; au combat de Steenkerque, le 3 août 1692, et au bombardement de Charleroy. Il passa au commandement d'une compagnie de grenadiers, le 8 octobre de la même année; la commanda aux siéges de Huy, et se distingua à la bataille de Nerwinde, où il eut l'épaule droite fracassée d'un coup de feu; puis au siége de Charleroy, en 1693. Il était de la marche de Vignamont, au pont d'Espierres, en 1694; au bombardement de Bruxelles, en 1695; servit à l'armée de Flandre, en 1696 et 1697; au camp de Coudun, près de Compiègne, en 1698, et fut fait commandant de bataillon, le 25 décembre de cette dernière année. Il servit à l'armée de Frandre, en 1701 et 1702, et contribua, cette dernière année, à la défaite des Hollandais, sous Nimègue. Nommé lieutenant-colonel du régiment du Roi, le 2 mars 1703, il servit au siége de Brisach, sous le duc de Bourgogne; au siége de Landau, sous le maréchal de Tallart; à la bataille de Spire, où le régiment du Roi attaqua seul et défit entièrement six bataillons ennemis, le sieur du Barail eut le poignet gauche cassé. Créé brigadier, en 1704, il servit à l'armée de la Moselle, sous le comte de Coigny, puis sous le maréchal de Villars, en 1705. Colonel-lieutenant du régiment du Roi, le 6 janvier 1706, il le commanda à la bataille de Ramillies, la même année; à l'armée de Flandre, sous le duc de Vendôme, en 1707; à la bataille d'Oudenarde, en 1708; à la bataille de Malplaquet, en 1709, et à l'armée de Flandre, en 1710. On le nomma maréchal-de-camp et gouverneur

de Landrecies, le 24 janvier 1711. Cette place ayant été investie au mois de juillet 1712, pendant dix-sept jours, le Roi jugea à propos de la mettre sur le pied des grands gouvernements, en faveur du sieur du Barail, et pour témoignage de la satisfaction que Sa Majesté avait de sa conduite dans cette circonstance. Il se démit du régiment du Roi, et fut créé lieutenant-général, le 30 mars 1720, et conserva le gouvernement de Landrecies jusqu'à sa mort, arrivée le 26 novembre 1734. Il avait épousé, par contrat du mois de février 1705, Françoise-Esther *de Ribier de Clerbourg*, fille de feu Thésée de Ribier, écuyer, seigneur de Clerbourg, capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, mort major de Valenciennes, en 1704. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Jacques-Charles, dont l'article suit;

2°. Antoine le Prévost du Barail, prêtre vicaire de Soissons et abbé de Nesle-la-Reposte, au diocèse de Troyes;

3°. Marie-Thérèse-Gabrielle le Prévost du Barail, mariée avec Henri-François *de Condé*, chevalier, vicomte de Villers-Agron, de Coemy et de Reaupré.

VIII. Louis-Jacques-Charles LE PRÉVOST, marquis du Barail, vicomte de Villers-Hélon, lieutenant-général des armées du Roi, naquit à Valenciennes, au mois d'octobre 1708. Il fut fait lieutenant réformé au régiment du Roi, le 20 août 1720, et lieutenant en second le 20 janvier 1722; servit au camp de Montreuil; devint lieutenant en premier, le 27 novembre de la même année; servit au camp de la Moselle, en 1727; obtint, le 27 septembre 1732, une commission pour tenir rang de capitaine, et une compagnie, le 9 mars 1733; il la commanda, la même année, aux siéges de Gerra d'Adda, de Pizzighitonne, du château de Milan, de Tortone et de Novarre, au mois de février 1734; à la défense de Colorno; à la bataille de Parme, le 29 juin, où le

marquis du Barail eut une côte fracassée d'un coup de feu; à la bataille de Guastalla, au mois de septembre; à la prise de Gonzague, de Reggiolo et de Réveré, en 1735; à la prise de Prague, en 1741; au combat de Jahay; à la levée du siége de Frawenberg par les ennemis; à la défense de Prague, où il reçut une balle à la tête dans une sortie, et à la retraite de cette place, en 1742. Colonel du régiment de Vivarais, par commission du 6 mars 1743, il le commanda en 1744, sous les ordres du prince de Conti, à l'attaque des retranchements de Montalban, où il emporta les terrasses, d'où il chassa les ennemis et fut blessé à la main (1), et de Nice, au mois d'avril; obtint le grade de brigadier, le 2 mai; marcha aux siéges du Château-Dauphin, de Demont, qu'il fit battre à boulets rouges, et de Coni. Employé à la même armée, le 1er avril 1745, sous le maréchal de Maillebois, il fut chargé de la défense du comté de Nice, et de conserver la communication entre l'armée qui allait agir en Italie et les frontières de la France; se trouva à la bataille de Plaisance et au combat du Tidon, en 1746; couvrit la retraite de l'armée et finit la campagne à Savonne, où son régiment fut mis en quartier d'hiver, et contribua, en janvier et février 1747, à chasser les ennemis de la Provence. Employé à la même armée, le 1er juin suivant, il commanda à

---

(1) Le régiment de Vivarais fut réduit à près de moitié dans cette action meurtrière. Le soir, le prince de Conti complimenta le marquis de Barail, et le présentant à l'infant d'Espagne : « *Voilà, monseigneur,* dit-il à ce prince, *un homme dont vous avez entendu parler toute la journée.* » Ce fut le prince de Conti qui demanda pour lui le grade de brigadier, qu'on lui conféra, quoiqu'il ne fût colonel que depuis un an. Ce prince lui annonça cette faveur par une lettre pleine des expressions les plus honorables, en date du 21 mai 1744.

Levantzo, sur le Var, pour veiller à la garde des ponts et des postes environnants; marcha, au mois d'octobre, au secours de Vintimille, et se trouva au combat qui se donna sous cette place. Créé maréchal-de-camp, le 1er janvier 1748, il se démit du régiment de Vivarais, et fut employé à l'armée d'Italie le premier mai suivant. Il continua de servir sur cette frontière jusqu'en avril 1749. On lui donna le commandement de Dunkerque, le 11 novembre 1754. Il fut employé comme maréchal-de-camp; au camp d'Aimeries, sur la Sambre, par lettres du 31 juillet 1755, et sur les côtes de Flandre, par lettres du 31 décembre suivant; et reçut, le 1er mars 1757, un ordre pour commander en Flandre. Créé lieutenant-général des armées, par pouvoir du 28 décembre 1758, il fut employé en cette qualité, par lettres du 1er janvier 1759. Il mourut dans son château de Villers-le-Hélon, le 4 juin 1773. Il avait épousé, en 1749, Henriette *Orry de Fulvy*, fille de Jean-Henri-Louis Orry, seigneur de Fulvy, conseiller d'État, intendant des finances (frère de M. Orry, contrôleur-général des finances), et de son épouse Henriette-Louise-Hélène-Pierre de Bouzies, et petite-fille de M. Orry, qui remplit le même ministère en Espagne, sous Philippe V. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Philibert-Gabriel, qui suit;

2° Charles le Prévost, chevalier du Barail, capitaine au régiment de Vivarais, retraité chef de bataillon, qui a émigré, est rentré en France en 1806, et est mort sans enfants, en 1819;

3°. Charlotte le Prévost du Barail, mariée à M. *de Ponteil*, vivant en 1820.

XI. Louis-Philibert-Gabriel LE PRÉVOST, marquis du Barail, lieutenant-général, né le 2 novembre 1750, entra aspirant à l'école royale d'artillerie de la Fère, le 10 avril 1765; fut fait sous-lieutenant dans les carabiniers de MONSIEUR, le 9 août 1767; capitaine dans Royal-Po-

logne, cavalerie, le 25 avril 1772; colonel d'infanterie, le 11 octobre 1781; passa, à cette époque, dans les Indes orientales, et fut aide de camp du marquis de Bussy, lieutenant-général et commandant des forces de terre et de mer en-deçà du cap de Bonne-Espérance. Il fut employé sous le même général, en sa qualité de colonel, à la tête d'un bataillon de la légion de Lauzun; fut pourvu, le 14 janvier 1784, de la lieutenance-colonelle du régiment de la Guadeloupe, avec l'expectative de ce régiment, dès que le colonel, M. de Fitz-Maurice, gouverneur de Cayenne par *intérim*, serait confirmé dans ce commandement. Rentré par congé en France, en 1788, et nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il reçut un ordre exprès du Roi, en 1790, pour rejoindre son régiment à la Guadeloupe, parvint à conserver trois cent dix-sept hommes de ce corps fidèles au Roi, avec lesquels il contribua à maintenir l'ordre dans l'île jusqu'au 2 janvier 1793; fut nommé, le 3, maréchal des camps et armées du Roi; servit ensuite dans l'armée anglaise, et commanda, en 1794, une brigade de grenadiers émigrés, avec laquelle il concourut à la conquête de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Guadeloupe et îles dépendantes, ainsi qu'il appert d'un certificat du duc de Kent, du 16 septembre 1815. Le marquis du Barail est passé du Canada, où il séjourna quelque tems, aux Etats-Unis d'Amérique, et n'est rentré en France qu'après le retour de sa Majesté Louis XVIII. Lors du retour de Buonaparte en 1815, il a émigré en Angleterre, avec sa famille, et est rentré en France après la chute de l'usurpateur. Depuis le mois d'avril 1816, il a été employé en qualité de grand-prévôt du département de Lot-et-Garonne, jusqu'à la suppression des cours prévôtales, qui eut lieu au mois de mai 1818. Le marquis du Barail a épousé, 1°. en 1775, Victoire *de Garnier*; 2°. Marie-Louise *Michel*, veuve de M. de Bellevue, fille de Jean-Urbain Michel, habitant

du bourg des Trois-Rivières, et de Marianne Fidling. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1°. Adélaïde-Joséphine-Henriette le Prévost du Barail ;

2°. Antoinette-Victoire le Prévost du Barail, mariée à René-Philippe-Toussaint *de Garnier*, son oncle ;

Du second lit :

3°. Jean-Baptiste le Prévost, vicomte du Barail, né au bourg des Trois-Rivières, en bas Canada, le 7 août 1795, qui servit dans les Gardes du corps, compagnie de Gramont, et passa depuis sous-lieutenant dans le 3e régiment d'infanterie de la Garde-Royale ;

4°. Alexandre-Jacques le Prévost, chevalier du Barail, né à Montréal, le 27 décembre 1803, à présent élève de l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr ;

5°. Henriette le Prévost du Barail, née à Albani, Etats-Unis d'Amérique, le 4 octobre 1807, élève de la maison royale de Saint-Denis.

Seigneurs de Malassise et d'Amboile.

IV. Jean LE PRÉVOST, IVe du nom, seigneur de Malassise et de Vannes, en partie, troisième fils de Jean le Prévost, IIIe du nom, seigneur de Brevan et de Grandvillé, et de Justine Lotin de Charny, fut conseiller au Parlement de Paris, puis président aux enquêtes, et mourut le 17 février 1577. Il avait épousé Anne *le Clerc*, morte le 1er juillet 1590, et inhumée aux Blancs-Manteaux, à côté de son mari, fille de Jean le Clerc, seigneur d'Armenonville et du Tremblay, conseiller et auditeur des comptes à Paris, et de Jeanne de Vaudetar, dame de Vannes. De ce mariage sont issus :

1°. Charles le Prévost, seigneur de Malassise, conseiller en la cour de parlement de Paris, reçu le 26 mars 1574; marié avec Madelaine *Allegrain*, dame d'Herbelay, fille d'Eustache Allegrain, seigneur d'Herbelay, conseiller du Roi, correcteur en la chambre des comptes à Paris, et de Françoise Larcher. Il en eut :

A. Jacques le Prévost, chevalier, seigneur d'Herbelay, de Montigny et de Malassise, conseiller au Parlement, le 11 février 1617, puis conseiller du Roi en ses conseils, et maître des requêtes ordinaire de son hôtel. Il épousa Marie *Sanguin*, fille de Philippe Sanguin, seigneur de Roquencourt et de Voluceaux, conseiller en la cour des aides de Paris, et de Marie Maillart. Il mourut sans postérité, en 1653;

B. Charles le Prévost, seigneur d'Herbelay, de Montigny en partie, de Malassise et autres lieux, mort sans postérité;

C. Françoise le Prévost, femme de N..... *Hanapier*, conseiller en la cour des aides de Paris;

D. Madelaine le Prévost, femme de N..... *Fournier*, sieur de Roussay;

E. Marie le Prévost, femme de Louis *Houel*, sieur du Petit-Pré;

2°. Bertrand le Prévost, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, abbé du mont Saint-Martin et prieur de Poissy;

3°. Nicolas le Prévost, qui suit;

4°. Jean le Prévost, sieur de Saint-Germain et de Vannes, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, et grand-audiencier de France, marié avec Marie *de Baugy*, fille de Jacques de Baugy, maître des

comptes, et de Marie le Maistre. De ce mariage sont provenus :

A. Jean le Prévost, seigneur de Saint-Germain, conseiller au Parlement le 6 août 1617, puis conseiller du Roi en ses conseils, et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, mort sans enfants ;

B. Charles le Prévost, chanoine de Notre-Dame de Paris, et conseiller-clerc en la cour de parlement, le 10 juin 1622 ;

C. Antoinette le Prévost, femme d'Hugues *Picardet*, procureur-général au parlement de Dijon ;

D. Marie le Prévost, épouse de Nicolas *Camus*, seigneur de Pontcarré ;

5°. Justine le Prévost, femme de Nicolas *le Jau*, conseiller au parlement de Paris ;

6°. Claude le Prévost, morte le 9 novembre 1609, veuve de Pierre *Vivien*, seigneur de Saint-Marc, conseiller en la cour des aides, mort le 11 janvier 1592 ;

7°. Jeanne le Prévost, femme de Pierre *d'Amours*, seigneur de Serain et de Foulon, conseiller au parlement le 7 décembre 1566, puis conseiller du Roi en ses conseils, fils aîné de Gabriel d'Amours, seigneur de Serain, conseiller au grand conseil, et de Madelaine Bidault. Elle mourut le 28 janvier 1583, et son mari, le 28 décembre 1601. Ils furent inhumés dans l'église de Saint-Gervais.

V. Nicolas LE PRÉVOST, Ier du nom, seigneur d'Amboile et d'Estrelles, né en 1556, conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des comptes le 17 mars 1588, mort le 8 octobre 1630, et inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs, avait épousé Marcelle *le Mairat*,

morte le 25 juin 1632, fille de Louis le Mairat, maire de la ville de Troyes, et de Marie Molé. De ce mariage vinrent :

1°. Nicolas, dont l'article suit ;
2°. Anne le Prévost, femme d'André *le Fèvre*, seigneur d'Ormesson, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, puis conseiller d'état ordinaire, mort en 1636. La terre d'Amboile lui échut après la mort de sa nièce.

VI. Nicolas LE PRÉVOST, IIe du nom, seigneur d'Amboile et d'Estrelles, conseiller au parlement le 19 décembre 1614, puis conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel le 26 février 1621, épousa Marie *Coulon*, et mourut le 28 mai 1624, à l'âge de trente-un ans. Il fut inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs. Il ne laissa qu'une fille, Anne le Prévost, dame d'Amboile, morte à neuf ans et demi, en 1631, et inhumée à Saint-Nicolas-des-Champs.

Armes : Echiqueté d'or et d'azur; au franc canton d'or, chargé d'un griffon de sable; à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.

DE FONTAINES, seigneurs de Valflorit, de Rustiques, de Canet, de Mezerac, de Freyssenet, de Logères, etc.; maison d'origine chevaleresque du Languedoc; elle tenait rang parmi la noblesse la plus considérable de cette province, dès le milieu du douzième siècle, et a pour premier auteur connu :

I. Guillaume DE FONTAINES (*de Fontanis*), Ier du nom, qui l'an 1155, fut présent au partage fait entre Isarn, vicomte de Saint-Antonin, avec Guillaume-

Jourdain et Pierre, ses frères (1). Guillaume de Fontaines eut pour fils :

II. Bernard DE FONTAINES, vivant l'an 1172. Au mois de mars de cette année, il fut l'un des seigneurs qui assistèrent au testament de Guillaume VII, seigneur de Montpellier (2). Il fut père de :

III. Philippe DE FONTAINES, Ier du nom, qui passa un bail emphythéotique, le 16 avril 1200 (3). Il eut pour fils :

IV. Jean DE FONTAINES, Ier du nom, conseiller au parlement de Toulouse, en 1291. Il est nommé dans un arrêt de ce parlement, du 3 avril de cette même année (4). Il eut pour fils :

V. Squiu DE FONTAINES, damoiseau, présent à l'hommage que rendit, le 16 mars 1327, Raymond de Campendu, damoiseau, au nom de noble Bérengère de Rieux, sa femme, à Amalric, vicomte de Narbonne (5). Il fut père de :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Guillaume de Fontaines, conseiller du Roi, qui reçut une commission de réformateur des forêts royales en Languedoc, le 5 novembre 1341.

---

(1) Hist. générale du Languedoc, par D. Vaissète, tom. II, preuves, col. 553.

(2) Ibid., tom. III, preuv., col. 126.

(3) Pièces Fugitives pour servir à l'hist. de France, par le marquis d'Aubais, tom. II. Jugements sur la noblesse du Languedoc, pag. 61.

(4) Histoire de Languedoc, tom. IV, pag. 71. Archives de l'église de Montauban.

(5) Ibid., pag. 565, col. 1re.

VI. Pierre DE FONTAINES, seigneur de Valflorit, eut entr'autres enfants :

1°. Philippe II, qui suit ;
2°. N.... de Fontaines, mariée avec Pierre-Arnaud *de Château-Verdun*, qui donna quittance de la dot de sa femme, à Pierre de Fontaines, son beau-père, le 31 décembre 1349.

VII. Philippe DE FONTAINES, IIe du nom, seigneur de Valflorit, épousa, en 1354, Jeanne *de Durfort*, et en eut :

VIII. Bernard-Raimond DE FONTAINES, chevalier, qui fut nommé, l'an 1414, l'un des syndics de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, pour la convocation du ban et arrière-ban que le Roi fit lever contre le duc de Bourgogne (1). Il fit son testament le 7 noyembre 1420 ; et eut pour enfants :

1°. Raimond, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Fontaines.

IX. Raimond DE FONTAINES, seigneur de Valflorit, eut pour fils :

X. Bertrand DE FONTAINES, seigneur de Valflorit. Il fit son testament le 4 mars 1506. Il avait épousé, par contrat du 22 janvier 1466, Isabeau *de Sadiès*, dont il eut :

1°. Jean II, qui suit ;
2°. François, qui fonde la branche des seigneurs de Logères, rapportée ci-après ;
3°. Isabeau de Fontaines, mariée, le 20 novembre 1503, avec Pierre *de Nogaret*, écuyer, seigneur de Roqueserière, qui testa le 2 septembre 1531.

XI. Jean DE FONTAINES, IIe du nom, seigneur de Valflorit, épousa Jeanne *de la Fon*, et en eut :

---

(1) Hist. de Lang., t. IV pag. 437.

XII. Paul DE FONTAINES, seigneur de Falflorit, marié, au mois de janvier 1572, avec Isabeau *de Chambert*, dame de Rústiques, qui le fit père de :

XIII. François-Paul DE FONTAINES, seigneur de Milhas et de Rustiques, marié, par contrat du 5 mars 1603, avec Marguerite *Baile*, qui fit une donation le 10 octobre 1631, à François de Fontaines, son fils. Leurs enfants furent :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Louis de Fontaines, seigneur de Canet ;
3°. Pierre de Fontaines ;
4°. Juliette de Fontaines, mariée, le 23 septembre 1630, avec Olivier *Ferrier*, seigneur de Villa ;
5°. Claude de Fontaines, mariée à Marquis *de Saint-Martin*. Eile fit son testament, étant veuve, le 16 mars 1640.

XIV. François DE FONTAINES, seigneur de Milhas et de Rustiques, épousa, le 8 mars 1633, Marie *Roger*, et fut maintenu, avec ses frères, dans leur ancienne extraction, par jugement de M. Bezons, intendant en Languedoc, du 21 décembre 1668. Il fut sans doute père de Jean de Fontaines, qui rendit hommage pour la seigneurie de Rustiques, le 7 août 1722.

Seigneurs de Logères, etc.

XI. François DE FONTAINES, Ier du nom, seigneur de la Devèze, second fils de Bertrand, seigneur de Valflorit, ne vivait plus le 14 février 1559. Il eut pour fils :

XII. Claude DE FONTAINES, seigneur de la Devèze, marié, par contrat du 14 février 1559, reçu par Ponhet, notaire du lieu de Joannas, avec Marie *Segain*. Il fit son testament devant le même notaire, le 8 février 1584, et eut pour fils :

XIII. Guillaume DE FONTAINES, IIe du nom, seigneur de la Devèze, de Blonac et de Logères, capitaine

de cent hommes d'armes, au régiment d'Epernon, par commission du 12 février 1621, avait épousé, par contrat du 25 novembre 1685, reçu par Ponhet, Louise *Saboul*, rappelée dans son testament du 6 février 1649, ainsi que le mariage de noble Jean de Fontaines, leur fils, avec mademoiselle *de la Tour-Choisinet*. Il dispose en faveur des enfants provenus de ce mariage, et à titre d'institution générale, en faveur de noble Annet de Fontaines, son petit-fils. Il fit un codicille le 12 avril de la même année, par lequel il révoqua une substitution, dont il avait grevé ledit noble Annet de Fontaines.

XIV. Jean DE FONTAINES, IIe du nom, seigneur de Blonac et de Logères, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, dans le régiment de Naves, par commission du 28 mars 1630, épousa, par contrat du 17 septembre 1625, reçu par Fargier, notaire, demoiselle Jeanne *de la Tour-Choisinet*, avec laquelle il est rappelé dans le contrat d'Annet leur fils aîné. Leurs enfants furent :

1°. Annet, qui suit ;
2°. Guillaume de Fontaines, lieutenant au régiment de Navarre, par brevet du 6 novembre 1673.

XV. Annet DE FONTAINES, seigneur de Noujaret, de Freyssenet, de Blonac, et de Logères, fut déchargé du service de ban et arrière-ban, par ordonnance de la sénéchaussée de Nîmes, du 4 avril 1689, dans laquelle il est dit avoir soixante-dix ans. Il avait fait son testament le 16 avril 1688, reçu par Cayre, notaire, dans lequel il nomme ses trois fils, François, Charles et Claude, instituant le premier son héritier universel, et lui substituant ses deux frères ; et avait épousé par contrat passé devant Tavernol, notaire, le 24 juillet 1663, Françoise *de Mars de Livier*, dont il eut :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Charles de Fontaines de Freyssenet, capitaine au régiment de Bacqueville, le 26 avril 1712 ;
3°. Claude de Fontaines de Noujaret, mort prieur de l'abbaye de Chambons, et visiteur de l'ordre.

XVI. François DE FONTAINES, IIe. du nom, seigneur de Mezerac, de Noujaret, de Freyssenet et de Logères, épousa, en présence de sa mère, et par contrat du 15 novembre 1696, reçu par Marcé, notaire, Marie *Martin*. On voit par un certificat de M. de Colbert de Seignelay, du 22 juin 1685, qu'il était employé dans la liste des gentilshommes destinés pour servir dans les gardes de la marine. Il rendit hommage à François de Beaumont, marquis de Brison, le 14 août 1695, et fit son testament devant Taranget, notaire, le 4 août 1715, par lequel il nomme Marie Martin, sa femme, son héritière, lui substituant ses deux fils :

1°. François, qui suit ;
2°. Charles de Fontaines.

XVII. François DE FONTAINES, IIIe du nom, seigneur de Mezerac, de Freyssenet, de Noujaret et de Logères, épousa, assisté de ses père et mère, et par contrat du 4 mars 1737, reçu par Laporte, notaire, Claudine *d'Agulhac de Soulages*, de laquelle il laissa :

1°. Jean-François, dont l'article suit ;
2°. Charles de Fontaines de Logères, grand-vicaire de l'évêque de Mende.

XVIII. Jean-François DE FONTAINES DE LOGÈRES, seigneur de Freyssenet, du Mazel et de Pommerol, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, fut convoqué et siégea en 1789, à l'assemblée des gentilshommes du Gévaudan, et se fit représenter, la même année, à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume, par M. de Marcha-de-

Saint-Pierreville, qu'il avait chargé de sa procuration. Il a épousé, par contrat reçu par Barrot, notaire, le 2 juillet 1767, Charlotte *de la Bastide*. Il en a eu trois fils vivants, ainsi que leur père, en 1821, savoir :

1°. Jean-Louis-Léon de Fontaines de Logères, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié avec Christine *Causebant de Waspick*;
2°. Charles de Fontaines de Logères, époux de Zosine *Prévôt* ;
3°. Jean-Louis-Victor de Fontaines de Logères, capitaine dans la légion du Loiret, du 30 octobre 1816, marié avec Joséphine *Gondail de Javelin*.

Armes : D'azur, à trois bandes d'or ; au chef d'argent, chargé de trois casques ou heaumes de sable.

MASSOT DE LAUNAY, famille noble du Perche, originaire de la ville de Paris, où, dès l'an 1539, elle avait fondé dans l'église Saint-Eustache, une chapelle, sous l'invocation de saint Jean, saint Guillaume et saint Brice.

I. Honorable homme Guillaume MASSOT, propriétaire de la seigneurie de Launay, près Senonches, au Perche, épousa, par contrat passé devant Vassan et Giroux, notaires à Paris, le 26 novembre 1646, Michelle *le Gay*, fille de Robert le Gay, procureur en la chambre des comptes de Paris. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume Massot, qui embrassa l'état ecclésiastique ;
2°. Philippe Massot, seigneur du Buisson-Béranger, époux de Jeanne *de Grouchy;* il fut substitut de M. le procureur-général au parlement de Paris, protonotaire apostolique, banquier expédition-

naire en cour de Rome. Il fut père de Charles-Philippe Massot, mort sans postérité ;

3°. Denis-François, dont l'article suit.

II. Denis-François Massot de Launay, écuyer, conseiller du Roi, correcteur ordinaire en la chambre des comptes de Paris, charge attributive de noblesse au premier chef, dont il fut pourvu le 27 mars 1704, et dans l'exercice de laquelle il mourut au mois de juillet 1731, sous le titre de conseiller correcteur honoraire ; avait épousé, par contrat passé devant Malingre et Ainfrai, notaires à Paris, le 23 août 1691, Madelaine *Puylon*, fille de noble homme Denis Puylon, docteur régent et doyen de la faculté de médecine de Paris. De ce mariage sont provenus :

1°. Alexis-Denis, qui suit ;

2°. Une fille, morte sans postérité.

III. Alexis-Denis Massot de Launay, écuyer, fut reçu conseiller du Roi, président en la cour des monnaies de Paris, le 18 février 1727. Il s'allia, par contrat passé devant Touvenot et Bréaut, notaires à Paris, le 20 janvier 1745, avec Geneviève *de Vins*, fille de Jacques de Vins, substitut de M. le procureur-général au Châtelet de Paris. De ce mariage est issu un fils unique :

IV. Denis-Nicolas Massot de Launay, qui fut contrôlé dans la seconde compagnie des mousquetaires noirs de la garde du Roi, au mois de novembre 1763, servit pendant vingt ans dans ce corps, et n'en sortit qu'à l'occasion de son mariage avec Marie-Renée *de Lange*, fille de François de Lange, chevalier, avocat au parlement, conseiller du Roi, ancien trésorier, receveur-général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, et de dame Marie du Tremblay, son épouse. De ce mariage sont issus :

1°. Alexis-Marie Massot de Launay, père de Jac-

ques-Victor-Alexis, qui a servi dans les mousquetaires du Roi, jusqu'à l'entière dissolution de ce corps. Il suivit Sa Majesté et les princes jusqu'à Béthune, en 1815, et entra, au licencîment des mousquetaires, comme lieutenant dans la légion de l'Aisne, où il mourut ;

2°. Barthélemi - Denis Massot de Launay, qui a servi dans les mousquetaires, et est rentré dans ce corps, à la restauration, en 1814, où il est resté jusqu'au licencîment ;

3°. Marie - Louise - Geneviève - Emilie Massot de Launay.

Armes : D'argent, à la croix de sable, chargée de cinq ancres du champ. Couronne de comte.

RIOULT DE BOIS-RIOULT. La noblesse militaire de cette famille fut confirmée par lettres-patentes du mois de mai 1766, par lesquelles il appert qu'elle tire son origine de Jean Rioult, vivant en 1463 ; mais que sa filiation n'a pu être établie jusqu'à l'époque de l'obtention de ces lettres-patentes, par la perte que cette famille a faite de ses titres, incendiés, l'an 1753, dans la maison du sieur Jourdain, commis de M. d'Hozier, juge d'armes de France, auquel elle les avait confiés pour être mis en ordre, et établir sa généalogie ; malheur dont le sieur Jourdain fut la première victime, ayant été lui-même brûlé dans son lit. Ces mêmes lettres rapportent plusieurs actions honorables pour cette famille, parmi les services qu'elle a rendus à nos Rois ; faits dont on donnera ici une courte analyse, puisée dans le texte même des susdites lettres-patentes.

I. Pierre RIOULT DES VALLÉES céda, par acte du 5 décembre 1692, tous ses biens à ses quatre fils, afin,

porte cet acte, d'encourager leur zèle et leur affection au service du Roi. Ces fils sont :

1°. N.... Rioult, garde du corps du Roi, tué à la bataille de Malplaquet;
2°. N.... Rioult, capitaine de cavalerie, qui reçut plusieurs blessures à l'affaire de Nimègue;
3°. N.... Rioult, mort lieutenant de cavalerie.
4°. Jean-Louis, qui suit.

II. Jean-Louis Rioult de Morencourt, servit près de quarante ans, tant sur mer que sur terre. Il eut trois fils :

1°. Adrien-Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Pierre-Paul-Philippe de Rioult de Boishébert, qui, l'an 1742, fut fait lieutenant, et était, en 1766, capitaine de grenadiers au régiment de Vermandois; se trouva à l'expédition de Minorque; fut du détachement employé sur l'escadre de M. de la Gallissonnière, et eut part à la victoire que ce chef d'escadre remporta sur les Anglais. Il est mort sans avoir été marié ;
3°. Isaïe-Louis Rioult de Villaunay, qui, l'an 1742. entra lieutenant au régiment de Vermandois, où il était capitaine de grenadiers, en 1766. Il se trouva avec ce régiment à la bataille de Saverne, aux siéges de Fribourg, de Mons, de Saint-Guilain, de Charleroy et de Maestricht ; à la bataille de Raucoux, et dans toutes les actions où ce régiment fut employé. Il se distingua particulièrement au siège de Mahon, où, étant employé sous M. de Beauvau, à une fausse attaque, il fit un feu si vif et si soutenu, qu'un détachement anglais, commandé pour soutenir la véritable attaque, reçut un contre-ordre, et fût employé à repousser le sieur de Villaunay, qui, par cette diversion, contribua beaucoup à la

conquête de cette place importante. Il perdit, dans cette action, soixante-six hommes des cent qu'il commandait, ainsi que beaucoup de travailleurs, qu'il avait engagés à prendre les armes des soldats qu'il avait perdus. Son capitaine et son lieutenant furent tués, et lui-même fut blessé de deux éclats de bombe. Il laissa deux fils :

a. N.... Rioult d'Avenay, général de brigade de cavalerie, tué au passage de la Piave, en Italie, n'ayant point été marié ;
b. Adrien Rioult de Villaunay, père d'une fille.

III. Adrien-Gabriel Rioult de Bois-Rioult, lieutenant de milice par brevet du 1er janvier 1734, entra dans les gardes du corps du Roi, en 1737, et passa dans la compagnie de Luxembourg, le 8 mai 1752. Il fut fait capitaine de cavalerie, le 4 mars 1753, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 3 janvier 1756. Il se distingua dans la plupart des actions de guerre de son tems, et notamment à la bataille d'Ettingen, où il reçut plusieurs blessures considérables. Il mourut à sa terre du Chesne, près Lisieux, le 3 novembre 1782, laissant un fils qui suit, de son épouse, mademoiselle *Froudière.*

IV. Adrien Rioult de Bois-Rioult, qui, le 4 octobre 1779, entra cadet gentilhomme au régiment Royal-Normandie, cavalerie ; y fut fait sous-lieutenant, le 24 juillet 1784 ; capitaine, le 3 février 1788, et était capitaine commandant dans le même régiment, lorsqu'il quitta le service à l'époque de la mort de Louis XVI, en 1793. Il avait épousé, par contrat du 3 vendémiaire an VI, (24 septembre 1797), enregistré à Thiberville, le 4 juin 1814, demoiselle Pauline *Rondel*, dont est issu :

Auguste Rioult de Bois-Rioult.

Armes : D'argent, à l'aigle éployée de sable ; à la bordure engrêlée d'azur.

DE BLONDEL, seigneurs de Mancicourt, vicomtes de Vadancourt, seigneurs et barons de Cuinchy, de Beauregard, de Drouhot, de Pamèle, barons et marquis de Joigny de Bellebrune, seigneurs de Bellue, etc., en Vermandois, en Picardie, en Artois, aux Pays-Bas et en Guienne.

La Maison de Blondel est recommandable par la pureté de son origine, les nombreuses possessions seigneuriales et titrées, qui ont fait l'apanage de ses diverses branches, les alliances immédiates qu'elle a toujours contractées avec les maisons les plus illustres de France et des Pays-Bas, et surtout par les services éminents qu'elle a rendus à nos Rois depuis plusieurs siècles, dans nos armées, dans le commandement de nos places de guerre, et la haute magistrature. Elle est issue, au sentiment de l'historien de Cambrai, d'un puîné de la maison DE GONNELIEU, l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie du Cambrésis, où elle florissait vers le milieu du onzième siècle, dans la personne de Hugues de Gonnelieu, chevalier, bienfaiteur, en 1060, de l'abbaye de Honnecourt, près de Cambrai. Le titre du tournoi d'Anchin, de l'an 1096, fait mention de Wauthier *de Gonnelieu*, de Willaume *de Vailly*, son frère et de Willaume, dit *de Blondel*, son neveu (1). Les mêmes comparaissent dans une charte de l'an 1102, en faveur de l'abbaye de Saint-Hubert; et Guillaume de Blondel est encore nommé parmi les barons et chevaliers du Cambrésis, dans une charte de Hugues, châtelain de Cambrai, et seigneur d'Oisy, en faveur de l'abbaye

---

(1) Estat de la Noblesse du Cambrésis, par Jean le Carpentier, t. II, pp. 245, 625, 627; Preuv., p. 15.

du mont Saint-Eloy, du mois de juillet 1129 (1) Depuis on trouve Guillaume de Blondel, chevalier, qui, du consentement de Jacqueline *de Marque,* sa femme, donna à l'abbaye de Saint-Aubert, sept mercaudées de terre, situées au Sacquemont d'Iwry. Cette donation fut faite l'an 1170, en présence de Wathier de Marque, chevalier, son beau-frère; de René de Thians; d'Ivan, son frère; de Gilles de Bermerain; de Jean de Bevilers; d'Arnould d'Escailon; d'Amaury Sohier; de Bauduin de Pomereul; de Watier Lesdain; de Hugues l'Enfant de Crèvecœur, chevaliers. Guillaume fut père de Jean de Blondel, qualifié chevalier, seigneur d'Erpy et de Casteginières, en partie, dans une charte de l'abbaye de Verger, de l'an 1215, où se trouvent mentionnés Alix *de Varennes*, sa femme, et leurs enfants, savoir: Jean de Blondel, Guillaume, allié avec Alix *de Buissy*; Simon, marié avec Jacqueline *de Courcelles*; Antoinette, Agnès et Ide de Blondel, et Marie, religieuse au Verger (2). La filiation directe et non interrompue de cette maison est établie depuis Bauduin, qui suit:

I. Bauduin DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, accompagna le roi saint Louis dans sa dernière croisade, en 1270, et fut tué à la fameuse bataille de Wœringen, en 1288 (3). Il avait épousé Béatrix DE ROSOY (sœur de Clémence de Rosoy, mariée, vers 1255, à Henry IV, comte de Salmes, fils du comte Henri III, et de Sybille de Bar), fille de Roger, sire de Rosoy, en Thiérache, et arrière-petite-fille de Clérembault, sire de Rosoy, et

---

(1) Etat de la noblesse du Cambrésis. Preuves, p. 17.

(2) Ibid., pag. 245 du texte.

(3) Bauduin pouvait être frère ou très-proche parent de Gérard de Blondel, marié, avant l'an 1278, avec Jeanne *Carbonnier*, fille de Mathieu Carbonnier, écuyer, seigneur du Bois de Villers, et de Gilette de Marque.

d'Elisabeth de Namur; cette dernière, fille de Godefroy, comte de Namur, époux, vers l'an 1088, de Sybille de Chateau-Porcien, sa première femme. Les enfants de Bauduin et de Béatrix de Rosoy furent:

1°. Jean Ier, dont l'article suit:

2°. Guillaume de Blondel, conseiller du Roi et son lieutenant au pays de Vermandois;

3°. Bauduin, *alias* Ghislin de Blondel, auteur d'une nombreuse postérité, substitué aux nom et armes d'une branche de la maison *de Joigny*. Cette branche de la maison de Blondel s'est subdivisée en trois rameaux: 1°. les seigneurs de Longvilliers, de Mery et de Canteleu, titrés barons et marquis de Bellebrune, en Boulonnais, qui ont donné un écuyer tranchant du roi Louis XI, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, ainsi que son fils, qui fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX, et chevalier de son ordre, en 1570. Antoine, l'un des petits-fils de ce dernier, fut lieutenant-général des armées du Roi, de la promotion du 10 juillet 1652 (1). Deux frères d'Antoine furent reçus chevaliers de Malte de minorité, en 1611 et en 1618, et un troisième fut capitaine au régiment des gardes françaises, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, puis maréchal de camp, le 26 novembre 1652. Cette branche s'est alliée aux maisons d'Ailly d'Annery, de Boulainvillers, de Bournonville, de Béthune-Locres, de Caruel-Boranc, de Courteheuse-d'Antigny, de Créquy, Crespieul-d'Ambricourt, des Essarts de Maigneux, d'Estampes-Valençay, de Fay, de Forcet, de

---

(1) Voyez le Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820, t. II, p. 359.

Halwyn-Trochiennes, de Harville des Ursins, de Marle, de Monchy, de Morainvilliers, de la Motte de Bellebrune, de Roussel d'Irville, de Vion de Tessancourt, etc., etc. Ce rameau écartelait : *aux* 1 *et* 4, *de gueules, à l'aigle d'argent*, qui est DE JOIGNY ; *aux* 2 *et* 3, *d'argent, à trois aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur*, qui est DE MARLE ; 2°. les seigneurs de Bellué, en Bordelais, formés par Charles de Blondel de Joigny de Bellebrune, frère d'Antoine, lieutenant-général des armées du Roi. Charles fut seigneur de Boisguillaume, capitaine de cent hommes d'armes, maître-d'hôtel du roi Louis XIII, et commandant dans les ville et château de Blaye. Ses descendants ont tous porté les armes dans divers grades, et se sont alliés aux familles de Ferrand, de Cosson de l'Ile et Daulède de Pardaillan. Dans les preuves qu'ils firent en 1734, pour les pages de la petite écurie du Roi, on voit qu'il portait les armes de Joigny, sans écarteler de Marle ; 3°. le rameau des barons de Pamèle et de Beer, en Flandre, séparé des seigneurs de Méry et de Longvilliers, vers la fin du quatorzième siècle. Ce rameau décoré de la chevalerie héréditaire, par diplômes des 20 septembre 1581, et 9 décembre 1588, a donné plusieurs conseillers et un chef et président du conseil privé de l'empereur, et s'est allié aux maisons d'Alaert, de Breydel, de Cambronne-d'Argoules, de Carnin, de Carondelet, de Cauwerburgh, de Cayeu, de la Chapelle, de la Corona, de Courteville-Linden, d'Evora-y-Vega, de Griboval, de Grimaldi, de Grutère, de Hallwyn, van den Heede, de Herselles, de Lichterwelde, de Lières, de Maldeghem, de Mamez, de Montmorency-Croisilles, du Quesnoy-d'Oudenarde et de Pamèle, de Renty, de Sainte-Aldegonde, de Ste nhuys, de Toute-

ville, de la Vieuville, de Vlaminckpoorte, de Wastines, de Winoc-Saint-Quintin, de Winckielman, etc., etc. Théodore, comte de Joigny de Pamèle, époux de dame Rose d'Ennetières, chef actuel de cette branche, est le seul qui ait postérité. Les armes de cette branche sont: *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *de gueules, à l'aigle d'argent; aux* 2 *et* 3, *fascés de gueules et d'or.*

II. Jean DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sailly, épousa, 1°. Agnès DE FURNES, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie de Flandre; 2°. Alix LE PREUDHOMME, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il fut inhumé à Sailly, où il avait fondé un obit et donné six razières de grain aux pauvres. Le Graduel en fait mention en ces termes: *Obitus nobilis equitis Joannis de Blondel et dominæ Agnetis de Furnes, conjugis* (1). Il eut de ladite Agnès de Furnes:

1°. Simon, qui suit;
2°. Guillaume de Blondel, reçu en 1366, conseiller au parlement de Paris, avec Guillaume de Recourt, Pierre de Mont, Jean de Melun et plusieurs autres gentilshommes artésiens (2).

III. Simon DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Sailly, vivait en 1360. Il épousa Béatrix DE LA FOSSE, fille de messire Hoston de la Fosse, seigneur d'Ayette,

---

(1) Voy. les Tables généalogiques du comte de Saint-Génois, premier roi d'armes et premier généalogiste de S. M. le roi des Pays-Bas (décédé en 1818), t. II in-fol., pp. 164, 200 et 232, où se trouve rapportée la filiation de toutes les branches de cette maison.

(2) Blanchard, Catalogue des conseillers au parlement de Paris, à la suite de l'Histoire des présidents à mortier au même parlement, in-fol., p. 8, colonne 2.

et de Béatrix de Hainecourt. De ce mariage est issu Jean II, qui suit :

IV. Jean II DE BLONDEL, chevalier, seigneur d'Erpy, du Fay, etc., surnomné *Bauduin*, du nom de son grand oncle, fut sergent-major de bataille, sous Philippe, duc de Bourgogne. Ce fut un vaillant capitaine, qui, selon Monstrelet et Gelic, fut fait prisonnier par les Anglais, en 1421, et qui passa au service du roi de France, en 1423, avec le sieur de Saint-Simon, Jean de Mailly, Renaud de Longueval et le sieur de Maucourt. Il épousa 1°. Marie DE MARVILLE, dite Badar; 2°., en 1415, Catherine DE LAMBRES, dame de Mancicourt, en Ostrevant et de le Ghore, morte en 1425, fille et héritière de Hugues, seigneur de Lambres, de Cambrin, de Mancicourt et de le Ghore, et de Catherine de Louvencourt. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Simon de Blondel, mort sans hoirs;
2°. Marguerite de Blondel, femme de Jacques *Hellin*, dit *le Febvre ;*
3°. Marie de Blondel, épouse de Simon *de Laderriere* ;

Du second lit :

4°. Jean III, qui continue la lignée, et dont l'article suit :
5°. Nathalie de Blondel, femme de Jacques *de Givency*, écuyer ;
6°. Marie de Blondel, mariée avec Jacques *Douchet*, dit *Clabaut*, écuyer, gentilhomme du pays d'Artois ;
7°. Jeanne de Blondel, épouse 1°. de Jean *de Belleval*, écuyer ; 2°. de Jean *d'Astiches*, écuyer ;
8°. Catherine de Blondel, femme d'Adrien *de Harlebecque*, chevalier.

V. Jean III DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Man-

cicourt, en Ostravant et de le Ghore, surnommé *Tristan*, du nom de son bisaïeul maternel, Tristan de Lambres, fut gouverneur de Saint-Valery et de Malmaison, pour le duc de Bourgogne, grand-prévôt de Cambray, en 1453, gouverneur des terres de Crèvecœur, d'Arleux et de Rumilly, en 1463. Il avait épousé Marie DE ROUVROY, dite *de Saint-Simon*, fille de Jean, seigneur de Rouvroy, et de Marguerite de Cavech. De ce mariage sont issus:

1°. Antoine Ier, dont l'article suit:

2°. Jean IV, dont la postérité sera rapportée ci-après;

3°. Jacques de Blondel, qui servit en France, en Italie et aux Pays-Bas, et fut inhumé en l'église de Saint-Aubert, n'ayant pas eu d'enfants de N... *Louchart*, fille de Jean Louchart, l'un des vingt-quatre francs fieffés de l'archevêché de Cambray;

4°. Jean-Baptiste de Blondel, chanoine de Saint-Aubert;

5°. Ghislain de Blondel, qui fut échevin de Cambray;

6°. Roberte de Blondel, femme de Mathieu *Cailleu*, écuyer, panetier du duc de Bourbonnais;

7°. Marguerite de Blondel, dame de Rullecourt-lès-Soulens, mariée à Jean, seigneur *de Ricamez*, en Artois.

VI. Antoine DE BLONDEL, Ier du nom, vicomte de Vadancourt, terre située près de Guise, en Vermandois, épousa Hélène, *aliàs* Herbine VIGNON, de laquelle il eut Bauduin, IIe, qui suit;

VII. Bauduin DE BLONDEL, IIe du nom, vicomte de Vadancourt, épousa Claudine DE MAIGNAC, fille de Maurin de Maignac, maître-d'hôtel du duc de Nemours, et de Jeanne le Carlier. Bauduin fut inhumé en l'église des Cordeliers de Valence, en Dauphiné. Il fut père de:

1°. Jean IV, qui suit;

2°. Phélippote de Blondel, mariée, vers 1510, avec Robert *de Fromezèle*, seigneur de Werchocq.

VIII. Jean DE BLONDEL, IVe du nom, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, mort le 18 avril 1530, et inhumé au milieu du chœur de l'église de Saint-Pierre de Guise, avait épousé : 1°. Catherine DE NOYELLES ; 2°. Jeanne D'ESPINOY, en Artois, fille d'Antoine d'Espinoy, seigneur de Harcourt. Il eut du premier lit :

1°. Antoine II, qui suit :
2°. N... de Blondel, héritière de son frère, mariée à N... *du Peschin*, gouverneur de Guise. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Pierre de cette ville, auprès de ses père et mère.

IX. Antoine DE BLONDEL, IIe du nom, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, reçu conseiller au parlement de Paris, le 7 août 1588, puis conseiller d'Etat et du conseil privé du Roi, mourut sans postérité.

Seigneurs et barons de Cuinchy.

VI. Jean IV, dit *Tristan* DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Hainville, etc., bailli de Crèvecœur, en 1469, puis grand-prévôt de Cambray, second fils de Jean III, chevalier, seigneur de Mancicourt, et de Marie de Rouvroy, est mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray, du 10 juillet 1492 (1). Il avait épousé : 1° Jeanne DE PROISY, veuve de Jean Creton, chevalier, seigneur de Mauville-lès-Douay, conseiller de Jean de Bourgogne, évêque de Cambray, de laquelle il n'eut point d'enfants ;

(1) Le Carpentier, Preuves de l'Hist. de Cambray et du Cambrésis, page 67.

2°. Marie DE ROSEL, dame de Hordaing, fille de Guy de Rosel, seigneur de Hordaing, et de Marie de Molembais. De ce second lit est issu Antoine Ier, qui suit :

VII. Antoine DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Hordaing, Hainville et de Beauregard, par retrait de la maison d'Inchy, d'où cette terre seigneuriale provenait, épousa Agnès OUDART, dame de Cuinchy-le-Prévôt et de Cuinchy-le-Bauduin, près Douai, fille aînée et principale héritière de Martin Oudart, seigneur des mêmes lieux, et de Christine de Carneulx. De ce mariage sont provenus :

1°. Jacques Ier, dont l'article suit ;

2°. Louis Ier, auteur de la branche des *seigneurs de Beauregard*, rapportée plus loin ;

3°. Antoine de Blondel, chevalier, seigneur des Hautbois, du Fay, d'Havrincourt, etc., gouverneur de Philippeville, colonel d'un régiment wallon, mort sans alliance, en 1570, ayant institué son héritier Louis de Blondel de Beauregard, son frère ;

4°. Marguerite de Blondel, mariée avec Jacques *de Tenremonde*, chevalier, seigneur de Merignies, fils de messire Antoine de Tenremonde, seigneur du même lieu, et d'Antoinette de Cuinghien, dame de Bachy ;

5°. Marie de Blondel, épouse de Philippe *de Saint-Venant*, seigneur de la Cessoye et de Langle, fils de Baudouin de Saint-Venant, seigneur des mêmes terres, et de Catherine de la Cambe, dite Gantoise.

Fille naturelle d'Antoine Ier.

Florence de Blondel, mariée au sieur *Gourdin*, demeurant à Douay.

VIII. Jacques DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier,

seigneur des deux Guinchy, de Villers-au-Bois, Saulchoy, Halle et Verquigneul, commissaire-général des montres de S. M. catholique Philippe II, en Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis, après le comte de Lalaing, puis gouverneur et grand-bailli des ville et château de Tournais, de Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand, en 1574, avait épousé, par contrat du 13 novembre 1541, dame Marie LE BLANC, héritière de Capelle-à-Warneton, du Biez et du Cauroy, fille de Guillaume le Blanc, seigneur de Houchin, Lambersat et Meurchin, et de Philippote Ruffaut. Jacques de Blondel et son épouse furent inhumés à Cuinchy, sous une tombe portant leur épitaphe ainsi conçue : « Ci-dessous gisent » les corps de feu messire Jacques de Blondel, seigneur » de Cuincy, en son vivant gouverneur, capitaine et » grand-bailli des ville et château de Tournay et pays » de Tournesis, Mortagne et Saint-Amand, et dame » Marie le Blanc, sa femme, que Dieu absolve, lesquels » décédèrent de ce monde mortel, savoir : ledit sei- » gneur, en 1582, et ladite dame, le 16 décembre » 1564. » De leur mariage sont issus :

1°. Antoine II, dont l'article suit;

2°. Michelle de Blondel, dame de Capelle-à-Warneton, femme d'Eustache *de la Viefville*, seigneur de Watton, de Villers-sire-Simon et de Steenworde, fils de Philippe de la Viefville, seigneur des mêmes lieux et de Noorthonc, et de Françoise de Failly de Rumilly. Elle mourut le 21 novembre 1621, et fut inhumée près de son mari, dans le chœur de l'église des Récolets de Saint-Omer, où se voyait leur épitaphe.

3°. Jacqueline de Blondel, abbesse de Blandèques; depuis 1569 jusqu'en 1604, morte cette dernière année, après avoir gouverné trente-quatre ans neuf mois et vingt-trois jours.

IX. Antoine DE BLONDEL, IIe du nom, chevalier,

baron de Cuinchy, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Villers-au-Bois, Saulchoy et Verquigneul, commanda l'infanterie au secours de Malte. En considération de ses services, S. M. catholique Philippe II érigea la seigneurie de Cuinchy-le-Prévôt en titre de baronnie, par lettres-patentes du 20 septembre 1585, registrées à Lille (1). Antoine II mourut en 1603; il avait épousé Madelaine DE BERCUS, veuve de François de Beaufremez, seigneur de Harnes, morte en 1609, fille de messire François, seigneur de Bercus, et de Jeanne le Pruhomme-d'Haillies. Leurs enfants furent :

1°. Jacques II, dont l'article suit;

2°. Antoine-Floris de Blondel, seigneur de Mancicourt, mort en Italie;

3°. Louis de Blondel, seigneur de Verquigneul, haut-justicier, puis grand-bailli de Lille et bailli de Wavrin, créé chevalier héréditaire, par lettres-patentes du 20 mai 1614, enterinées en la chambre des comptes de Lille, le 28 du même mois. Il portait pour armes : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *de sable à bande d'or; aux* 2 *et* 3, *frettés de gueules, au franc-canton de Wavrin, qui est d'azur, à l'écusson d'argent. Cimier. Une aigle issante de sable, languée de gueules* (2). Il avait épousé : 1°. Madelaine *de Hennin*, dame de Ghislenghien; 2e. N... *Stanley*, fille de Guillaume Stanley, colonel d'un régiment écossais, et de dame Hamilton. Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. Albert de Blondel, chevalier, seigneur de

---

(1) Clergé de France, par l'abbé Hugues du Temps, t. IV, p. 231.

(2) Nobiliaire des Pays-Bas, par M. D****. S. D. N., t. I, p. 75.

(3) Ibid., t. I, p. 166, et t. III, pp. 82, 83.

Ghislenghien, marié, en 1643, avec Anne-Thérèse *de Logenhagen*, fille d'Antoine de Logenhagen, seigneur d'Engueland, et de Catherine de Hangouart, dont quatre filles :

a. N.... de Blondel, mariée à Henri *Chaumejan*, marquis de Fourilles, capitaine aux gardes françaises, brigadier des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis, mort le 29 février 1720, veuf de Marie-Claire Diedeman, fille de Jean, seigneur de la Rianderie, grand-bailli aux états de Lille;

b. N.... de Blondel, mariée à N.... *Diedeman*, seigneur de la Rianderie;

c. Marie-Albertine de Blondel, épouse d'Alard *Imbert de la Basecque;*

d. N.... de Blondel, femme de N.... *de Canteleu;*

B. N.... de Blondel, alliée à Nicaise *de la Porte*, maître en la chambre des comptes de Lille;

Du second lit :

C. N.... de Blondel, carme;

D. N.... de Blondel, épouse de H. *Massiet*, colonel, tué à Valenciennes;

4°. Jeanne de Blondel, morte sans alliance.

X. Jacques DE BLONDEL, IIe du nom, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Mancicourt, Villers-au-Bois, Halliés, Saulchoy et Halle, épousa, par contrat, du 6 août 1602, Anne DE LA VIEFVILLE, sa cousine-germaine, fille de messire Eustache de la Viefville, seigneur de Watton et de Steenworde, et de Michelle de Blondel. Jacques II mourut en 1652, ayant survécu à son

épouse, décédée au mois de décembre 1649; ils furent inhumés à Cuinchy. Leurs enfants furent :

1°. Alexandre, dont l'article suit ;

2°. Eustache de Blondel, religieux à Marchiennes ;

3°. Jean de Blondel, seigneur de Villers-au-Bois, mort sans alliance. Il laissa, de Madelaine *Van-Drusse*, des enfants naturels, dont la postérité subsiste à Arras ;

4°. Ignace de Blondel, seigneur d'Haillies, marié : 1°. avec la fille aînée de don François *del Campo*, gentilhomme des archiducs Albert et Isabelle ; 2°. avec Marie-Françoise *de Lannoy*, dame d'Ablaing, fille de Jean-Baptiste de Lannoy, seigneur du Hautpont, et de Jeanne de Condenliove. Ses enfants furent :

Du premier lit :

a. N.... de Blondel, mariée à N.... *du Mesnage*, capitaine à la Bassée ;

Du second lit :

b. Marie-Jeanne de Blondel, épouse : 1°. de Lamoral *de Lannoy*, seigneur d'Ablaing, fils de messire Antoine de Lannoy, seigneur d'Ablaing, et de Florise Fournel ; 2°. de François *l'Hospitalier*, seigneur de Finor lieutenant de la cité d'Arras ;

c. Marie-Florence-Lamorale de Blondel, alliée : 1° à Charles-Philippe *d'Ideghem*, comte de Watton, fils de Charles-Philippe d'Ideghem, seigneur de Wastines, Hembise, etc., et de Marie-Françoise d'Ideghem ; 2°. à Eustache-Louis-Benoit-Hyppolite *de Bonnières*, dit *de Guines*, seigneur de Noulette, fils de Charles-Ignace de Bonnières, comte de Souastres, baron de Nieurlet, etc., et de

Jeanne-Marie-Thérèse de Créquy, héritière de Villers-Bruslin;

5°. Charles de Blondel, seigneur de Mancicourt et du Maisnil, marié avec la fille de messire *de Villaseca*, capitaine espagnol, de laquelle sont issus :

a. N.... de Blondel, jésuite;

b. N.... de Blondel, capucin ;

c. Anne Idesberge de Blondel, héritière de Villers-au-Bois et de Mancicourt, mariée à Pierre-François *Blondel*, seigneur de Michel Becquet de Rye, créé baron d'Oudenhove-Sainte-Marie, par lettres de S. M. catholique Charles II, du 28 décembre 1675, intendant de la justice militaire, conseiller aux conseils d'état et privé, dont il mourut chef et président, fils de Pierre Blondel, chevalier, seigneur d'Oudenhove, de Michelbecque, de Rye et de Sillaert, conseiller des conseils d'état et privé et de l'amirauté suprême, et de Marguerite de Grassis, dont postérité ;

d. Françoise-Angélique de Blondel, dame, héritière de Cuinchy, mariée à Philippe-François, comte *de la Motte*, fils de Philippe de la Motte, seigneur du Tronquoy et de Libremont, capitaine d'une compagnie de cuirassiers espagnols, et d'Anne-Marie de Hemers ;

e. Marie-Geneviève de Blondel ;

6°. Michel de Blondel, mort célibataire ;

7°. Jacqueline de Blondel,
8°. Michelle de Blondel,
9°. Françoise de Blondel,
} décédées sans avoir été mariées.

XI. Alexandre de Blondel, chevalier, seigneur de Mancicourt, capitaine d'infanterie, mourut avant son

père, en 1631. Il avait épousé Michelle-Anne DE BEAUFORT, dame de Boileux et de Mercatel, fille de messire Louis de Beaufort, chevalier, seigneur de Warlincourt, Vendegies-au-Bois, etc., gouverneur du Quesnoy, et d'Antoinette de Goegnies, dame de Vendegies. De ce mariage sont provenus :

1°. Marie-Jacques-Ignace, dont l'article suit :
2°. Marie-Antoinette de Blondel, morte sans alliance.

XII. Marie-Jacques-Ignace DE BLONDEL, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Boileux, Mercatel, Rochefort, etc.; lieutenant-général des armées de S. M. Louis XIV; servit d'abord en Espagne avec distinction, et obtint, le 12 avril 1653, de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, une commission pour lever cent cuirassiers. Le 7 mars 1666, il fut fait mestre-de-camp d'un terce de cuirassiers, et par brevet du 22 mars 1668, le roi d'Espagne lui accorda une pension de mille écus en récompense de ses services. Ce monarque lui donna, le 29 du même mois une commission de mestre-de-camp de cavalerie; une autre commission de mestre-de-camp d'infanterie, et de huit compagnies de cavalerie, l'an 1669, et le 17 mars de la même année, une autre troisième commission de capitaine de cent chevaux cuirassiers. Entré depuis au service de France, le baron de Cuinchy y leva un régiment de cavalerie, par commission du 26 janvier 1676; servit au siége et à la prise de Condé et de Bouchain; fut créé brigadier de cavalerie, par brevet du 19 mai, et marcha avec le corps séparé, commandé par le comte de Montberon, pour couvrir la Picardie. Détaché vers Cambray, dont la garnison faisait des courses continuelles en Picardie, il évita, le 10 juin, une ambuscade que lui avait dressée le gouverneur de Cambray, qu'il obligea de rentrer en désordre dans cette place. Il le surprit lui-même le 19 du même mois, tailla en pièces les dix-huit

cents chevaux avec lesquels il était sorti, et l'empêcha de rien entreprendre pendant le reste de la campagne. Créé maréchal de camp, par brevet du 25 février 1677, il eut le commandement d'un corps de cavalerie, avec lequel il bloqua Valenciennes, de manière que rien n'y put entrer. Il servit au siége et à la prise de cette place, dont Louis XIV le nomma prévôt le 28 avril; à celui de Cambray et de sa citadelle, et contribua à faire lever le siége de Charleroy aux ennemis. Employé à l'armée de Flandre en 1678, il servit au siége et à la prise de Gand et d'Ypres. Créé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 28 juin, il enleva aux ennemis, de concert avec M. de Montal, un convoi assez considérable, après en avoir battu l'escorte, qui était très supérieure en nombre au corps de troupes qu'il commandait. Il bloqua Mons; combattit à Saint-Denis, près de cette place, et s'y distingua en contribuant à la déroute de deux mille hommes de la garnison de Mons. Au mois de décembre 1683, il se démit de son régiment de cavalerie, mourut le 26 octobre 1684, et fut inhumé à Cuinchy. Il avait épousé 1°. Justine-Hélène DU BOSQ, veuve de François-Antoine de Haquin, seigneur de Querinaing, et fille de Philippe de Bosq, chevalier, baron de Maesdane, et d'Hélène de Hertoghe; 2°. Marie DE VERREYCKEN. Il n'eut que deux enfants du second lit :

1°. Césarion-Marie-Chrétien de Blondel, marquis de Boileux, mort en 1679;

2°. Marie-Thérèse de Blondel, héritière, baronne des deux Cuinchy, morte sans alliance, à Lille, le 21 mai 1685.

SEIGNEURS DE BEAUREGARD.

VIII. Louis DE BLONDEL, 1er du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, des Hautbois, Baillelet, Havrincourt, Hainville, Bois-Léguier, etc., second fils d'Antoine

et d'Agnès Oudart de Cuinchy, fut gouverneur de Bapaume, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, en 1572, pour le service de Sa Majesté catholique, en Flandre, Artois, Hainaut, Cambrésis et Tournaisis, après son frère ; reçut une commission, le 12 janvier de la même année 1572 (v. st.), du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, pour lever une compagnie de gens de guerre pour la garde du château de Tournai ; fit son testament le 15 juillet 1580 ; mourut le 9 mai 1581, et fut inhumé dans le chœur de l'église des grands Carmes à Arras. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1542, Marie-Anne DE MARTIGNY, dame de Lassus et de Martigny, laquelle vivait encore à Arras, le 7 novembre 1592 ; fille de messire Louis de Martigny, chevalier, président pour l'empereur en son conseil d'Artois, et de Jeanne de la Salle. Leurs enfants furent :

1°. Louis de Blondel, seigneur des Hautbois, d'Havrincourt et de Hordaing, né en 1547, mort en 1583. Il avait épousé à Béthune, le 31 mai 1579, Liévine *Snouck*, fille unique de messire Liévin Snouck, seigneur de Hultsberg et de Walle, et de Marguerite Petrins, dame de Weseghem. Liévine épousa, en secondes noces, Louis Allegambe, seigneur de Wazegune. Du premier lit sont provenues :

a. Marie de Blondel, dame des Hautbois, de Hordaing et d'Havrincourt, mariée 1°. à Ferdinand *de Cardevaque*, seigneur de Beauvoir, Beaumont, Saint-Amand, Gouy, Mancicourt et Vandelicourt, fils unique de Charles de Cardevaque, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Briois ; 2°. à messire Jean *de la Motte-Baraffle*, seigneur d'Isque, baron d'Havrincourt, membre de la noblesse des états d'Artois, capitaine-lieutenant d'hommes d'armes pour S. M. catholique,

mort en 1642, fils de messire François de la Motte, seigneur de Baraffle, capitaine d'infanterie walonne, et de Marguerite du Brœucq, dame d'Isque et d'Ausque ;

b. Marguerite de Blondel, religieuse à l'abbaye de Hosterloo-lez-Gand ;

c. Liévine de Blondel, née à Tournay, en 1588.

2°. Jean V, qui continue la lignée, et dont l'article va suivre ;

3°. Hugues de Blondel, né le 15 août 1550, chevalier de Malte, mort à l'âge de dix-neuf ans, faisant ses caravannes ;

4°. Anne de Blondel, née le 27 septembre 1551, mariée à messire Aimeri *de Grebert*, seigneur de Douchy et d'Esseville, fille d'Aimeri de Grebert, et de Marie du Chastel, dame de Douchy et d'Esseville ;

5°. Eléonore de Blondel, née en 1554 ;
6°. Marie de Blondel, née en 1559.
} religieuses à Flines, près Douay.

7°. Louise de Blondel, dame du Saulchoy, et de Halle, par retrait lignager, comme vendu au baron d'Auchy, par messire Jacques de Blondel, baron de Cuinchy, mariée à Philippe *des Prez*, seigneur de Rochaincourt, Hautcourt et Marneville, fils de messire Jean des Prez, seigneur des mêmes lieux, et de Jacqueline de Belvalet. Elle mourut l'an 1639, à Alchin, où elle fut inhumée.

IX. Jean DE BLONDEL, Ve du nom, chevalier, seigneur de Baillelet, Hainville, Boisleguier, etc., né le 9 juillet 1561 ; servit, en 1600, le dénombrement du fief noble de Beauregard, situé à Juchy, à celui échu par succession de son père. Il mourut le 27 mars 1606, et fut inhumé dans le chœur des grands Carmes à Arras, près de ses père et mère, Il avait épousé, par contrat du 7 novembre 1592, Marie DE BERTOUL, dame d'Ampliez,

fille de feu messire Adrien de Bertoul, chevalier, seigneur d'Ampliez et d'Herbeval, guidon de la compagnie d'ordonnance, sous la charge de Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, gouverneur-général d'Artois, et de Jeanne le Cambier, dame d'Aignies. Marie de Bertoul, épousa, en secondes noces, messire Floris le Vasseur, chevalier, seigneur de Valhuon, dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament à Roubaix, le 12 mai 1642, par lequel elle institua son légataire Louis de Blondel, son fils aîné du premier lit. Les enfants de Jean V et de ladite Marie de Bertoul, furent :

1°. Louis II, dont l'article suit ;

2°. Jean VI, qui fonde la branche des *barons de Drouhot*, rapportée ci-après ;

3°. Adrien de Blondel, seigneur du Boisleguier, né en 1601, tué en Hongrie en 1621, étant porte-guidon impérial de l'empereur Ferdinand ;

4°. Antoine de Blondel, né en 1606, capitaine d'infanterie, mort en 1676. Il avait épousé Catherine *du Carieul*, fille d'Adrien du Carieul, lieutenant-général de la ville d'Arras, et d'Isabeau Payen. Elle mourut sans enfants, en 1642.

X. Louis DE BLONDEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, d'Ampliez et du Boisléguier, né en 1596 ; fut fait capitaine-lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes pour le service du Roi, par commission du 12 mai 1655. Il épousa à Tournay, le 20 juin 1634, Marie DE CAMBRY, dame du Châtelet, terre dont Louis II de Blondel fait le relief, le 11 mars 1648, fille de messire Hugues de Cambry, seigneur de Baudimont et de Houpelines-sur-la-Lys, et de Jeanne de Heydendaël. Ils firent un testament conjonctif, le 23 mars 1669, et furent inhumés dans l'église de Saint-Jacques de Douay, en la chapelle de Saint-Louis. Leurs enfants furent :

1°. Louis de Blondel, seigneur de Beauregard, né aveugle en 1639, mort sans alliance en 1682, et inhumé à Saint-Jacques à Douay;

2°. Hugues-Alexandre de Blondel, né en 1646, mort sans alliance en 1708, et inhumé à Saint-Jacques à Douay;

3°. Antoine-Philippe, qui continue la descendance;

4°. François-Frédéric de Blondel, né en 1655, mort à Paris, en 1679, capitaine de cavalerie dans le régiment du prince de Ligne.

XI. Antoine-Philippe DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, d'Ampliez, du Châtelet, de Gadifer, de Puisieux, d'Estaflers, de Toufflers et de Calonne, né le 18 février 1650, membre de la noblesse de la province de Lille aux états de Flandre, servit le 25 juillet 1679, le dénombrement d'un fief noble à la seigneurie de la Neuville-Saint-Remy, et mourut le 15 avril 1732. Il avait épousé, par contrat du 11 août 1693, Anne-Marguerite LE MERCHIER, morte le 23 novembre 1739, et inhumée auprès de son mari, dans le chœur de la paroisse Saint-Jacques à Douay, fille de messire Ghislain le Merchier, écuyer, seigneur du Payage et d'Amerval, et de Marguerite de Waziers-Wavrin. De ce mariage vinrent :

1°. Antoine-François de Blondel, né le 21 août 1692, mort sans alliance le 31 mars 1712, et inhumé à Saint-Jacques à Douay.

2°. Joseph, dont l'article suit :

3°. Louis de Blondel, major dans le régiment Royale-Artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Marguerite-Philippe-Félicité *du Breuil-Combes-Hélion*, dont entre autres enfants : Louis-Joseph de Blondel de Beauregard, né à la Fère, en Picardie, en 1754, sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, le

4 août 1770, lieutenant, le 20 mars 1778, lieutenant en premier, le 1er décembre 1781, et capitaine en second, le 6 avril 1782 ;

4°. Jacqueline-Florence de Blondel, née le 14 octobre 1694, morte à la Noble-Famille à Lille ;

5°. Geneviève de Blondel, religieuse.

XII. Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chevalier, seigneur de Beauregard, du Châtelet, du Payage et autres lieux, membre de la noblesse aux états de Flandre, fut convoqué le 6 juillet 1759, à l'assemblée de ces états, tenue à Lille, et servit le dénombrement au Roi, le 9 mai 1760, pour les fiefs d'Amerval et du Payage, à lui échus par succession de Gabriel-Joseph de Coupigny, écuyer, capitaine de la marine, son cousin-germain. Il mourut en 1769, et fut inhumé à Saint-Jacques de Douay. Il avait épousé, par contrat passé au château d'Oisy, le 19 juin 1735, Robertine-Josephe DE MORTAGNE-LANDAS, fille aînée de messire Robert-Charles-Joseph de Mortagne, baron de Landas, seigneur de Gossencourt, etc., et de dame Anne-Josephe d'Assignies de Tournay-d'Oisy. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste-Joseph, dont l'article suit :

2°. Charles-Joseph de Blondel-Beauregard, né le 7 février 1744, reçu chevalier de Malte de minorité, par bref d'Emmanuel Pinto, grand-maître de l'ordre, du 10 mars 1745, mort à Douay, capitaine de cavalerie au service de France. *Voyez ses preuves à la fin de cette généalogie.*

XIII. Jean-Baptiste-Joseph DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chevalier, seigneur de Beauregard, de Noyelles-sous-Bellone, du Payage, d'Amerval, d'Erpigny, etc., né le 24 juin 1737, officier au service de France, membre du corps de la noblesse aux états d'Artois, où il siégea en 1782, mort à Bruxelles en 1803 ; avait épousé, le 11 juin 1770, Reine-Elisabeth DE PARTZ, née en la

ville de Grammont, en Flandre, le 3 septembre 1746, dame de Vianne, Beaulieu, Langacker et Pumbecke, morte au château de Vianne, près Grammont, le 27 mai 1814, fille aînée et restée unique héritière de Jean-Paul de Partz de Boiscertain, chevalier, seigneur des susdits lieux, et de Marguerite-Eléonore, marquise de Devenisch-d'Athlone, morte à Bruxelles en 1796, fille du marquis de Devenisch d'Athlone, lieutenant-général des armées de l'empereur d'Allemagne, et gouverneur de Courtray. De ce mariage sont issus :

1°. Octave-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Charles-Joseph de Blondel de Beauregard, né à Douay, le 4 août 1773, mort à l'âge de huit ans ;
3°. Eustache-Joseph-Marie, baron de Blondel, né au château de Vianne, le 11 juin 1775, nommé membre de l'ordre Equestre de la Flandre orientale, par décret de S. M. le roi des Pays-Bas, du 26 juin 1819, adressé au conseil suprême de la noblesse, siégeant à la Haye. Il a épousé à Tournay, le 25 avril 1810, Charlotte-Justine *de la Motte-Baraffle*, dont sont issus :
   a. Lamoral-Alfred-Louis de Blondel de Beauregard, né à Tournay en 1811 ;
   b. Léonie-Alexandrine-Clotilde de Blondel de Beauregard, née à Bruxelles, au mois d'avril 1819.

XIV. Octave-Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chef des nom et armes de cette maison, né à Douay, le 26 juin 1771 ; a épousé à Tournay, le 28 février 1810, Marie-Thérèse-Julie DE LA MOTTE-BARAFFLE, sœur de l'épouse de son frère. Les ancêtres de ces dames ont été admis membres de la noblesse des états de Hainaut et d'Artois, depuis plusieurs siècles. De ce mariage sont issus :

1°. Edmond-Albert-Joseph de Blondel de Beauregard, né à Bruxelles le 18 juillet 1815 ;

2°. Jules-Octave-Auguste-Ghislain de Blondel de Beauregard, né à Bruxelles le 11 septembre 1817;

3°. Octave-Marie-Reine de Blondel de Beauregard, née à Tournay le 7 septembre 1811.

M. le baron de Blondel de Beauregard, chef de la famille, quoique domicilié à Bruxelles, n'est point naturalisé belge, et conserve tous ses droits acquis par son origine et sa naissance françaises. Le tableau de ses seize quartiers de noblesse, imprimé dans les Tables généalogiques du comte Joseph de Saint-Génois, premier roi d'armes et généalogiste de S. M. le roi des Pays-Bas, est ainsi disposé :

Côté paternel :

1°. Blondel; 2°. Cambry ; 3°. le Merchier ; 4°. Wasiers ; 5°. Mortagne-Landas ; 6°. Ostrel ; 7°. Assignies; 8°. Berghes.

Côté maternel :

1°. de Partz ; 2°. Hembize ; 3°. Damman ; 4°. Montpinçon ; 5°. Devenisch-d'Athlone ; 6°. Oconor ; 7°. Fourneau ; 8°. Gheusère.

Barons de Drouhot.

X. Jean de Blondel, VIe du nom, écuyer, seigneur de Barlet, et de Hainville, né en 1599, mort le 7 avril 1643, second fils de Jean V, chevalier, seigneur de Beauregard, et de Marie de Cambry ; avait épousé, en 1625, Marie le Vasseur, morte en 1677, fille de Floris le Vasseur, chevalier, seigneur de Valhuon et de la Brayelle, et d'Isabelle de Floty, dame d'Aussimont, dont :

1°. Jean-Louis, qui suit ;

2°. Georges de Blondel, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, passe, avec le même grade, à

Saint-Jacques de Chily, en 1668; il s'y maria avec N.... *Rodrigue*, fille de don Nicolas-Garcias Rodrigue, mestre-de-camp de S. M. catholique, de laquelle il avait quatre garçons, en 1689;

3°. Marie-Françoise de Blondel, mariée à Philippe-Emmanuel *du Buz*, seigneur de Moustier, de la Motte, Sempy et d'Augimont, gouverneur et grand-bailli des ville et terre de Condé.

XI. Jean-Louis DE BLONDEL, chevalier, seigneur du Barlet, Hainville, Claire-Fontaine, Marille, etc., né en 1634, fut député de la noblesse des états d'Artois, à la cour de Madrid, et châtelain de Cateau-Cambrésis, et mourut le 19 novembre 1708. Il avait épousé, par contrat du 22 août 1667, Marie-Catherine DROUHOT, qui fit un testament conjonctif avec son mari, le 12 septembre 1704, dame de Fechain, du grand et du petit Leez, de Golard, de Marille, de la Marlière et de Nodrange, sous la clause expresse qu'il joindrait à son nom celui *de Drouhot*, fille d'Antoine Drouhot (1), seigneur des mêmes lieux, gouverneur des ville et château de Bouchain, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, et d'Emeranciane de Saint-Marets. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine-Hyacinthe, dont l'article suit;

2°. Ferdinand-Albert de Blondel de Fechain, mort

---

(1) L'un des plus vaillants hommes de guerre de son temps, et dont la bravoure était passée en proverbe dans les armées espagnoles. Lorsque Louis XIV se fut rendu maître de Bouchain, il témoigna au gouverneur le désir de l'avoir à son service; mais Drouhot répondit au monarque français, *qu'il n'avait jamais retourné son habit*, et qu'il espérait mourir dans la fidélité qu'il devait à son souverain. Antoine Drouhot décéda le 6 janvier 1706.

capitaine de grenadiers au régiment de Hainaut, créé par Philippe V, en Sardaigne ;

3°. Pierre-Claude de Blondel du Barlet, né en 1684, à Valence, mort en 1784, lieutenant-général et lieutenant-colonel du régiment des gardes wallonnes, ayant institué Louis de Blondel-Drouhot, son neveu, son héritier universel ;

4°. Jacques-François de Blondel-Drouhot,
5°. Marie-Antoinette de Blondel-Drouhot,
6°. Louis-Ursule-Rosalie de Blondel-Drouhot,
7°. Jacqueline-Emeranciane de Blondel-Drouhot,

nommés légataires de leur père et mère, dans leur testament conjonctif du 12 septembre 1704.

XII. Antoine-Hyacinthe DE BLONDEL-DROUHOT, chevalier, seigneur de Fechain, du Barlet, du grand et petit Leez, de Marille, de Golard et autres lieux, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, au service de Louis XIV, puis de Philippe V, roi d'Espagne, épousa, par contrat du 31 janvier 1719, Geneviève-Angélique DE CAULAINCOURT, fille de François-Armand, marquis de Caulaincourt, baron d'Hermelinghem, seigneur de Martiville, Vindelle, Jaucourt, Guénencourt, Senlis, etc., et de Françoise de Béthune-Orval. Ils firent leur testament conjonctif, le 30 juillet 1748, et moururent au château de Fechain, lui, le 5 août de la même année, et elle, le 6 mars 1767. Leurs enfants furent :

1°. Louis-Hyacinthe, baron de Blondel-Drouhot, d'abord page de la reine de France Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, capitaine de cavalerie dans Royal-Piémont, en 1748, puis colonel de cavalerie au service de Louis XV. Il eut de Catherine *Corre des Gouttes*, son épouse,

entre autres enfants, Marie-Thérèse-Louise de Blondel-Drouhot, née le 9 novembre 1757;

2°. Marie-François-Louis, qui suit;

3°. Marie de Blondel-Drouhot, mariée à M. *de Carondelet de Tumery*, morte sans enfants, en 1749;

4°. Antoinette-Geneviève de Blondel-Drouhot, religieuse aux filles de Sainte-Marie à Amiens.

XIII. Marie-François-Louis, baron DE BLONDEL-DROUHOT, né en 1728, colonel d'infanterie, capitaine aux gardes wallonnes au service d'Espagne, épousa, en 1752, Marie-Françoise DE WYTS DE LA BOUCHARDRIE, fille aînée de Philippe de Wyts de la Bouchardrie, mort en 1762, maréchal des camps et armées du roi d'Espagne et major du régiment des gardes wallonnes, et de Marie-Françoise de Valencia. De ce mariage sont ssus :

1°. Louis-Hyacinthe de Blondel-Drouhot, né en 1756, page du roi d'Espagne, en 1772;

2°. Antoine de Blondel-Drouhot, né en 1757, capitaine au service d'Espagne, en 1772, et enseigne aux gardes walonnes;

3°. Ramon de Blondel-Drouhot;

4°. Geneviève de Blondel-Drouhot, née en 1754;

5°. Françoise de Blondel-Drouhot;

6°. Louise de Blondel-Drouhot.

Armes : De sable, à la bande d'or. L'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins d'or et de sable, et sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux griffons d'or, armés et langués de gueules. Cimier : une aigle essorante de profil de sable. *Cri de guerre :* GONNELIEU.

DE VATHAIRE, seigneurs de Boistaché, de Montreparé, de Charmoy, de Guerchy, du Fort, etc., famille ancienne de la province de Bourgogne, où elle subsiste depuis le quinzième siècle. Une antique tradition porte qu'elle est originaire d'Irlande, où son nom s'écrivait jadis *Water* ou *Wathers*. Dans tous les actes que cette famille a passés, en France, depuis trois siècles, on le trouve orthographié alternativement *Vaterre*, *Vuaterre, Vathaire*. On voit un Richard Water parmi les chevaliers et autres seigneurs qu'Henry VI, roi d'Angleterre, envoya, l'an 1434 et l'an 1449, pour traiter avec les ambassadeurs du duc de Bourgogne, et des quatre principales villes de Flandre. (*Catalogue des nobles Français, Gascons et Normands, conservés dans les archives de la Tour de Londres,* t. II, pp. 283, 322.) La famille de Vathaire a été maintenue dans son ancienne extraction noble, par sentence du bailliage de Vezelay, du 27 janvier 1655, et par jugement de M. Phélyppeaux, intendant en la généralité de Paris, du 22 février 1701, sur preuves filiatives, établies depuis :

I. Michel DE VATHAIRE, qualifié écuyer, seigneur de Champcorneille, dans un acte de 1527. Il eut pour fils :

II. Noël DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Champcorneille, marié, par contrat du 3 juin 1563, avec damoiselle Marie *de Monceaux* (1), fille de Jean de Monceaux, écuyer, et de damoiselle Catherine du Trait. Dès le 25 janvier 1554, il avait passé un contrat d'échange de quelques héritages avec damoiselle Louise de

---

(1) *De Monceaux :* échiqueté d'or et de gueules.

la Borde. Il fit une acquisition, par contrat passé devant Thinot Millereau et de Lhiré, notaire à Vezelay, le 16 novembre 1573, passa une transaction devant le même Thinot, le 11 avril 1578, et une procuration, le 12 mars 1582. Dans ces trois actes, il est qualifié écuyer seigneur de Champcorneille, et dans le dernier il a de plus la qualité de trésorier, receveur et payeur d'une compagnie de monseigneur le duc de Mercœur. Lui et Marie de Monceaux, sa femme, transigèrent, pardevant Jacques Millereau, clerc-notaire juré à Vezelay, avec Claude de Monceaux, leur frère et beau-frère, le 25 janvier 1584. Noël de Vathaire ne vivait plus le 18 juillet 1611, date de l'inventaire de ses biens. Il eut de son mariage :

1°. César, dont l'article suit ;

2°. Claude de Vathaire, écuyer, seigneur de Champcorneille, marié, par contrat du 28 novembre 1599, avec Jeanne *de Blondeau* (1). Il est qualifié d'écuyer, seigneur de Champcorneille, dans un jugement du taillage de Monthelon, du 9 mars 1600, dans deux contrats d'acquisition des 5 mai et 9 juin de la même année, dans un certificat de service du même Claude de Vathaire, en qualité d'homme d'armes des ordonnances du Roi, du 27 octobre suivant, et enfin dans un bail qu'il passa, le 9 mars 1613, à Philibert Jaunier, d'un moulin et de divers héritages. Il mourut sans postérité.

3°. N.... de Vathaire, mariée à Gillet *de Villeneuve* (2), écuyer, qui, conjointement avec

---

(1) *De Blondeau :* de sable, à trois besants d'argent.

(2) *De Villeneuve :* d'azur, au lion couronné d'or, accompagné en pointe de deux coquilles d'argent ; à la bordure denchée d'or.

son beau-père, donna un dénombrement de plusieurs héritages, le 5 juillet 1608.

III. César DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Boistaché, par son mariage contracté, le 17 juillet 1604, avec damoiselle Jeanne *de Boisselet* (1) fille de Gabriel de Boisselet, écuyer, seigneur de Boistaché, et de Barbe de Harlus, fut père de :

IV. Claude DE VATHAIRE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Boistaché et de Champcorneille, qui servit dans les guerres de son temps, suivant des certificats des 15 décembre 1628, 12 décembre 1632, 1er février 1636, 17 février 1638, 4 novembre 1630 et 9 mai 1644. Par acte du 7 septembre 1655, Claude Menant, traitant général des francs fiefs, se départit de la saisie par lui faite, du fief de Boistaché, sur ledit Claude de Vathaire, écuyer. Ce dernier épousa : 1°. par contrat du 8 janvier 1630, damoiselle Adrienne *de Burdelot* (2), fille de Philippe de Burdelot, écuyer, seigneur de Fontenilles-les-Forêts, et de damoiselle Edmée de Givert; 2°. par contrat du 27 novembre 1653, damoiselle Marie *de Lenfernat* (3), fille de Mathurin de Lenfernat, écuyer, seigneur de Guerchy, et de damoiselle Lucrèce du Roux; 3°. par contrat du 17 août 1664, damoiselle Jeanne *de Biencourt* (4), fille de Louis de Biencourt, écuyer, seigneur de Mailly, et de damoiselle Etiennette de Lallemand,

---

(1) *De Boisselet :* de gueules, à trois merlettes d'argent.

(2) *De Burdelot :* d'azur, à la face d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

(3) *De Lenfernat :* d'azur, à trois losanges d'or.

(4) *De Biencourt :* de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

Claude de Vathaire, Ier du nom, et damoiselle Jeanne de Boisselet, sa mère, avaient obtenu une sentence du bailliage d'Auxerre, le 26 mars 1637; et par une autre sentence du bailliage de Vezelay, du 27 janvier 1655, Claude de Vathaire fut maintenu dans sa noblesse et dans toutes les prérogatives attachées à sa qualité de noble et d'écuyer. Il rendit foi et hommage au seigneur de Malfontaine, pour son fief de Boistaché, le 7 juin de la même année 1655, et fut exempté du droit de franc fief par jugement de la chambre souveraine établie pour les francs fiefs, du 22 mai 1658. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Loup, dont l'article suit;
2°. Michelle de Vathaire, mariée à François *de Crécy* (1), seigneur de Sons;

Du second lit :

3°. Georges de Vathaire, auteur de la branche des seigneurs de Guerchy, rapportée ci-après :

V. Loup DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Boistaché, épousa, par contrat du 22 avril 1659, damoiselle Marie *de Dampierre*, fille d'Erard de Dampierre, écuyer, gentilhomme servant du Roi, et de damoiselle Angélique de Lanti. Il rendit foi et hommage pour son fief de Boistaché, au seigneur de Malfontaine, le 12 janvier 1662. Le parlement de Paris rendit un arrêt, le 22 mai 1665, entre Loup de Vathaire, écuyer, seigneur de Boistaché, exerçant les droits de ladite Marie de Dampierre, sa femme et demoiselle Anne de Dampierre, et Edme de Dampierre, écuyer, sieur de Vimert. Loup de Dampierre eut de son mariage :

---

(1) *De Crécy* : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; à la bordure engrêlée du même.

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Georges de Vathaire, né le 13 juillet 1664; lieutenant au régiment de Normandie, mort sans alliance;

3°. Nicolas-François de Vathaire, né le 4 juin 1665, lieutenant au régiment de Cambrésis, mort sans postérité.

VI. Claude DE VATHAIRE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Boistaché, né le 29 octobre 1660, fut capitaine au régiment d'Orléanais, infanterie; il a cette qualité dans le contrat de son mariage du 26 septembre 1698, avec demoiselle Susanne *Moyeux*, fille de noble homme Louis Moyeux, bailli de Saint-Sauveur, et de dame Joumier. Claude de Vathaire mourut sans enfants.

Seigneurs de Guerchy et de Montreparé.

V. Georges DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Guerchy (fief situé dans la paroisse de Trégny), fils de Claude de Vathaire, Ier du nom, seigneur de Boistaché et de Champcorneille, et de damoiselle Marie de Lenfernat, sa seconde femme, naquit le 27 janvier 1656. Il servit dans les guerres de son temps, ainsi qu'on le voit par plusieurs attestations honorables qui lui furent délivrées. Il passa une transaction, le 6 octobre 1681, avec son père, et damoiselle Marie de Lenfernat, sa mère, et fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Georges et Nicolas-François de Vathaire, frères, ses neveux, par sentence de M. Phélyppeaux, intendant de la généralité de Paris, du 22 février 1701. Il contracta deux alliances: 1°. le 9 avril 1681, avec damoiselle Madeleine *du Farou*, dont il n'eut point d'enfants, fille de Louis du Farou, écuyer, seigneur de Villiers, et de damoiselle Marguerite de la Bussière; 2°. par contrat du 10 octobre 1686, avec damoiselle Marie-

Henriette *d'Assigny* (1), morte inhumée à Trégny, le 4 octobre 1717, fille de François d'Assigny, écuyer, seigneur de Talin, et de demoiselle Anne d'Allonville. De ce mariage sont issus :

1°. Nicolas-François, dont l'article suit :
2°. Marie de Vathaire, mariée à messire Louis *Bellanger* (2), seigneur de la Motte-Rebourceau.

VI. Nicolas-François DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Guerchy, né le 24 juillet 1692, épousa : 1°. par contrat du 10 novembre 1712, damoiselle *Tercy;* 2°. par contrat du 9 novembre 1726, damoiselle Claude *Moreau.* Les enfants de Nicolas-François de Vathaire furent :

Du premier lit :

1°. Edme-Louis, dont l'article suit;
2°. Jean-Georges de Vathaire, auteur de la branche des seigneurs de Charmoy, rapportée ci-après;

Du second lit :

3°. Edme-Paul de Vathaire, auteur de la branche des seigneurs de Guerchy, mentionnée en son rang.

VII. Edme-Louis DE VATHAIRE, chevalier, seigneur de Montreparé, ancien officier au régiment de Nice, épousa demoiselle Louise-Reine *de Luciot,* fille de M. de Luciot, seigneur du Mez. Il en eut trois fils; les deux aînés moururent jeunes, et le troisième a continué la lignée.

---

(1) *D'Assigny* : d'hermine, au chef de gueules, chargé d'une fasce vivrée d'or.

(2) *Bellanger :* de gueules, au lion d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de deux molettes d'éperon d'or, et soutenu d'une devise du même.

VIII. Jean-Georges DE VATHAIRE, chevalier, seigneur de Montreparé, épousa mademoiselle *Borel*.

IX. Charles-Henri DE VATHAIRE, chevalier, a épousé mademoiselle Lucie *de Mullot*, fille de M. de Mullot, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, et ancien capitaine de dragons. De ce mariage sont issues deux demoiselles, non mariées.

Seigneurs de Charmoy.

VII. Jean-Georges DE VATHAIRE, chevalier, seigneur de Charmoy, second fils de Nicolas-François de Vathaire, seigneur de Montreparé, et de demoiselle Anne Tercy, épousa demoiselle Louise *de Mullot*, fille de M. de Mullot, chevalier, seigneur de Charmoy, et de demoiselle de Loiseau. De ce mariage sont provenus :

1°. Claude, dont l'article suit;
2°. Joseph de Vathaire, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, capitaine au régiment de Rouergue, marié, en 1790, à mademoiselle *de Laveine*, dont deux filles non mariées.

VIII. Claude DE VATHAIRE, IIe du nom, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, a épousé mademoiselle *Doé*, dont il a eu :

1°. Louis de Vathaire, chevalier, capitaine au corps royal d'artillerie;
2°. Charles de Vathaire, écuyer.

Seigneurs de Guerchy.

VII. Edme-Paul DE VATHAIRE, chevalier, seigneur de Guerchy, chevalier de l'ordre royal et militaire de

Saint-Louis, ancien aide-major au régiment d'Auvergne. député et secrétaire de l'ordre de la noblesse à l'assemblée provinciale de Montargis, en 1788, fils de Nicolas-François de Vathaire, et de demoiselle Claude Moreau, sa seconde femme, épousa, par contrat du 2 janvier 1769, demoiselle Françoise-Mélanie *Potherat de Billy* (1), fille de M. Potherat de Billy, doyen des conseillers du Roi au bailliage d'Auxerre, et de demoiselle Marie Regnaut. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Jules-Joseph, qui suit;

2°. Jacques-Jean-Baptiste-Edme-Paul, chef du rameau de Vathaire du Fort, mentionné plus bas.

VIII. Pierre-Jules-Joseph DE VATHAIRE DE GUERCHY, chevalier, ancien officier au régiment d'Auvergne, né le 11 janvier 1771, a assisté, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Auxerre, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Il a épousé, par contrat du 5 février 1793, demoiselle Bonaventure-Jeanne-Delphine *Le Caruyer de Beauvais* (2), fille de Nicolas Le Caruyer, seigneur de Beauvais, chevalier de Saint-Louis, chef de brigade d'artillerie. De ce mariage sont issus :

1°. Paul-Hippolyte, mort en bas âge;
2°. André-Joseph-Alfred;
3°. Auguste-Joseph-Arthur;
4°. Emilie;
5°. Madelaine-Eugénie;
6°. Delphine-Joséphine, morte sans avoir été mariée;

---

(1) *Potherat de Billy :* de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

(2) *Le Caruyer de Beauvais* : d'azur, à trois gerbes d'or.

7°. Louise-Adélaïde ;
8°. Elisabeth-Claudine-Ursule ;
9°. Emilie-Léontine-Joséphine.

Rameau de Vathaire du Fort.

VIII. Jacques - Jean - Baptiste - Edme - Paul DE VATHAIRE DU FORT, chevalier, né le 30 juillet 1772, a assisté en 1789, à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Auxerre, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Il a épousé par contrat du 14 février 1795, demoiselle Rose - Joséphine *Gauné de Cazau*, (1) fille de Charles - François - Delphin - Edme-Bernard Gauné de Cazau, chevalier, seigneur du Fort, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de demoiselle Catherine de Fronhofer. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Jules de Vathaire ;
2°. Paul-Victor-Jacques-Léon de Vathaire ;
3°. Joseph-Eugène de Vathaire ;
4°. Paul-Claude-Rodolphe de Vathaire ;
5°. Paul-Joseph-Antoine de Vathaire ;
6°. Auguste-Victor-Octave de Vathaire ;
7°. Eugène-Maurice-Alphonse de Vathaire ;
8°. Charles-Albert de Vathaire, mort à 8 ans ;
9°. Anne - Marie - Charlotte - Pauline de Vathaire, morte à 7 ans ;
10°. Delphine - Marie - Charlotte - Clémentine de Vathaire, mariée le 19 février 1821, avec Marc-Adolphe-Ferdinand *du Chesne de Dinant*, fils de Nicolas-Jacques-Ferdinand du Chesne de Dinant, et de Marie-Jeanne de Fay ;
11°. Louise-Joséphine de Vathaire ;

---

(1) *Gauné de Cazau :* d'or, à l'aigle de sable ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.

12°. Edme-Marie-Léonice-Charlotte de Vathaire, morte à 6 ans ;

13°. Marie-Joséphine-Louise-Armande-Stéphanie-Félicie-Simonne de Vathaire ;

14°. Marie-Caroline-Ferdinande de Vathaire.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même. L'écu accolé de deux palmes, et timbré d'une couronne de comte.

DE TOURNON. Le grand nombre d'inexactitudes et d'omissions qui se sont glissées dans la généalogie de cette maison, imprimée tom. II, pag. 447 et suiv. de cet ouvrage, nous a déterminé à la reproduire avec tous ses développements, dans le tome Ier de l'Histoire Généalogique et Héraldique des Pairs de France, des Grands Dignitaires de la Couronne et des principales Maisons et Familles nobles du Royaume, d'après les documents historiques de notre cabinet, et le mémoire dressé par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, le 8 février 1774, en vertu duquel le marquis de Tournon a obtenu les honneurs de la cour, le 17 février et le 16 avril de la même année, lequel mémoire a été déposé pour minute à Forqueray, notaire à Paris, par acte du 20 décembre 1820. Nous nous bornerons à signaler ici quelques erreurs graves, et à transmettre sur les degrés d'Antoine et de Gaspard de Tournon, l'extrait de trois titres originaux, qui nous ont été mis sous les yeux.

Pag. 453, degré II de Gaspard, ligne 2, Rouveyssoles, *lisez :* Rouveyrolles ; même page, degré III de François de Tournon, on a sauté un degré, en le faisant père de ses petits-enfants. Après les mots, il testa en 1574, laissant : *ajoutez :*

IV. François DE TOURNON, IIe du nom, chevalier, seigneur de Meyres et de Rouveyrolles, baron de la Mastre et de Retourtour, capitaine de deux cents hommes de guerre, sous la charge du sieur de Chambaud, par

commission du 11 septembre 1600, avait épousé en 1598, Suzanne *de Bogard*, fille de Bonnaventure de Bogard, seigneur de Bousquet, dont trois fils, (comme à la pag. 453).

Pag. 454, les enfants de François-Christophe sont au nombre de cinq au lieu de trois qu'on a rapportés, savoir :

1°. Jean-Antoine, qui a continué la lignée ;
2°. François-César, baron de Belair, mort sans enfants ;
3°. Louis-Gabriel, mort sans postérité ;
4°. Philise, morte sans avoir été mariée ;
5°. Anne, morte religieuse.

Même page, lignes 5 et 6 du degré de Jean-Antoine de Tournon, au lieu de Simiane Moucha, *lisez* : Simiane Moncha ; à la dernière ligne de la pag. 455, avant la note, il faut supprimer le *t* qui se trouve dans le mot Montcha.

PIÈCE N°. I.

Extrait du contrat de mariage d'Antoine de Tournon, et de Marie de Clavières, du 6 mai 1502.

In nomine Domini amen. Noverint universi et singuli presentes et futuri hoc verum et publicum instrumentum lecturi et tenorem ejus audituri, cum tractatum fuerit de matrimonio legitimo contrahendo per verba futuri et in facie sancte matris ecclesie celebrando et solempnisando, domino concedente per et inter nobilem Anthonium de Turnone, scutifferum, filium naturalem et legitimum magnifici et potentis domini Jacobi de Turnone, militis, domini dicti loci, et aliarum baroniarum presentis Valentinensis diocesis, et condam illustris et nobilis domine Johanne de Podeniaco, nomine, ipsius Anthonii, ex una parte; et nobilem domicellam Mariam Claverii, filiam naturalem ac legitimam et universalem heredem condam nobilis Artaldi Claverii loci Sancti Aregii, Vivariensis diocesis, nomine ipsius nobilis Marie,

parte ex altera; ut tandem partes ipse, unà cum quibusdam earum parentibus et amicis, in loco infrâ dicto orent, unanimiter congregate, pro ipso contracte complendo et perficiendo. Hinc igitur fuit et est, anno beatissime incarnationis ejusdem Domini millesimo quingentesimo secundo, et die sexta mensis maii, Domino nostro Ludovico, Dei gratia, Francorum rege, in presentia et audientia mei notarii presentis et testium infrà scriptorum constitute jam dicte partes, volentes et affectantes, pro ut dicebant, ut dictum matrimonium suum in domino sortiatur effectum, idcirco, non ignorantes in aliquibus, nec decepte..... interse, ad tractatum dictorum suorum parentum et amicorum, convenerunt, arrestaverunt et consenserunt, mediantibus dotis constitutione, aliisque pactis..... Imprimis enim nobilis Anthonius, cum bene placito et voluntate ac licentia et antepredicti magnifici et potentis domini Jacobi, sui patris, reverendi in proprio patris, domini Johannis de Turnone, abbatis Condacii ejusdem patrui.... promisit et juravit..... ducere in uxorem..... dictam nobilem Mariam..... et vice versa dicte nobilis Maria, cum bene placito..... in proprio patris domini Johannis, episcopi Albensis, et nobiles Claudii de Balmis, Ludovici et Johannis de Montemeyrano, et aliorum suorum parentum et amicorum..... signanter cum licentia..... predicti nobilis Claudii de Balmis et tanquam curatoris ejusdem Marie,..... promisit et juravit..... verum quia dotes mulierum solent constitui..... Idcirco, personaliter, constituta jam dicta nobilis Maria..... cum quâ super licentia et auctoritate, dedit, constituit et assignavit sibi ipsi, unà cum dicto nobili Anthonio, sponso futore meque notario..... videlicet omnia et singula ac quecumque sua mobilia, immobilia, presentia et futura..... ubicunque existant..... et auctorisante dicto nobili Claudio de Balmis, dicte nobilis Marie, avunculo et curatore..... et presente nobile Ludovico de Montemeyrano, ejusdem nobilis Marie germano con-

sobrino, et etiam nonnullis aliis parentibus et amicis dicte nobilis Marie,..... et similiter, ibidem personaliter constitutus jam dictus dominus Jocobus de Turnone, pater dicti nobilis Anthonii..... in contemplatione ejusdem futuri matrimonii, donationeque propter nuptias et aliis..... que dicitur inter vivos, cedit et donavit perpetuo jam dicto nobili Anthonio, filio suo naturali et legitimo.... videlicet octo millia librarum Turonensium quas eidem nobili Anthonio solvere tenebitur, et promisit idem dominus sub juramento et obligationibus infrà scriptis.

Acta fuerunt hec in castro Turnonis, videlicet in camera nova altiori jam dicte domus à parte borea sita, testibus presentibus dictis reverendis in expositionibus domino Johanne de Turnone, abbate Condacii, Johanne Albensi épiscopo, nobilibus viris et venerabilibus ac Johanne de Turnone, domino Castri novi-Vernonis et Johanne Ponart, domicellis, domino An.... de Montoux, judice regio Vivariensi et Valentinensi, Humberto Bournalens, judice ordinario terre Turnonis, Gilberto Berardi, jure Baccalaureo, Johanne de Bellomonte, domino Bellimontis in Vivaresio, Petro de Nogeria, presbitero, curato de Malvis, civibus jam dicte ville Turnonis, ad premissa vocatis, et me Broe. *Signe* Broé. avec signet.

PIÈCE N°. II.

Extrait de la grosse en parchemin du testament de noble Antoine de Tournon, du 17 mai 1531.

Au nom de Dieu le père, du filz et du Sainct-Esprit, soit faict, *amen.* A tous présens et à venir soit notoire et manifeste, que l'an prins de l'incarnation de nostre Seigneur mille cincq cents trente-ung le dix-septiesme jour du moys de juilhet, excellent prince François, par la grâce de Dieu, roy de France régnant, en la présence

de moy, notaire dessous nommé, pour ouyr les choses dessous escrites spécialement appellé et requis, estably, personnellement constitué, noble Anthoine de Tournon, fils naturel et légitime de hault et puissant seigneur Jacques de Tournon, et de noble et illustre dame Jehanne de Polignac, habitant de la ville de Desaigne, hault Viveraiz, diocèse de Valence, lequel, par la grâce de Dieu, estant en sa bonne mémoire..... combien qu'il soyt malade en son lict, considérant que.... a faict et ordonné son testament et dernière voulonté..... alnsi que s'en suict, se signant au front de la croix, et disant, au nom du Père, du Filz, et du Saint-Esprit, *amen*..... A voulu et ordonné ledict testateur, quand sera le bon plaisir de Dieu le créateur, que son âme soict séparée de son corps, il soit enterré en l'église parochiale de Desaigne, et en la tombe des seigneurs de Meyrès..... (*Suivent divers legs pieux*).... *Item*, a donné et légué, pour droict de institution, ledit testateur à Anthoyne Contaud, son serviteur, la somme de vingt-cincq livres tournois monoie de roy, courant, comptant chacune livre pour vingt sols tournois. *Item*, a donné et légué, pour droict de institution, et laissé à noble Françoys de Tournon, son filz naturel et légitisme..... pour tous ses droicts et actions, biens paternels et fraternels, légitismes et supplément d'icelles, à luy dubs par droict de nature, ou qui par le temps advenir luy pouroient compecter la somme de quinze cents livres tournois; en cette somme de quinze cents livres tournois le faict son héritier particulier, et avec elle a voulu qu'il soit contant, en telle raison et manière que il ne puisse rien demander, exiger, ne recouvrer de ses héritiers dessous escrits. *Item*, a donné et légué, et par droict de institution a laissé à noble Jehan de Tournon, son filz naturel et légitisme, pour tous ses droicts et actions, biens paternels et fraternels, légitismes et suppléments d'icelles à luy dubs (*etc. ut suprà*) la somme de quinze cents livres tournois, monnoye de

roy, courant (*etc. ut suprà*)... *Item*, a donné et légué, et par droict de institution a laissé à noble Jehanne de Tournon, sa fille naturelle et légitisme, femme de Christophe de Coursas, par droict de institution, en oultre le droict que il luy a constitué, pour tous ses droicts et actions, biens paternels et fraternels, légitismes et supplément de icelles..... la somme de cinquante livres tournois, après la dot qui luy a esté constituée, l'a faict son héritière particulière, et avec cela a voulu (*etc. ut suprà*).... *Item*, a institué et institue ses héritiers universels, les nommant de sa propre bouche et proférant, sçavoir est : noble Marie de Clavière, sa très-honorée femme, et noble Gaspard de Tournon, son fils naturel et légitisme, par égales portions, que ledict testateur a voulu et veult que soyent faictes, establissant ces présentes causes, legatz, sueraires, et toutes autres charges par luy instituées et ordonnées sans aucune retardation ne requisition de ses exécupteurs, lesquels exécupteurs de son testament et dernière voulenté il a fait et ordonné le curé de ladicte église Mathieu Guyon, prestre, et noble Charles de Jussac, seigneur de Jussac et de Baulmes, et Théodore Caffard... et si ledict noble Gaspard de Tournon décédoit sans enfants légitismes, ou ses enfants, s'il en a, décédoient sans enfants naturels et légitismes, faict son héritier celuy de ses filz qui ne sera homme d'esglize, et si tous deux sont d'esglize, ladicte noble Jehanne, sa fille et légitisme ; prohibissant à ses héritiers et..... héritiers substitués et à leurs héritiers, distraction d'escarter du droict de nature. C'est son dernier testament et sa dernière voulenté, lequel ou laquelle a voulu, veult et ordonne estre valable par droict de testament ordinaire, ou par droict de codicile, ou par droict de donation à cause de mort, et s'il ne peult valoir par..... (lesdits droits)..... a voulu et veult que soyt valable selon les loix sanguines et justes, les us et coustumes du présent pays, en toute la meilleure forme et manière

que la voulenté dernière du testateur peult valoir. A requis, etc....

Faict a été et reçu au lieu de Sainct-Sixte, en la chambre du milieu, au prieuré ; présents et tesmoings ont esté appellés, requis, maistres Jacques Chevarost, docteur en médecine, et maistre Jehan de la Bastie, curé de Sainct-Sixte, maistre Jehan de Glese, Anthoine Coustier, prestres, Jehan Grosen, Pierre Drocis, Jehan des Ormes, Claude Esbrun, Jacques Vidallen,... et moy Jacques Crosat, clerc, notaire royal, habitant de la paroisse de Sainct-Sixte, mandement de Brussac, diocèse de Valence, ci-après soubz signé, que aux choses ci-dessus escrites, avec les témoings dessous nommés présent ay esté et de icelles choses ay gardé la cède, de laquelle le présent instrument ay extraict, grossoyé, et après avoir faict deue collation avecques ladite cède, ou escript original, iceluy instrument ay signé de la façon accoustumée, en tesmoignage, foy et vertu des choses en iceluy instrument contenuës et requis par la partie de noble Marie de Clavières, co-héritière universelle dudit testateur. (*A signé*) J. CROSAT (*avec paraphe*).

PIÈCE N°. III.

Extrait de la donation faite en 1529, *par noble Alexandre de Tournon, seigneur de Meyres, à noble et généreux Gaspard de Tournon.* (Original en parchemin fort endommagé par l'humidité).

In nomine Domini, *amen.* Noverint universi et singuli, presentes pariter que futuri hoc presens verum et publicum instrumentum inspecturi, visuri, lecturi ac etiam audituri, quod anno millesimo quingentesimo vigentesimo nono et die.... serenissimo principe et domino nostro domino Francisco, Dei gratiâ Francorum rege regnante, apud magnificum et potentem dominum Jus-

tum de Turnone, videlicet in camera nova ejusdem..... et in mei notarii et testium infra scriptorum presentia et audiencia, presens et personaliter constitutus nobilis Alexander de Turnone, dominus Meyresii, qui, gratis, ex ejus certa scientia et spontanea voluntate ad infrà scripta motus, ut dixit, non deceptus in jure, nec in facto, non seductus, nec in aliquo circumventus vi, dolo, metu, fraude, nec aliquibus illecebris, sed propter plurima..... beneficia que sibi fuerunt prestita per nobilem et generosum Anthonium de Turnone filium naturalem et legitimum condam nobilis et potentis domini Jacobi de Turnone, fratrem suum, et probatam multimodis amicitiam.... et bona fide et sine dolo, per se et suos heredes et in posterum successores quoscunque, tenore hujus veri presentis et publici instrumenti, mandato suo confecti, firmiter perpetuo valituri, et vim judicialis institutionis in se portantis, dedit, donavit, cessit et concessit, ac penitus et perpetuo desemparavit titulo vere, pure, perfecte, rate, grate, firme simplicis, ac irrevocabilis donationis, que fit et fieri dicitur inter vivos et parentes nulla causa ingratitudinis aut aliis quovismodo in posterum revocande nobili et generoso Gaspardo de Turnone, suo nepoti, filio naturali et légitimo predicti nobilis et generosi Anthonii de Turnone et nobilis domine Marie Claverii, ibidem presenti, stipulanti et recipienti pro se et suis heredibus et successoribus in futurum quibuscunque..... auctoritate ac licentia ante predicti nobilis et generosi Anthonii de Turnone, sui patris, videlicet castrum et feudum Maresii, situm in mandamento de Sania, confrontatum.... sub pactis et conditionibus..... de pact expresso, solemni stipulatione, fructus et usufructus omnium bonorum,... donatorum, ità ut ipse dominus donator, semper remaneat usuffructuarius.... et liber administrator bonorum predictorum.... tamdiu quàm vixerit in humanis. Item dictus nobilis Gaspardus de Turnone, pro se et suis heredibus ac successoribus in.....

promisit et juravit, cum bene placito, consensu ac licentia predicti nobilis Anthonii, sui patris, quod feret arma Maresii, in scuto suo, cum armis Turnonis, et nomen Maresii.... cum nomine Turnonis.....

. . . . . .

Acta fuerunt..... testibus..... subscripsi ; et signo meo quo utor signavi, corroborantum que..... *(Signé)* DE (Signet) BRV. (*Signet*).

ADDITIONS

ET CORRECTIONS

Tome XII, article GILLABOZ, page 55, ligne 23. Le 21 juillet 1735 ; *lisez :* le 21 juillet 1755.

Page 57, lig. 28. Il a épousé.... *Lisez* : il avait épousé, en premières noces, le 25 novembre 1776, damoiselle Catherine-Henriette Briffault, fille unique de messire Pierre Briffault, comte palatin, docteur en droit et professeur royal primaire en l'université de Douai, et de dame Henriette-Elisabeth Déguillon ; et en deuxièmes noces, le 1er février 1785, damoiselle.... etc.

Pag. 57, lig. 31. Davaud..... ; *lisez :* Durand.

Pag. 57, lig. 38. De Naus..... ; *lisez :* de Nans.

Pag. 58, lig. 2. Ajoutez, par *Alinéa,* ligne 3. *La Flandre illustrée par l'institution de la chambre du Roi, à Lille, l'an* 1385, *par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne,* etc. Lille, 1713, 1 vol. in-8°.

Pag. 58, lig. 15. Becquées et armées ; *lisez* : becquées et membrées.

Page 58, lig. 24. Pour supports..... ; *lisez :* pour tenants.

Tome XVI, pag. 140, quarto, aux armoiries de la maison DE TARDY-MONTRAVEL, on a mis : d'ar-

gent à trois cyprès arrachés de sinople, rangés en pal; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or; *lisez :* d'azur, à trois cyprès arrachés de sinople, posés 2 et 1; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or; ainsi qu'on les a gravées à la planche de ce XVIIIe. volume.

Tome XVII. DE BUSQUET. Jean de Busquet, écuyer, avocat; *lisez :* conseiller au parlement de Toulouse.

Article DU COUEDIC, pag. 465, lig. 15. Ajoutez après dame de la Rochejagu, *s'empara, la même année, de Châteaulin.*

Même page 465, 23e ligne, lisez *Scaer,* au lieu de Scazre.

Même page 465, dernière ligne. Ajoutez au nom du Mur, celui de Livinot.

Page 466, 36e. ligne, lisez encore *Scaer,* au lieu de Scazre.

Même page 466, 30e. lig., lisez au lieu de Rospreden, *Rosporden.*

Même page 466, 33e. lig,, lisez *Couëdigou,* au lieu de Couëdigon.

Même page 466, répétition de l'erreur de Scarze, au lieu de *Scaer.* (Cette erreur devra être rectifiée partout.)

Même page 466, 39e. ligne, après le mot paroisse, ajoutez : *il fit confirmer les mêmes droits en* 1505, *ainsi que ceux d'enfeux, tombes et sépultures aux armes du Couëdic, dans la chapelle de Notre-Dame de Scaer, et ceux d'armoiries et intersignes sur les vitraux et arches des chapelles de l'église de Scaer.*

Page 467, 4e ligne, ajoutez après le nom Brenaffneeh : *l'an* 1523, *il renouvela les mêmes preuves d'enfeux et armoiries, dans les chapelles de l'église de Scaer.*

Page 469, 21e ligne, ajoutez au nom Guégant,

celui *de Kerandraon.* Idem, au 1er renvoi de ladite page 469.

Page 470, 2e ligne, supprimez ces mots : dont on ignore le sort ; et au lieu de Claude du Couëdic, sans désignation de sexe, lisez et substituez : *demoiselle Claude du Couëdic, décédée l'an* 1601.

Même page 470, 3e ligne et 1re ligne du 1er renvoi, lisez au lieu de Coëtquefen (tout court) lisez *Cornaucazel de Coëtquelfen.*

Page 470, 35e ligne, lisez au lieu de Mamie du Couëdic, *Marie du Couëdic.*

Page 471, 1re ligne, au lieu de Meuse du Couëdic lisez : *Méance du Couëdic.*

Même page 471, 3e ligne et 1er renvoi, au lieu de Kervénozoal, lisez *Kervénozaël.*

Même page 471, 17e ligne, au lieu de branche de chêne de trois feuilles ; lisez : *branche de châtaignier de trois feuilles.*

Page 473, 19e ligne, ajoutez après le mot rachat, *prouva, le* 19 *août* 1731, *ses droits de prééminence, armoiries, tombes et sépultures dans l'église de la Trinité de Moelen, et dans l'église tréviale de Cadol.*

Page 474, 18e ligne, (après ces mots : grand-maître des eaux et forêts, ajoutez) *d'abord, comme époux de demoiselle de la Pierre de la Forest, fille du baron de la Forest, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne, de l'assentiment de la famille de la Forest.* » et (Continuez ensuite l'article.)

Même page 474, 36e ligne, au lieu de cautionement, lisez : *cantonnement.*

Même page, à la 37e ligne, au lieu de Witleh ; lisez : *Witlich.*

Page 475, 15e ligne, au lieu de Berthelot, lisez : Bertheleau.

Même page, au renvoi n°. 2, lisez Bertheleau, et supprimez les armoiries.

Page 475, dernière ligne, ajoutez à l'article Robert-Marie, *mort dans l'enfance, au château du Lezardeau.*

Page 476, 7e. ligne, ajoutez à l'article de demoiselle Marie-Jacquette du Couëdic, *décédée.*

Même page 476, 10e ligne, supprimez à l'article Marie-Céleste du Couëdic, le mot *décédée*, et substituez-y, *a épousé M. le chevalier de la Fosse de Lanrialle. Ses armes sont :* d'or, à la roue de gueules.

Page 484, après la ligne 9e, lisez : *le* 15 *janvier* 1819, *l'on a inauguré dans la salle des élèves de la marine à Brest, le portrait de M. du Couëdic, envoyé par Sa Majesté Louis XVIII, à sa marine de Brest ; cela a été fait avec pompe, le portrait était surmonté d'un écusson aux armes de France, reposant sur un piédestal en marbre blanc et vert, et sur la face antérieure duquel est fidèlement représenté en relief le monument* érigé par ordre de Louis XVI, dans l'église de Saint-Louis de Brest, pour honorer la mémoire de M. du Couëdic.

Page 484, 37e ligne ; (lisez après le mot et,) *fut proposé pour la décoration de*

Même page 484, transformez le point qui se trouve après 1801, en *virgule;* et à la ligne suivante 40, transformez le point et virgule qui se trouvent après le mot Conde, en *un point.*

Page 485, ligne 14, au lieu de 1817, *lisez* 1816.

Même page, 15e. ligne, lisez : *de Jacquelot;* et ajoutez au premier renvoi, *descendante de Louis de Jacquelot, seigneur des Roches, qui, en* 1624, *était échanson de la reine Marie de Médicis* (1), *qu'il suivit dans son exil. Il est compris dans le testament de cette princesse, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, en l'église de St.-Eustache*

---

(1) Manuscrit original de l'état des Maisons des Reines et Princes de la maison de France, in-fol., page 418. (*Cabinet de M. de Courcelles.*)

à Paris. Il existait deux branches cadettes de cette maison : celle des Cauzillons, éteinte dans la maison de Trorou, et celle des du Boisrouvray qui existe et habite le département du Finistère.

Page 485, 19e ligne, supprimez le nom Euphasie, et substituez-y celui de *Jeanne.*

Même page 485, 24e ligne, substituez au nom Mauvit, celui de *Mavic*. Même substitution au renvoi 2.

Page 486, 15e ligne, ajoutez au nom Jouhan, celui de *Kervénouël.*

Même page 486, 17e ligne, au lieu de Legras, lisez : *de Gras.*

Page 486, 29e ligne, aux armoiries de cette maison, substituez à branche de chêne, *branche de châtaignier ;* et ajoutez à cet article *que quelques anciens titres et Nobiliaires portent : de châtaignier ou de chêne ; mais les actes de droits et d'armoiries dans telles et telles églises de Bretagne, et les différentes réformations de ladite province portent seulement, pour la plupart, feuilles de châtaignier, et c'est ainsi que les armoiries sont désignées dans les preuves faites par MM. du Couëdic de Kergoualer, pour monter dans les carrosses du Roi, et pour jouir des honneurs de la cour.*

Tome XVIII, article SAMBUCY, page 55, ligne 25, pour le bien de la sénéchaussée, *lisez* pour le ban de la sénéchaussée.

Article VISSAC, page 65, degré XVII, Marguerite Victoire de Jossouin était fille, non de Jean-Roch, IIe du nom, qui est son frère, mais de Jean-Roch de Jossouin, Ier du nom, seigneur de Valgorge et de Planzolles, et de Christine de Peyret de Malerive.

Article DE LA PIERRE, page 66, dernière ligne, Dordre, *lisez* Dadre.

Article HEBRARD, aux armoiries, branche de Veyrinas, au lieu de bande, *lisez* lance.

Article TOUSTAIN.

Entre les sujets que la maison de Toustain a fournis à quelques établissements monastiques, on distingue du onzième au quinzième siècle, cinq abbés réguliers de l'ordre de Saint-Benoît; dans le seizième, une abbesse de Saint-Georges de Rennes, oubliée dans le catalogue de Taillandier, mais non dans celui de Missirien (1); dans le dix-huitième, une abbesse de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson; des supérieurs et dignitaires en divers couvents de religieuses; un commandeur et vicaire-général de la Merci, souvent employé à la rédemption des captifs, et surtout un pieux et savant bénédictin, l'un des premiers auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, dont le gouvernement a honoré la famille et la mémoire, en donnant le nom de Toustain à l'une des rues voisines de l'ex-abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Richard Toustain, était abbé du mont Saint-Michel de 1239 à 1264. Ce prélat fit beaucoup de constructions et de réparations à son monastère, et donna des priviléges et franchises à la ville de Pontorson en 1254; par bulles du pape Alexandre Ier, cotées page 323 du *Gallia Christiana*, t. XI de la dernière édit. : il obtint les ornements épiscopaux, le droit de conférer les ordres mineurs, et celui de donner la bénédiction au peuple les jours de grande fête.

Guillaume Toustain, abbé de Saint-Etienne de Caen en 1468, avait été nommé l'un des négociateurs de la capitulation de cette ville avec Charles VII. Ce moine citoyen fit bâtir ou réparer pour la défense de la ville une

---

(1) Elle avait d'abord été religieuse à l'abbaye de Chelles. Elle fut nommée à l'abbaye de Rennes en 1524, résigna en 1527, et mourut grande prieure en 1556, âgée d'environ soixante-huit ans.

tour à laquelle des plaisants ont donné le nom de Châtimoine, qui lui est resté jusqu'à sa chûte, pendant ou depuis la révolution.

Page 101, ligne 9, donnant au père, un père, *lisez* donnant à Martin un père.

Page 102 ligne 6e en remontant, qu'il possédait, *lisez :* que son frère aîné possédait du chef de leur père.

Page 103, dernière ligne, après militaires *ajoutez :* soit dans les lettres de nos rois pour convocations et autres objets.

Page 105, *ajoutez à la fin de la note;* la branche éteinte ou famille de Toustain, qui a donné, vers 1380, un chanoine du bois de Vincennes, mort en 1404, et inhumé dans l'église des Célestins de Paris, puis en 1460, un seigneur de plusieurs fiefs au pays de Caux, propriétaire de maisons à Harfleur (1), selon des actes

---

(1) En 1386, Pierre Toustain, écuyer, seigneur de plusieurs fiefs au pays de Caux, passa par Harfleur, avant de se rendre en la ville d'Amiens, où, le 10 septembre, la même année, il comparut comme écuyer, homme d'armes à la montre de Guillaume aux Epaules, chevalier bachelier. — En 1415, des Toustain combattirent à la défense de cette place, sur le carrefour de laquelle le roi d'Angleterre, après l'avoir conquise avec beaucoup de peine, fit brûler ce qu'il put faire rassembler des titres de la noblesse cauchoise. — En 1421, le même roi donna à Jean Sterlyng, officier de la marine anglaise, une maison qui avait appartenu à Philippe Toustain, dans la rue Saint-Martin de cette ville. — En 1473, Jean Toustain, écuyer, seigneur de Bléville, Auberville-la-Manuel, Epréménil, etc., et commissaire de Joachim de Roubaut, maréchal de France, y fit une montre ou revue de vingt-cinq hommes d'armes, revue qu'on pourrait assez confondre avec une autre montre ou

de la même année, maître des comptes à Paris, en 1467, ambassadeur à Rome, en 1482 ; deux conseillers au parlement de Paris, *en* 1491 *et* 1500*; un procureur général au grand conseil en* 1498, *commissaire et plénipotentiaire du Roi en* 1499 *; un archidiacre du diocèse de Paris en* 1553, *et plusieurs militaires camarades, vraisemblablement même parents des Toustain-Frontebosc, portaient d'azur à la gibecière d'or, posée sur trois bourdons de pèlerin de même, celui du milieu posé en pal, les deux autres passés en sautoir, et accostés ou accompagnés en flanc de deux croissans d'or, celui de dextre tourné, et celui de sénestre contourné.*

Les seigneurs de la Hurelière, des Landelles, de Belou et de Baussan, dont était le célèbre auteur de la Nouvelle Diplomatique et d'autres savans traités, n'ont point quitté les armes des seigneurs de Toustain-Frontebosc, quoiqu'ils fussent un rameau de la branche de Bléville, qui les avait

---

revue faite la même année à Honfleur, par le même aux mêmes titres. — En 1489, Jean Toustain, écuyer seigneur des mêmes terres, fils du précédent, et dont l'épouse, née d'Averton, était parente de l'amiral de Graville fit à la ville d'Harfleur le don d'une pièce de terre de 26 acres, que la révolution commencée en 1789, a fait vendre comme bien national. — En 1749, Harfleur faisait partie de la juridiction du point d'honneur exercé ou présidé par le comte Toustain Richebourg, lieutenant des marches de France au gouvernement du Havre. — En 1807, elle était le point de réunion de la seconde des trois cohortes d'une légion nationale dont le chef-lieu était Montivilliers et dont son fils, malgré son royalisme, était devenu colonel par choix et par ordre du gouvernement d'alors, comme le devinrent MM. de Montmorenci, de Luxembourg, de Rochechouart, Mortemart, de Montaut-Bénac, de Canonville-Raffetot, de Bouracher-Launai, de Clerci-Matonville, etc.

changées. Ces armes de Frontebosc furent aussi portées par Jacques-Louis de Toustain, écuyer, seigneur de plusieurs fiefs, entr'autres de ceux de Saint-Christ et Hugand, de Raison et de Loiselet, situés dans la commune et paroisse de Bondi, conseiller au grand conseil, issu d'un rameau de la branche de Richebourg, magistrat en réputation mort en 1755; il n'a laissé qu'une fille élevée au couvent de Ste-Elisabeth, rue du Temple, à Paris, laquelle est veuve de M. le Riche de Chevigné, écuyer, seigneur de Chevigné, le Frette, etc., conseiller de grand-chambre au parlement de Paris, mort de chagrin pendant les crimes et les malheurs de la révolution. Le fils né de ce mariage, est aujourd'hui maître des requêtes depuis 1814, et marié, par contrat signé du Roi en 1819, à mademoiselle Gari, petite-fille de M. le comte Cornet, pair de France.

Page 107, *ajoutez à la note.* La comtesse Flore Féra de Saint-Phal, sœur du marquis a été chanoinesse de Neuville et sa cousine, la comtesse Charlotte de Toustain Richebourg, avant d'épouser, par contrat signé de S. M. Louis XVI, le comte de Saint-Germain, parent du général et ministre de ce nom. Le marquis est devenu chef de nom et d'armes de la maison de Féra (dont on ne connaît pas d'autres branches) depuis le 2 février 1821, par la mort de Jean-Victor-Léon Féra, comte de Rouville, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis et de Malte, ancien maire de Malesherbes et de Fontainebleau; il avait été député suppléant de la noblesse du bailliage de Nemours.

Page 108, article de François-Joseph-Tobie-Machabée, *ajoutez :* nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur par ordonnance du Roi du 28 avril 1821.

Même page, dernière ligne, *au lieu* du 20 août 1814, date de son premier brevet de colonel, *mettez :* en 1815, à la formation de cette légion, maintenant quarante-cinquième régiment d'infanterie de ligne.

Page 109, ligne 13, après Beauce, *ajoutez* : feu Mme de Toustain, sa mère, née Bougy, était aussi noble d'ancienne chevalerie, bien alliée, et avait pour mère une demoiselle de Clinchamp, de pareille extraction, laquelle était de la même maison que la mère de Charles-François de Toustain, qui suit.

Même page, ligne 18, Skiomepa, *lisez* : Skibnieska.

Article DU BOT, page 111, ligne 10, après les mots Juchault de Lorme, mettez ce renvoi (1).

Page 115, ligne 6, de la note, duchesse d'Orléans, *lisez* : duchesse douairière d'Orléans. *Ajoutez au bas de la page, à la fin de la note* : une petite-fille de cette dernière, Pauline-Pélagie-Armande, née du mariage du chevalier du Bot de la Villepelotte, officier supérieur d'infanterie légère, avec M. de Gibon, fille du marquis de Kéralbeau, officier supérieur de la marine royale (de même race, nom et armes que M. le comte de Gibon Kéralbeau, lieutenant-général des armées et grand'croix de Saint-Louis), a récemment épousé M. le capitaine Le Lymonier de la Marche, chevalier, de la Légion-d'Honneur, fils de M. le comte de Lymonier de la Marche.

Article COLLARDIN, page 117, ligne 3, *au lieu* de mesdemoiselles, *lisez* : deux demoiselles, et supprimez le nom de Lelarge, en y substituant celui de Collardin.

Page 119, ligne 3, Tatéhou, *lisez* : Tatihou, et ajoutez aux alliances directes, ligne 11, les famillss Le Vaillant, Banville et Angot.

---

(1) Mme de Lorme, née du Bot de Talhouet, portait, avant son mariage, le nom de son fief de Keraret; cette aimable et vertueuse chrétienne fut une des honorables victimes qui tombèrent sous la hache révolution-

Le frère aîné de feu M. de Collardin de Chantelou, aussi capitaine d'infanterie, avait plusieurs fiefs dont l'un portait le nom du Montier, mal orthographié Moutier, page 383 du tome VII du Nobiliaire. On relève ici cette erreur, parce que M. de Collardin portait dans le monde le nom de cette seigneurie.

DE BLONDEL DE BEAUREGARD. La généalogie de cette maison, imprimée page 168 du XVIIIe volume du Nobiliaire, doit rectifier l'article incomplet et erroné qu'on a donné page 383 du tome XVI du même ouvrage, article où se trouve omise la branche aînée, dite des barons de Blondel de Beauregard. Mais, à la page 387 du tome XVIII, il est essentiel de rapporter avec plus de détail la descendance de la seconde branche actuelle, dite de Blondel-Beauregard, en rétablissant les enfants du degré XI dans l'ordre suivant :

1°. Antoine-François de Blondel, né le 21 août 1692, mort sans alliance, le 31 mars 1712, et inhumé à Saint-Jacques, à Douay ;

2°. Joseph, dont l'article suit (*tige de la branche aînée*) ;

3°. Louis de Blondel de Beauregard, chevalier, major du régiment Royal-Artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Marguerite-Philippe-Félicité *du Breuil de Combes-Hélion*, dont il a eu :

A. François-Marie de Blondel de Beauregard, chevalier, né le 1er juin 1751, mort en 1795, colonel du génie, directeur des fortifications de Landeau. Il avait épousé, en 1782, Marie-Anne-Josephe *Wachat*, famille de Flandre, de laquelle il laissa un fils unique, nommé :

Joseph de Blondel de Beauregard, chef de bataillon au corps royal du génie,

chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, né à Paris, le 24 mai 1783, marié, le 19 mars 1809, avec Marie-Anne-Émilie *de Reissenbach*, fille de Jean-Bernard-Georges-Joseph de Reissenbach, baron, seigneur de Niedersbach, en Alsace, et de Marie-Anne-Joséphine-Antoinette Petit de Maubuisson. De ce mariage sont issus et existent :

a. Alexandre-Eugène, né le 25 juin 1815 ;

b. Henri-Ferdinand, né le 15 avril 1819 ;

c. Joséphine-Octavie, née le 15 janvier 1810 ;

d. Louise-Émilie-Clémence, née le 7 octobre 1816 ;

B. Louis-Joseph-Marie de Blondel de Beauregard, né à Douay, le 6 octobre 1754, nommé sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, le 4 août 1770 ; lieutenant, le 20 mars 1778 ; lieutenant en premier, le 1er décembre 1781 ; capitaine en second, le 6 avril 1782, mort dans la journée du 10 août 1792

4°. Jacqueline-Florence de Blondel de Beauregard née le 14 octobre 1694, morte à la Noble Famille, à Lille ;

5°. Geneviève de Blondel de Beauregard, religieuse.

A la page 185, degré IX, ligne 4 de ce degré, *lisez :* Inchy au lieu de Juchy.

Nota. On peut consulter la généalogie de cette maison dans le Ier volume de l'*Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands Dignitaires de la Couronne et des principales Maisons et Familles nobles du royaume.*

chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, né à Paris, le 24 mai 1783, marié, le 19 mars 1809, avec Marie-Anne-Emilie de Reisschach, fille de Jean-Bernard-Georges-Joseph de Reisschach, baron, seigneur de Niedersbach, en Alsace, et de Marie-Anne-Joséphine-Antoinette Petit de Maubuisson. De ce mariage sont issus et existent :

a. Alexandre-Eugène, né le 25 juin 1815 ;

b. Henri-Ferdinand, né le 25 avril 1819 ;

c. Joséphine-Octavie, née le 15 janvier 1810 ;

d. Louise-Emilie-Clémence, née le 7 octobre 1816 ;

B. Louis-Joseph-Marie de Blondel de Beauregard, né à Douay, le 6 octobre 1754, nommé sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, le 4 août 1770 ; lieutenant, le 20 mars 1778 ; lieutenant en premier, le 1er décembre 1781 ; capitaine en second, le 6 avril 1782, mort dans la journée du 10 août 1792.

4°. Jacqueline-Florence de Blondel de Beauregard, née le 14 octobre 1694, morte à la Noble Famille, à Lille ;

5°. Geneviève de Blondel de Beauregard, religieuse.

A la page 185, degré IX, ligne 4 de ce degré, lisez : Inchy au lieu de Juchy.

Nota. On peut consulter la généalogie de cette maison dans le 1er volume de l'*Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grandes Dignitaires de la Couronne et des principales Maisons et à hautes nobles du royaume.*

TABLE

DES GÉNÉALOGIES

CONTENUES DANS CE VOLUME

A

Pages.

AVIAU DE PIOLANT (D') 119

B

BEAUX DE PLOVIER (DE), 47
BERNARD ou BERNARDI, 80
BERNARDI, 80
BLONDEL, 168
BOIS-RIOULT (DE), 165
BOT (DU), 110

C

CALDAGUÈS, 88
COLLARDIN, 116

D

DALICHOUX, 92
DES JOURS, 73
DRUDAS, 30
DRUDES, 30

DUBOT, 110
DU RIVAL, 38
DU SERRE, 38

E

EBRARD, 68

F

FERRÉ, 51
FONTAINES (DE), 157
FRONTEBOSC, 97

H

HÉBRARD, 68

J

JOSSOUIN DE VALGORGE (DE) 77
JOURS (DES), 73

L

LA PIERRE (DE), 65
LARGE (LE), 116
LAUNAY (DE), 163
LE LARGE, 116
LE PRÉVOST, 142

M

MASSOT DE LAUNAY, 163

P

PERREY, 51
PIOLANT (DE), 119
PIERRE (DE LA), 165
PLOVIER (DE BEAUX DE), 47
PRÉAULX (DE), 131
PRÉAUX (DE), 131
PRÉVOST (LE), 142

R

RIOULT DE BOIS-RIOULT, 165
RIVAL (DU SERRE DU), 38

S

SAMBUCY (DE), 55
SERRE DU RIVAL (DU), 38

T

THUMERY (DE), 1
TOURNON (DE), 203
TOUSTAIN FRONTEBOSC (DE), 97

V

VALGORGE (DE), 77
VATHAIRE (DE), 194
VISSAC (DE), 58

FIN DE LA TABLE.

PARIS — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY, 61, RUE DE LAFAYETTE, 61.

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique usqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

PARIS. — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY, 61, RUE DE LAFAYETTE.

BINDING SECT. MAR 1 8 1968

CS
587
S2
1872
t.18

Saint-Allais, Nicolas Viton de
Nobiliaire universel de France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY